



VIOLENCE AU HOCKEY
BERTUZZI S'EN TIRE AVEC UNE
ABSOLUTION CONDITIONNELLE S 2

CARNAVAL
BONHOMME, HEUREUX SYNDIQUÉ
DU LOCAL 503 A 20



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE JEUDI 23 DÉCEMBRE 2004

Boulet échappe à la déonto malgré sa faute

Le syndic de l'Ordre des pharmaciens plaide la bonne foi de la ministre

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

■ La ministre Julie Boulet a agi « de façon non conforme » en prêtant des locaux à deux médecins, tranche l'Ordre des pharmaciens, qui ne portera toutefois pas plainte contre elle en raison de « faits particuliers », dont sa bonne foi.



Julie Boulet

La décision du syndic de l'Ordre, communiquée hier à la ministre concernée, tranche la poire en deux, reconnaissant d'un côté que M^{me} Boulet n'a pas respecté le Code de déontologie de sa profession et renonçant, de l'autre, à saisir le comité de discipline du dossier. Les députés péquistes Louise Harel et Jacques Côté, à l'origine de la demande d'enquête, ont 30 jours pour décider s'ils contesteront le verdict.

En entrevue hier, la ministre Boulet s'est dite « très, très heureuse » de la décision rendue. « C'est une bonne nouvelle. J'ai toujours dit qu'il fallait voir le geste dans le contexte particulier où il a été posé », a-t-elle insisté.

Le geste en question remonte au temps où M^{me} Boulet était propriétaire d'une pharmacie à Saint-Tite. Durant les trois mois précédant la vente de son commerce, conclue en août 2003, elle a abrité gratuitement deux médecins, une faveur « non conforme » au Code de déontologie de l'Ordre, qui stipule qu'un pharmacien doit s'abstenir de recevoir ou d'accorder « tout avantage, ristourne ou commission relatif à l'exercice de sa profession ».

Le syndic de l'organisme, Jocelyn Binet, tout en reconnaissant la faute, estime qu'« il n'est ni utile, ni souhaitable » de

Voir FAUTE en A 2 >

LA QUESTION DU JOUR

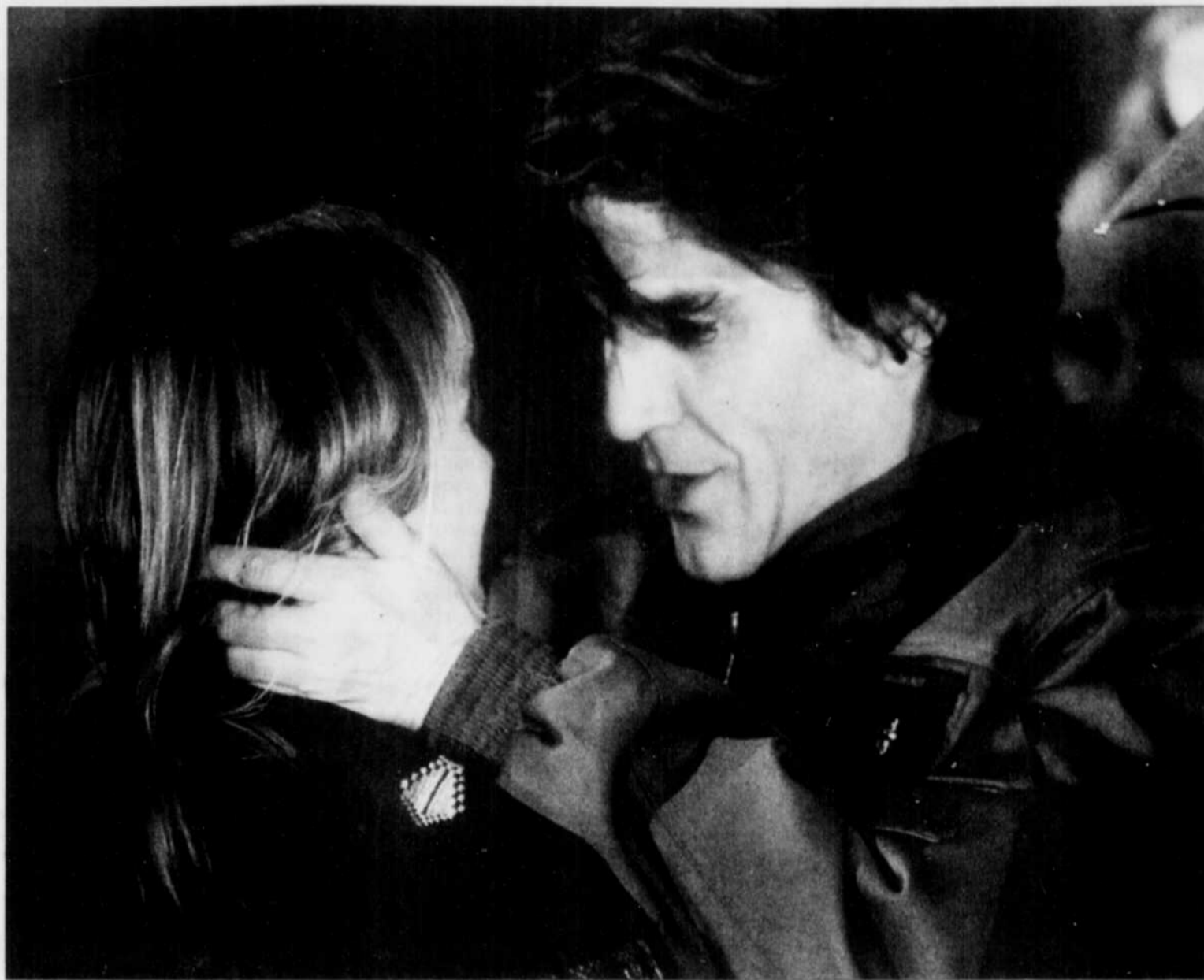
@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

La ministre Julie Boulet s'en tire-t-elle à trop bon compte ?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

LES OTAGES ACCUEILLIS EN HÉROS À PARIS

« On a joué la carte de la France antiguerre »



Après quatre mois de détention en Irak, le journaliste Georges Malbrunot a enfin pu étreindre hier sa compagne Sylvie Cherpin.



Christian Chesnot avec le président Chirac

■ PARIS (AFP, AP et Libération) — Les deux journalistes français retenus en otages pendant quatre mois en Irak sont arrivés en avion spécial hier en France, où ils ont été accueillis par leurs proches, le président Jacques Chirac et une kyrielle de ministres, au lendemain d'une libération qui n'a fait, selon le premier ministre Jean-Pierre Raffarin, l'objet d'aucun chantage ou tractation financière.

Christian Chesnot, 37 ans, et Georges Malbrunot, 41 ans, avaient quitté Bagdad hier matin dans un avion militaire français. Ils ont fait une brève escale à Chypre, où les attendait un Falcon 900 officiel avec à son bord le ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.

Ils ont été accueillis par leurs proches et par M. Chirac à leur arrivée sur la base militaire de Villacoublay, près de Paris, à deux jours des fêtes de Noël qu'ils pourront passer en famille.

Apparemment en excellente santé, après des scènes émouvantes de retrouvailles avec leurs familles, ils ont décrit, côte à côte, sous une pluie fine et pénétrante, dans un froid glacial, leurs conditions de détention dans plusieurs lieux différents.

« Les conditions étaient plutôt bonnes parce qu'on n'a pas été maltraités, a assuré Christian Chesnot. Au début, c'était un peu spartiate parce qu'on était dans une ferme près de Latifiyah, au sud de Bagdad, là où ils accueillent les prisonniers qu'ils attrapent sur les routes. »

« Pendant 15 jours, c'était un régime un peu serré. On a fait quelques cas-

settes. On a compris que les ravisseurs ne voulaient pas nous tuer tout de suite. Donc, on a engagé le dialogue », a poursuivi le journaliste de Radio France Internationale (RFI).

Les deux otages ont alors expliqué à leurs ravisseurs qu'ils ne faisaient « pas partie de ces ennemis », qu'ils n'étaient « pas Américains » et qu'ils n'étaient pas non plus leurs « collaborateurs ». « Nous, on a joué tout de suite la carte "journalistes français, la France n'a pas de troupes, n'a pas d'entrepreneurs en Irak, la France est contre la guerre, la France a une position assez dure contre l'occupation" », a reconnu Georges Malbrunot, journaliste au quotidien *Le Figaro*.

Évoquant sa libération « inattendue » mardi, Malbrunot a précisé : « Quand je suis sorti du coffre d'une Mercedes, j'ai vu à trois mètres l'écusson tricolore. Je me suis dit : "Ça sent la quille" » (la fin du service militaire). « On a tenu parce qu'il n'y avait pas

Voir FRANCE en A 2 >

Plus d'informations Page A 16

DES MINISTRES QUI PATINENT...



Trois ans après la fusion, Québec efface du paysage le nom des anciennes villes

ISABELLE MATHIEU ET LOUIS-GUY LEMIEUX
IMathieu@lesoleil.com
LGLemieux@lesoleil.com

La Ville de Québec a abandonné toute idée de changer les noms de rue. En revanche, elle s'apprête à éliminer du paysage les noms des anciennes villes.

Dans quelques jours, cela fera trois ans que les villes de Charlesbourg, Saint-Émile et autres Beauport ont cessé d'exister. Il est temps, juge-t-on à la Ville de Québec, d'enlever les pancartes et la signature visuelle des anciennes municipalités. Question de clarté et de cohérence, ajoute-t-on.

À l'hôtel de ville, deux tendances se sont affrontées : les uns auraient voulu « peindre » la ville en bleu Québec tandis que les autres souhaitaient le moins de changements possible.

« Des villes comme Gatineau et Trois-Rivières ont changé les pancartes dès le début de la fusion, explique Richard Sévigny, directeur du service des communications. On ne vou-

lait pas prendre une approche de rouleau compresseur. »

Une fois les défusions passées, il a finalement été décidé de faire les remplacements de pancartes et de logos sur une période de deux ans, soit jusqu'en 2006, avec le gros du travail durant l'année qui vient.

« L'occasion pour les Fidés de renommer leur hôtel de ville »

Les huit bureaux d'arrondissement seront parmi les premiers à expérimenter la nouvelle signature, une affiche aux allures de fanion bleu où est écrit le nom de l'arrondissement.

Évidemment, certains travaux seront plus spectaculaires que d'autres. L'enlèvement de « Ville de Sainte-Foy » sur l'ancienne « maison » d'Andrée Boucher, route de l'Église, ne risque pas de passer inaperçu... « Mais ça peut être l'occasion pour les gens de Sainte-Foy de renommer leur hôtel de ville du nom d'un personnage illustre du secteur », suggère le conseiller en communications Jacques Perron.

Les gens de Vanier ont d'ailleurs déjà expérimenté la

Voir PAYSAGE en A 2 >

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Décès	C 6
Bandes dessinées	B 7	Horoscope	B 7
Bourses	C 4	Loteries	A 5
Bridge	S 14	Météo	S 16
Chroniqueurs	Mot mystère B 7		
Julie Lemieux	B 3	Mots croisés	B 7
François Pouliot	C 3	Petites annonces	S 13
Normand Provancher	A 5	Télévision	B 2

MÉTÉO

Max. 8, min. -15
Pluie verglaçante en matinée puis pluie forte.
Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)

Ce mois-ci: 88,1 cm Lan dernier: 87,9 cm
Cet hiver: 94,9 cm L'hiver dernier: 115,8 cm

QUÉBEC,
108^e ANNÉE, N° 354
FLORIDE, 1,89 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 4 27657 00074 2

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344 1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 4006522. Seul la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

BATINSES DE FÉTARDS !



Chez Les Batinses, la fin d'année est devenue synonyme de spectacle festif en compagnie des fans et de divers invités. 2004 ne fait pas exception: en plus du sexteur, auquel se joindra le batteur Andy Stewart, Pépé grattera sa guitare avec son orchestre.

Dans le cahier Arts et vie

NOUVELLES VITRINES



Avec la revitalisation du quartier Saint-Roch, la rue Saint-Joseph se requinque grâce au dynamisme de commerces spécialisés qui y pendent crémaillère ces jours-ci. Ce succès semble rejaillir jusque dans Montcalm et dans Limoilou, où de nouveaux commerces gourmands naissent aussi.

Dans le cahier Style

PAYSAGE

Suite de la Une

chose: avant la fusion, ils ont renommé plusieurs de leurs édifices et espaces publics, comme le parc industriel François-Cardinal.

Les entrées de la ville seront aussi harmonisées, les pancartes « Bienvenue à Beauport » cédant leur place à un « Bienvenue à Québec ». Les parcs, les édifices de loisirs et les autres bâtiments municipaux auront aussi droit à leur affiche.

La Ville n'a pas l'intention d'arracher systématiquement les pancartes pour en poser de nouvelles. « On a une approche économique, assure Jacques Perron. Partout où l'on pourra, on va recycler les bases de béton, les poteaux et les structures existantes. Ça vient couper le coût en deux. »

Malgré tout, l'opération d'affichage pourrait coûter quelques centaines de milliers de dollars.

TOUJOURS PAS D'ADRESSE À QUÉBEC

Par ailleurs, trois ans après les fusions et après deux ans d'efforts pour harmoniser les noms des rues de la nouvelle ville, les deux tiers des citoyens n'ont pas d'adresse à Québec. L'administration L'Allier a en effet décidé de faire marche arrière, en septembre dernier, à la grande surprise du Comité de toponymie, qui avait déposé un rapport favorable et optimiste.

La ville compte donc encore 800 doublons de noms de rue sur l'ensemble de son territoire. Par exemple, on retrouve huit rues des Érables. Autre incongruité, l'aéroport local se trouve à Sainte-Foy, une ville qui n'existe plus, et non à Québec. Cette situation inconfortable signifie que l'intégration des habitants des anciennes villes de banlieue fusionnées n'est pas pour demain.

Les citoyens de la ville de Québec font bande à part sur cette question. En effet, l'harmonisation des noms de rue s'est faite sans trop de problèmes dans des villes comme Gatineau, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Victoriaville, Saint-Jean-sur-Richelieu et Alma. On apprend que Rimouski vient d'embarquer dans le bateau.

Tout semblait pourtant baigner dans l'huile, en janvier dernier, alors que le conseiller Jacques Joli-Coeur, président du Comité de toponymie, s'appropriait à déposer son

rapport devant le comité exécutif.

Le conseiller de l'arrondissement de La Cité révélait qu'une dizaine de dossiers seulement faisaient encore problème et que les citoyens avaient obtenu satisfaction sur 122 demandes.



ARCHIVES LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES
L'ancienne « maison » d'André Boucher portera-t-elle le nom d'un personnage illustre?

Le Comité de toponymie avait tenu 13 séances de consultation publique, le plus souvent houleuses, dans autant d'anciennes villes fusionnées de la Communauté urbaine.

La table était donc mise pour l'élimination des doublons de noms de rue quand, à la surprise générale et à celle du Comité de toponymie, l'administration L'Allier décide de remettre à plus tard toute l'opération, pourtant bien engagée.

Au cours d'une entrevue, hier, le responsable de l'opération, Jacques Joli-Coeur, estimait que la décision de tout arrêter et d'attendre les prochaines élections municipales, dans moins d'un an, a été d'ordre politique avant tout. « Mon rapport, dit-il, était plus que favorable et les irritants étaient somme toute peu nombreux. »

Le responsable de ce dossier à la Commission de toponymie du Québec, Jacques Toussaint, confirme les propos du conseiller Joli-Coeur: « L'harmonisation du nom des rues de la nouvelle ville de Québec était une chose parfaitement faisable. Les seuls points d'interrogation concernaient les villes de Saint-Augustin et de l'Ancienne-Lorette, qui avaient voté pour la défusion. »

M. Toussaint confirme que tous les membres du Comité de toponymie de la Ville sont tombés en bas de leur chaise quand le maire L'Allier a annoncé l'annulation de l'opération. Quant au conseiller Joli-Coeur, il croit que tout le travail de consultation servira un jour prochain à quelque chose. Et que la prochaine administration municipale ne pourra éviter de se pencher sur le problème des doublons de noms de rue.

FAUTE

Suite de la Une

déposer une plainte contre M^{me} Boulet. Dans la lettre qu'il adresse à sa « consœur », M. Binet écrit qu'« après avoir analysé l'ensemble de la preuve dans le cadre de mon enquête, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire de soumettre votre conduite au comité de discipline de l'Ordre. A-t-elle enfreint le Code ? » Ce n'est pas ça qui est écrit, a répliqué M^{me} Boulet. C'est écrit « non conforme », c'est vague, ça. Ce n'est pas écrit que j'ai enfreint. Si c'était écrit ça, le syndic m'aurait amenée devant le comité de discipline. Mais il y a des explications qui viennent après, il faut lire les explications. »

L'opposition péquiste pourrait demander l'avis du Comité de révision

Pour sa défense, la ministre a indiqué avoir agi ainsi, entre autres, pour éviter que les médecins partent dans une autre municipalité. Le syndic a également tenu compte de « l'absence de tout risque de récidive », du fait que la ministre a « pleinement collaboré » à l'enquête, qu'elle a fait preuve de « bonne foi évidente », de « professionnalisme ». Le syndic de l'Ordre prend la peine de préciser que sa « décision de ne pas porter plainte dans le présent dossier ne signifie pas qu'une décision semblable serait prise en d'autres circonstances ».

« AIDER LA POPULATION »

Depuis le début de la controverse, en novembre, la ministre Boulet a toujours plaidé la bonne foi et l'ignorance. Hier encore, elle disait avoir agi « de façon responsable et professionnelle, pour l'intérêt public. J'ai voulu maintenir les soins pour une population qui manque déjà de médecins. Je ne savais pas que c'était non conforme, j'ai fait ça pour aider la population ».

M^{me} Harel et M. Côté comptent prendre le temps d'étudier la décision rendue avant de réagir et, surtout, de décider s'ils demanderont ou non l'avis du Comité de révision. Mais, déjà, des questions se posent. « D'un côté, on dit que la ministre a enfreint le Code et, de l'autre, on ne porte pas plainte. Il va falloir regarder ça attentivement », a commenté brièvement Renée-Claude Boivin, responsable des communications de l'opposition.

Julie Boulet avait dû démissionner de son poste de ministre déléguée à la Santé, l'an dernier, après avoir admis qu'elle avait reçu des cadeaux — essentiellement des dosettes de pilules — de compagnies pharmaceutiques à sa pharmacie.

Par ailleurs, le gouvernement a demandé récemment à l'Office des professions d'examiner les relations commerciales entre pharmaciens et médecins et de lui soumettre un avis sur la question.

(Avec la Presse canadienne)

NOËL ET JOUR DE L'AN

Avis à nos lecteurs et à nos lectrices

Veillez prendre note que nos numéros des vendredis 24 et 31 décembre renfermeront tous les cahiers qui sont habituellement publiés le samedi, incluant le télé-horaire *Foilà*.

Nous avançons exceptionnellement au vendredi notre numéro habituel du samedi puisque LE SOLEIL ne sera pas publié les samedis 25 décembre et 1^{er} janvier en raison des fêtes de Noël

et du Nouvel An.

Veillez également prendre note que LE SOLEIL ne sera pas publié le dimanche 2 janvier.

Vous pouvez communiquer avec notre service à la clientèle en composant le 686-3344 ou le 1 866 686-3344 si vous avez des questions à ce sujet.

Le service à la clientèle

FRANCE

Suite de la Une

d'autre solution de toute façon, a-t-il ajouté. Quand vous êtes otage, il faut tenir et se dire que, finalement, chaque jour qui passe vous rapproche de la fin. On avait confiance dans l'action des autorités françaises et on a réussi à surmonter un certain nombre de difficultés », a-t-il souligné.

Georges Malbrunot a cependant vivement critiqué la tentative non officielle de médiation en septembre d'un député de la majorité, Didier Julia, qui avait finalement échoué. Cette opération, selon l'ex-otage, « ne mérite que le mépris (...) car c'était jouer contre la vie de deux compatriotes ».

Le chef de la diplomatie française, Michel Barnier, a déclaré dans la soirée qu'un « intermédiaire fiable et sérieux » avait fait parvenir « samedi dernier une nouvelle preuve de vie » des deux journalistes. C'est « avec cet intermédiaire que nous avons négocié », a ajouté le ministre, précisant qu'il savait « donc depuis quelques jours que la libération était très proche ».

La récupération des otages s'est déroulée « à 17 h locales (mardi) sur un terrain vague dans l'ouest de la ville », précise un responsable. Opération menée « par une petite équipe du Service action (des services secrets), avec un objectif de rapidité et de discrétion ». L'échange ne prend pas plus de quelques minutes. Les ravisseurs se révèlent « extrêmement tendus, nerveux, armes apparentes de leur côté ». Côté français, la quinzaine d'agents mobilisée entoure les deux journalistes et les pressent vers ses véhicules. Le convoi « part aussitôt vers un lieu sécurisé qui n'est pas l'ambassade » de France.

Chesnot et Malbrunot avaient été enlevés avec leur chauffeur syrien Mohammed Al Joundi le 20 août sur une route au sud de Bagdad. Leur rapt avait

été revendiqué par l'Armée islamique en Irak, le même groupe qui a annoncé leur libération à la chaîne de télévision arabe Al-Jazira. Dans un communiqué, l'Armée islamique a mis en avant plusieurs raisons à leur libération : « La preuve faite qu'ils n'espionnaient pas pour le compte des forces américaines » et une « appréciation de l'attitude du gouvernement français sur la question irakienne, et de celle des deux journalistes sur la cause palestinienne ».

M. Al Joundi avait été libéré, lui, en novembre à Falloujah, à l'ouest de Bagdad, et a affirmé avoir été maltraité par l'armée américaine qui l'avait retrouvé.

Alors que les premières questions se profilent sur les circonstances exactes de cette libération-surprise — qui a conduit M. Chirac à revenir en France alors qu'il venait d'arriver pour des vacances au Maroc —, M. Raffarin a affirmé qu'« aucune rançon n'avait été demandée par les ravisseurs, qui n'avaient posé « aucune condition, exigence ou demande particulière ». Les conditions de leur libération n'ont toutefois pas été précisées.

Le président Chirac avait quant à lui estimé au cours d'une allocution télévisée hier matin que cette libération était due à « l'action responsable et tenace du gouvernement et de l'ensemble des services qui se sont mobilisés avec dévouement et efficacité ». Après avoir remercié les responsables religieux et politiques qui en France et dans le monde ont œuvré à cette libération, M. Chirac a réaffirmé que la France « continuerait à opposer une détermination sans faille à toutes les formes de terrorisme ».

« Aujourd'hui, c'est le temps de la joie, du bonheur retrouvé pour les familles et pour les journalistes », a de son côté déclaré François Hollande, chef du Parti socialiste, mais pour aussitôt ajouter : « Le temps des explications viendra, ce n'est pas le moment aujourd'hui. »

twik

LE CARDIGAN TEE-SHIRT ZIP DOUBLE SENS 19⁹⁹

Une exclusivité Twik dans la boîte-cadeau Simons. Un essentiel facile à vivre, en coton interlock uni, tout souligné de coutures surfilées. Rouge, jaune, rose, aqua, marine, gris, blanc, noir. T.p.m.g.tg.

LA TUNIQUE VOILE À LA ROMAINE 25⁰⁰

C'est Twik en fête, sexy, féminine dans une superbe tunique coupée sur le biais, forme empire cache-cœur, fines bretelles. Echarpe comprise. Crème, rose tendre, noir. P.m.g.

LE CARDIGAN FILET DE MOHAIR 29⁹⁵

Un cadeau Twik exclusif. Maille ajourée très légère et moelleuse, encolure profonde. Raisin, argent, noir, ivoire, citrine. P.m.g.tg. Rég. 55.00

LE CHAUD TRIO RAVURES VIVES 9⁹⁹

Un succès assuré, multiplié par 3 dans la boîte Simons. À un seul prix exceptionnel, un foulard à franges, sa tuque à pompon et une paire de chauffe-poilons coordonnés. Tons de rose et orange ou choco et turquoise. Rég. 29.95

simons

Un cadeau pour vos cadeaux !
Magasinez, nous emballons.
La boîte-cadeau Simons,
une tradition de qualité à Noël.

ACTUALITÉS

Le vin s'accumule dans les entrepôts de la SAQ

La société d'État n'arrive pas à écouler ses produits de spécialité

PIERRE COUTURE
PCouture@lesoleil.com

■ La Société des alcools du Québec (SAQ) peine à écouler ses vins de spécialité. Depuis le début du conflit de travail qui l'oppose à ses 3800 travailleurs de magasins, les caisses s'accumulent à un rythme soutenu dans les entrepôts de la société d'État.

«La fête de Noël pourrait avoir lieu le 15 janvier et on serait prêt à faire face à la musique», a indiqué hier au SOLEIL Guy Deblois, président du Syndicat des travailleurs d'entrepôt de la SAQ.

Ce sont surtout les bouteilles de vin dont les prix varient entre 15 et 35 \$ qui auraient de la difficulté à trouver preneurs ces jours-ci dans les succursales ouvertes de la SAQ. «Les vins plus populaires se vendent très bien», fait remarquer M. Deblois.

Les bouteilles de spécialité importées notamment de France, d'Espagne, des États-Unis et d'Australie se retrouveraient maintenant en très

grand nombre dans les entrepôts de la société d'État, dont les tablettes seraient «remplies aux deux tiers».

Ainsi, les inventaires de bouteilles de vins fins avoisineraient les quelque 400 000 caisses, soit près d'une bouteille par Québécois. Étant donné la période des Fêtes très avancée, les stocks de ce genre de produits ne devraient pas dépasser les 150 000 caisses, assure-t-on.

PAS UNE PREMIÈRE

Ce n'est pas la première fois que la SAQ a toutes les misères du monde à maintenir des inventaires à un niveau

400 000 caisses de vins fins dorment dans les entrepôts

justifiable. En mai dernier, LE SOLEIL dévoilait qu'en moins d'un an, la valeur des stocks avait grimpé de 34 millions \$ dans les entrepôts de la SAQ.

L'entrée en fonction en août 2003 du fameux système informatique de gestion intégrée (VSOP) — dont l'implantation a coûté 95 millions \$ — devait pourtant régler en partie ce problème de taille à la SAQ.

Or, force est de constater que le VSOP — qui est venu remplacer à lui seul environ 40 autres systèmes de toutes sortes, dont certains dataient de 1964 — n'a pas répondu jusqu'à maintenant aux attentes de la haute direction.

Système informatique très complexe, le VSOP peut exécuter quelque 2200 opérations différentes, passant de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans tous ses détails à des états financiers, puis des comptes-clients et des comptes-fournisseurs jusqu'à la gestion des stocks à l'approvisionnement des succursales.

Tout juste avant d'être limogé, le grand patron de la SAQ, Louis Roquet, avait d'ailleurs avoué que les inventaires des entrepôts étaient trop élevés. «Nos entrepôts, ce ne sont pas des dortoirs. Mon objectif, c'est de faire descendre nos stocks de 100 millions \$ d'ici cinq ans», avait-il lancé.

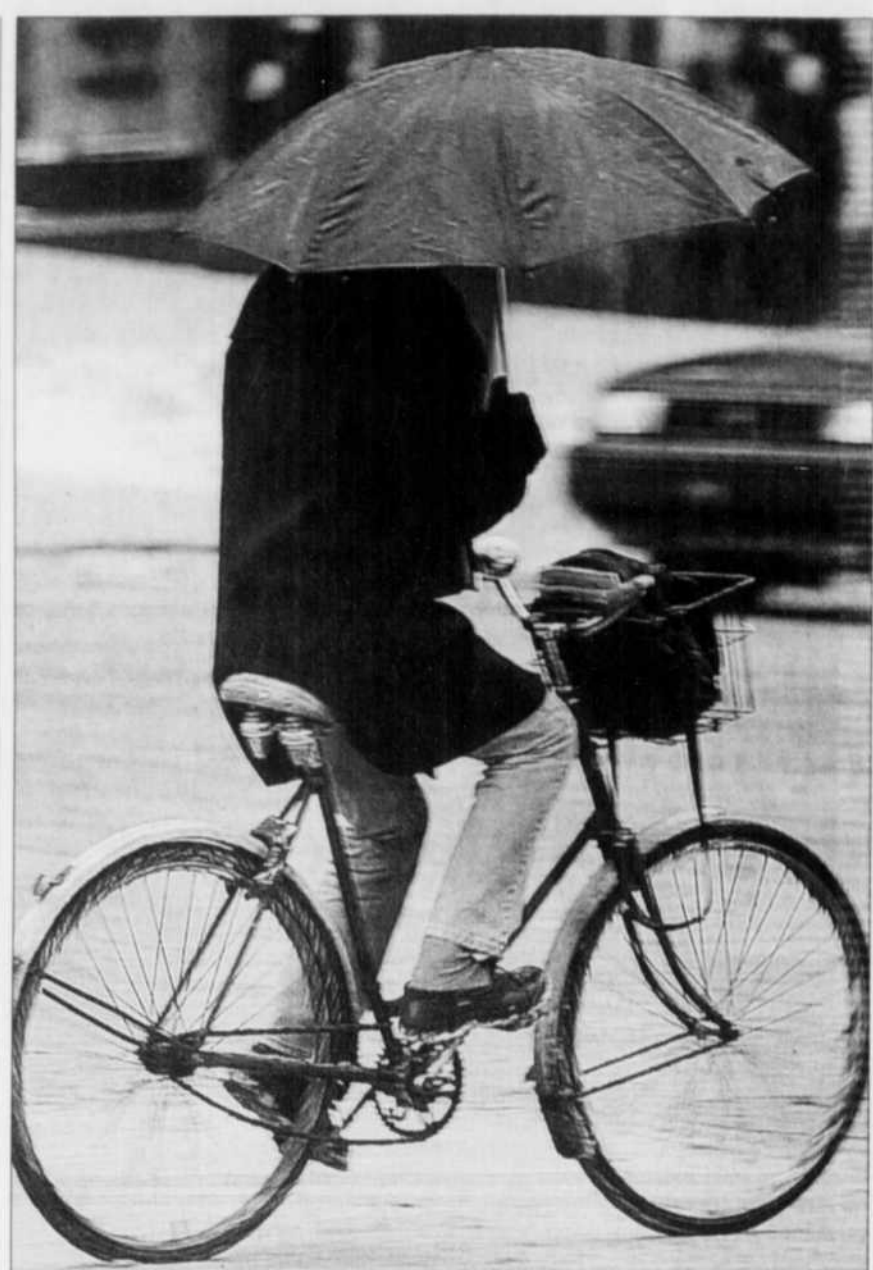
Dans son plan stratégique dévoilé en mai, la SAQ reconnaissait vouloir apporter de profonds changements aux méthodes de gestion de ses 1400 produits courants qui comptent pour une bonne partie de ses ventes.

En ce qui a trait aux produits de spécialité (vendus dans un nombre restreint de succursales), dont le nombre a déjà atteint 6500, il y en aurait à l'heure actuelle 4000 sur les tablettes de la SAQ.

D'ailleurs, depuis août, le moratoire sur l'achat de produits dits de spécialité décrété il y a quelques années avait été levé.

D'ici cinq ans, la SAQ entend ainsi réduire de moitié le temps de passage des produits dans ses entrepôts, de 15 à 7 semaines.

Rappelons que la SAQ caresse de grandes ambitions d'ici 2009. Dans son plan stratégique, la société d'État espère augmenter de 324 millions \$ son bénéfice net, passant de 601 millions \$ pour l'exercice 2004-2005 à 925 millions \$ pour l'exercice 2008-2009.



Montréal goûtait déjà hier à la pluie et au grésil.

Gare aux sautes d'humeur de Dame Nature

Déjà des centaines de sorties de route hier soir

VALÉRIE GAUDREAU
VGaudreau@lesoleil.com

Les Québécois auront droit à un véritable jeu de yo-yo météo en cette avant-veille de Noël, alors que Dame Nature s'adonnera à quelques dangereuses sautes d'humeur. Rien pour aider les nombreux Québécois qui circuleront sur les routes de la province ces prochains jours.

En fin de soirée hier, la pluie verglaçante avait d'ailleurs déjà commencé à causer des tracas aux automobilistes, selon Chantal Mackels de la Sûreté du Québec. «Pour l'instant, il n'y a pas eu d'accident majeur, mais on signale déjà des centaines de sorties de route un peu partout au Québec», a-t-elle indiqué en prévoyant des prochaines heures mouvementées. «Il faut vraiment voir à garder une bonne distance avec les autres voitures afin de pouvoir freiner à temps», conseille-t-elle en cette période où la prudence est de mise.

Prudence essentielle aussi sur le territoire de la Ville de Québec où, encore là, aucun incident majeur n'était à signaler en soirée. «À part quelques accrochages mineurs, ça va», a indiqué le capitaine Lachance, du service de police de la Ville. Tout était sous contrôle donc, mais à condition, dit-il, que le ministère des Transports ne tarde pas trop à épandre de l'abrasif. «Les gens ont beau être prudents, ils faut qu'ils mettent du sel et ils viennent juste de commencer!», a-t-il déploré vers 21h hier soir.

La raison de cette pluie verglaçante est une dépression majeure qui affecte le Québec. Provenant du sud des États-Unis, le système dépressionnaire en question poursuivra sa route vers le nord-est aujourd'hui. «La dépression amènera demain (aujourd'hui) des précipitations verglaçantes sur plusieurs régions du Québec et de bonnes quantités de neige sur les régions du Nord-Ouest», indiquait Envi-

ronnement Canada dans un avis transmis hier. Des avertissements de pluie verglaçante sont d'ailleurs en vigueur dans plusieurs coins du Québec.

REDOUX ET «REFROID»

Dans la région de Québec, la pluie verglaçante se changera en pluie tout court dans le courant de la journée aujourd'hui, alors que le mercure avoisinera les 3 degrés Celsius. Mais une fois les précipitations terminées, demain, veille de Noël, le redoux connaîtra un brutal «refroid», prévient M. Héroux, météorologue à Environnement Canada. «Le retour du froid se fera rapidement dans la nuit de jeudi à vendredi, où on connaîtra un gel soudain», note-t-il. Dans le langage météo, un gel est qualifié de «soudain» lorsque le mercure chute de 12 degrés et plus en moins de trois heures, explique M. Héroux. Ce à quoi devrait avoir droit les gens de Québec au moment du réveil demain, avec des températures oscillant entre -12 et -14. Samedi, le mercure pourrait chuter jusqu'à -23 pour un Noël glacial.

RÉGIONS CRITIQUES

Pour ceux qui doivent visiter famille et amis à l'extérieur de la région, certaines artères seront particulièrement critiques, indique M. Héroux. Au premier chef, la réserve faunique La Vérendrye, en Abitibi. «C'est une destination "poche", à éviter», estime-t-il. Des précipitations de 15 à 20 centimètres sont prévues dans ce secteur.

La réserve faunique des Laurentides n'y échappera pas non plus. Le réchauffement y amènera de la pluie en fin de journée aujourd'hui, souligne M. Héroux. Et là encore, la chute brutale du mercure pourrait rendre la chaussée glissante.

Les avertissements météo en vigueur peuvent être consultés dans le site Internet d'Environnement Canada, à l'adresse <http://meteo.ec.gc.ca>.



Au total, la valeur des quelque deux millions de caisses de vins de toutes sortes empilées dans les divers entrepôts de la SAQ s'élèverait à près de 200 millions \$.

La FTQ vient appuyer les grévistes à Beauport

PATRICIA CLOUTIER
PCloutier@lesoleil.com

Les syndiqués de la SAQ ont reçu un baume sur leurs engelures hier. Vers midi, environ 75 représentants de la FTQ sont venus leur manifester leur appui, bloquant avec eux les portes de la SAQ de l'avenue Joseph-Casavant, à Beauport, pendant deux bonnes heures.

«C'est formidable! Ça fait chaud au cœur de voir qu'un autre syndicat nous appuie dans notre cause», a lancé Jonathan Paquet, vice-président du

syndicat de la SAQ.

Claude Maltais, président du conseil régional de la FTQ à Québec, assure quant à lui que la manifestation s'est déroulée dans le calme. «Il n'y a pas eu de bousculade, seulement quelques échanges verbaux.» Déçu de l'achoppement des négociations, la FTQ a décidé en début de semaine de poser ce geste de solidarité envers le syndicat indépendant de la SAQ.

Du côté patronal, un tel incident est toujours regrettable. «On laisse toutefois les gens s'exprimer, tant qu'ils n'intimident pas les clients», indique

Linda Bouchard, porte-parole à la SAQ.

Trois jours avant Noël, les clients massés pour l'ouverture de la SAQ de Beauport hier n'ont pas été intimidés, mais ont quand même dû rentrer chez eux bredouille ou prendre leur mal en patience, jusqu'à la réouverture des portes, vers 14h.

Il n'est pas exclu que de telles manifestations se répètent dans les jours à venir, la FTQ promettant d'agir encore si le conflit perdure.

Plus d'informations Page A 9



SAVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER
DIAMANTAIRE

2485, chemin Saint-Louis, Sillery
418.653.3115

Il y a des bijoux qui se distinguent.
Les nôtres resplendent.

W.R. Savard vous suggère sa broche exclusive «Fusion»
en or jaune et blanc 14k,
sertie d'une perle d'eau douce de culture.



Création Hélène Savard

Courant : 325\$
Spécial de Noël
210\$ taxes incluses



ARCHIVES LE SOLEIL

La loi 90, adoptée d'urgence, va prohiber la nuit la circulation en motoneige sur les 1300 kilomètres de sentiers aménagés dans les anciens parcours de voies ferrées. Un choix qui revient toutefois aux municipalités.

L'interdiction de circuler la nuit déplaît aux clubs de motoneigistes

CLAUDE VAILLANCOURT

CVaillancourt@lesoleil.com

La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec estime, à prime abord, qu'il n'y a aucune raison d'interdire la pratique de la motoneige la nuit sur les 33 700 kilomètres que comprend le parc motoneigiste du Québec.

« Il y a de nombreux secteurs isolés des maisons où circuler, la nuit, ne dérange nullement », estime le vice-président et directeur général de la Fédération, Raymond Lefebvre.

La loi 90, adoptée d'urgence la semaine dernière, au dernier jour de la session parlementaire avant le congé des Fêtes, va prohiber la nuit, pour les deux prochaines années, la circulation en motoneige sur les 1300 kilomètres de sentiers aménagés dans les anciens parcours de voies ferrées, en plus de limiter à 30 km/h la limite de vitesse dans les sentiers situés à moins de 30 mètres d'une maison.

Mais le ministère des Transports du Québec a fait savoir qu'il appartiendrait aux municipalités de décider si l'interdiction de circuler après 22 h allait s'appliquer dans leur territoire.

La Fédération ne pense pas, elle, que la non-uniformisation de l'interdiction de circuler la nuit allait causer un caparçonnage auprès des motoneigistes dont certains pourraient ignorer les décisions des élus locaux sur la route qu'ils empruntent.

« C'est une situation comparable à la permission de virer à droite sur les feux rouges, image M. Lefebvre. À certains endroits, c'est permis, à d'autres ce ne l'est pas. C'est à chacun de s'ajuster. »

Ancien président de la Fédération des clubs de motoneigistes, Yves Watier croit, au contraire, que l'interdiction devrait être généralisée. « C'est la nuit qu'on dénombre la majorité des accidents mortels, fait remarquer celui que l'on appelle Monsieur Motoneige dans le milieu.

Nous sommes dans une période transitoire, rétorque Raymond Lefebvre. Chacun devra refaire ses devoirs. »

Sortant d'une réunion qui a rassemblé à Québec des hauts fonctionnaires de plusieurs ministères (Transports, Tourisme, Loisirs), ainsi que des représentants des associations de quads, M. Lefebvre dit que les prochains mois seront consacrés à revoir complètement la réglementation concernant la pratique de la motoneige. « Tout est sur la table, répète-t-il. Les règlements, les contraventions, les autorisations de passage, etc. »

Mais il est une chose qui apparaît claire dans son esprit: la Fédération ne recommandera pas la non-circulation des motoneiges la nuit. « Ce n'est pas une recommandation que l'on va faire », avance-t-il.

Les responsables de ce dossier au gouvernement lui ont fait savoir qu'une commission parlementaire itinérante rencontrera les principaux intervenants, aux alentours du mois de mai prochain, pour connaître leurs points de vue.

On sait aussi qu'une municipalité pourra faire fi des heures de fermeture décidées par le gouvernement dans un parc qui relève de sa responsabilité puisqu'elle en est la propriétaire.

IMAGERIE MÉDICALE À QUÉBEC

Le privé toujours sollicité

1,6 million \$ à deux cliniques

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

Des patients de Québec en attente d'un examen de résonance magnétique (IRM) sont toujours dirigés vers deux cliniques privées, tandis que deux appareils d'imagerie médicale dorment dans des boîtes à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Laval.

Il y a un an, l'Agence de la santé de la Capitale nationale annonçait la fin du recours au privé. Québec venait de lui octroyer trois nouvelles machines d'IRM pour les diagnostics. Une prenait le relais d'une « vieillière » à l'Enfant-Jésus. Les autres étaient envoyées dans le Vieux-Québec et à Sainte-Foy.

Les travaux pour leur installation ne sont toutefois pas complétés. En juillet, l'Agence s'est donc tournée de nouveau vers le privé afin de garantir des services aux usagers « hors délai », ceux qui poireautent sur la liste d'attente depuis plus longtemps que le délai médicalement acceptable.

Fin novembre, quelque 1500 Québécois avaient ainsi été aiguillés vers les cliniques Saint-Louis et IRM Québec (Mailloux), indique le président-directeur général de l'Agence, Michel Fontaine. « Ils ont reçu, à peu près, à deux, 700 000 \$ ». En deux ans, c'est donc environ 1,6 million \$ publics

qui auront été dépensés dans ces établissements. Le coût moyen facturé est de 475 \$ par patient, par examen de résonance magnétique.

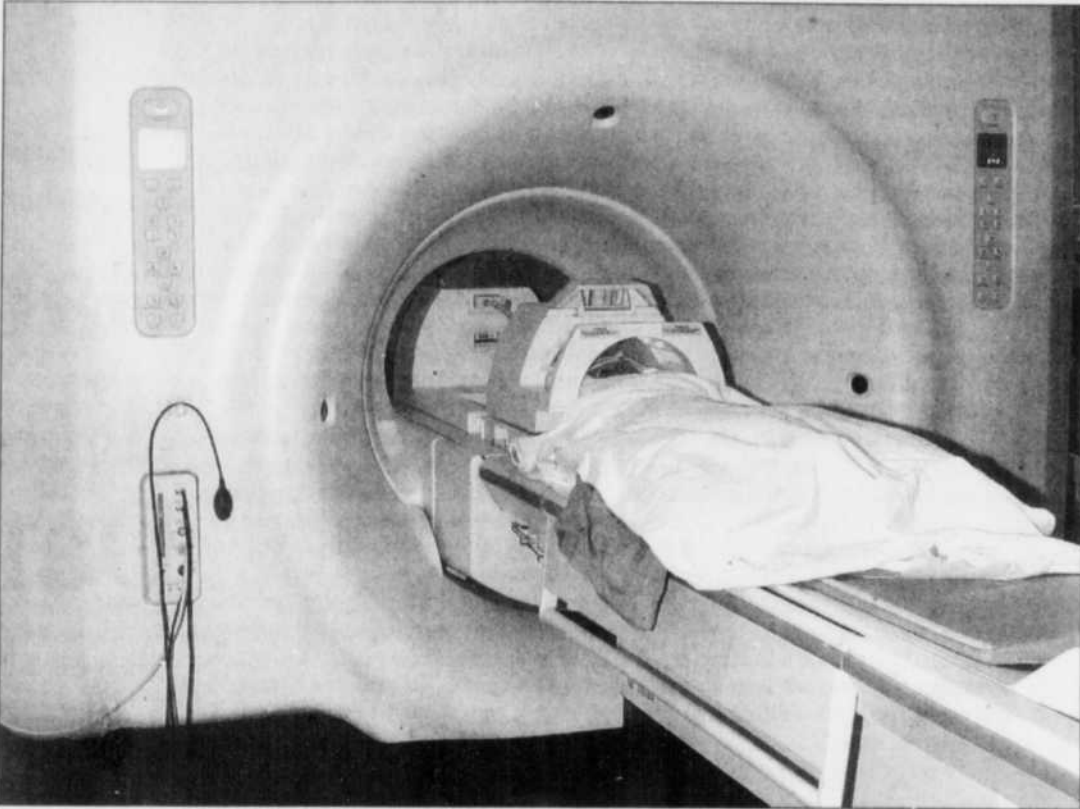
« C'est le même prix qu'à l'hôpital, plaide M. Fontaine. Si ces 1500 cas-là étaient faits dans nos hôpitaux, il faudrait payer quand même. » Petite différence, la portion « profits » serait réinvestie dans le réseau de soins.

Deux appareils dorment dans des boîtes à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Laval

Le pdg ajoute que la mesure est temporaire. L'appareil d'IRM de l'hôpital Laval devrait être installé en juin, celui de l'Hôtel-Dieu en janvier 2006. Les équipes de ces institutions pourront alors prendre le relais, évalue-t-il.

En attendant, leurs collègues du CHUL, de Saint-François d'Assise et de l'Enfant-Jésus travailleraient même les fins de semaine et le soir. « Les machines dans les hôpitaux sont utilisées au maximum. » D'avril à novembre, ils auraient réalisé quelque 10 800 examens de résonance magnétique. « C'est le maximum. »

Au début de l'année 2003-2004, environ 2500 patients se trouvaient dans la colonne « hors délai », soutient Michel Fontaine. Ils ne seraient plus que 400. « On pense finir l'année avec aucun hors délai. »



ARCHIVES LE SOLEIL

Des patients de Québec en attente d'un examen de résonance magnétique (IRM) sont toujours dirigés vers deux cliniques privées, les cliniques Saint-Louis et IRM Québec (Mailloux).

MISE EN GARDE SUR LE NAPROXEN

Nos pharmaciens connaissaient les risques

ALAIN BOUCHARD

ABouchard@lesoleil.com

La mise en garde publiée hier par Santé Canada à propos du naproxen, un médicament contre la douleur, était déjà prise en compte depuis longtemps dans les ordonnances effectuées par les pharmaciens québécois et canadiens. Ce qui fait toute la différence entre le contrôle médical en vigueur au Canada et la vente libre largement répandue aux États-Unis.

« Nous connaissons depuis longtemps les contre-indications du naproxen pour les patients à risques cardiaques, a dit au SOLEIL la pharmacienne Louise Petit, de Québec. Et nous en tenions compte dans la gestion des ordonnances. »

À la lumière d'une étude états-unienne, Santé Canada conseille aux consommateurs de naproxen de prendre la plus petite dose possible,

en attendant un avis plus précis à venir sur ce médicament, vendu sous plusieurs marques au Québec dont Naprosin.

Des chercheurs des États-Unis viennent de découvrir que la moitié des malades qui prennent du naproxen risquent une attaque cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Ils menaient alors une étude auprès de 2500 patients pour vérifier si ce médicament pouvait empêcher la maladie d'Alzheimer chez les personnes âgées.

Tout comme plusieurs autres médicaments vendus sur ordonnance seulement au Canada, le naproxen est disponible sur les tablettes aux États-Unis, sous la marque Aleve. « La vente libre est malheureusement une tendance qui va de plus en plus atteindre le Canada également, a commenté M^{me} Petit. Tout ça à cause du lobby visant à augmenter les profits des fabricants. »

La grippe, juste à temps pour les Fêtes!

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

« On est en période d'activité grippale franche à Québec. On peut dire que la saison est commencée. » Juste à temps pour Noël!

Médecin-conseil à la Direction de la santé publique de la capitale nationale, Geneviève Tremblay a néanmoins déniché un élément positif: « Les souches qui ont été typées, ce sont des souches analogues à A/Fujian inclus dans le vaccin. »

Les Québécois immunisés pourraient donc sortir des Fêtes, de la joute annuelle de baisers et de poignées de main, sans trop d'égratignures. L'injection est efficace dans environ 70% des cas, explique la D^{re} Tremblay.

Comme les autres, ils devraient malgré tout éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche, des voies d'entrée privilégiées pour la maladie. Le virus de l'influenza est « extrêmement contagieux ». Il survit même sur les surfaces inertes.

« Par contre, c'est la période des Fêtes et il faut fêter ! » La médecin ne prône donc pas l'isolement, la quarantaine pour les malades. Elle lance toutefois un appel à l'empathie: « Il faut avoir un peu pitié des autres. » Lavez vos mains régulièrement, utilisez le mouchoir avec ferveur.

MESURES DE PROTECTION

Surtout, si le mal vous assaille, évitez les contacts avec les plus vulnérables. Cela implique de ne pas visiter les centres de soins de longue durée (CHSLD), demande-t-elle. Vous êtes grippé et vous devez impérativement vous y rendre pour saluer un proche? Contactez la direction de l'établissement afin de connaître les mesures à prendre, demande-t-elle.

Les personnes dont le cœur, les poumons ou la santé est fragile ne doivent pas hésiter à consulter leur médecin afin d'obtenir des conseils, ajoute notre interlocutrice.

Il n'est pas trop tard pour se faire vacciner. Mais le corps ne sera totalement prêt au combat que deux semaines après la piqûre. La protection permettrait d'éviter moult complications. Les régions du Québec ne font pas toutes face à l'offensive, pour l'instant. Elle est « un peu précoce » dans la capitale. Le pic est généralement observé en janvier, février et mars. « On est en début d'augmentation de la courbe. »

L'indice provincial d'activité grippale est passé de faible à faible + puis à faible ++ depuis la fin novembre.

L'invasion étant à ses premiers balbutiements, les médecins ne peuvent juger si elle est virulente cette année. La percée durera quelques semaines — peut-être 10 — et pourrait être alimentée durant les célébrations des prochains jours.

Environ 168 000 doses du vaccin ont été distribuées au Québec cette année, selon les données de la D^{re} Tremblay.

Le gouvernement soutient que l'influenza et ses complications entraînent entre 10 000 et 50 000 hospitalisations et causent plus de 1000 décès chaque année au Québec.

UN ENDROIT À DÉCOUVRIR
Meubles et matelas neufs de qualité au plus bas prix
toutes les taxes incluses sur toute la marchandise en magasin

1 AN POUR PAYER SANS INTÉRÊT

Meuble audio vidéo
EN 12 VERREMENTS ÉGAUX ET CORNÉ CUTIPS S.A.C. ET MARCHANDISE SÉLECTIONNÉE 500 \$ ET PLUS

Mobilier de salle à manger
7 max + rallonges incluant une table de 42" X 60" X 78" X 96", 4 chaises droites et 2 chaises « capitaine »

3 sections, menuiserie, choix de couleurs, porte rétractable, tablette pivotante et rétractable, luminaires dans les portes, produits québécois

1899\$ (Taxes incluses)

1099\$ (Taxes incluses)

NOUVEAU LIT ESCAMOTABLE
Simple 39 po Double 54 po Queen 60 po
Étagères et matelas en sus **999\$** (Toutes taxes incluses)

Matelas 609 ressorts ensachés
Double 54" X 75" **499\$**
Queen 60" X 80" **599\$**
Produit québécois garanti 10 ans ferme

Causeuse cuir combo
Choix de couleurs
Produit québécois **799\$**

Meuble audio vidéo
Produit québécois
Porte rétractable
Luminaires dans les portes
Choix de couleurs **1199\$**

Choix de lits de métal ajustables 5 positions
Produit québécois
à partir de **399\$**

Matelas
single 37" X 75" **199\$**
double 54" X 75" **269\$**
queen 60" X 80" **299\$**
510 ressorts de qualité supérieure garanti 10 ans sc.

Meuble escompte
245, 71^e Rue Est
Charlesbourg
Grosbon local d'Aménagement
Le Petit Parc
628-1942

TPS INCLUSE TVQ INCLUSE
SUR TOUTE LA MARCHANDISE

POUR NOËL OFFREZ UNE MER DE PLAISIRS

Le Massif
Montagne sur Mer
www.lemassif.com

Il n'y a rien de trop beau pour ceux qu'on aime. Voilà pourquoi il fait tant plaisir d'offrir Le Massif en cadeau!

Forfait cadeau à 59 \$*
Billet de ski • Aiguillage-cirage • Repas complet à la cafétéria-bistro

*Forfait pour une personne, taxes en sus. Disponible au 1 877 LE MASSIF, ou au kiosque Le Massif des Galeries de la Capitale du 11 au 24 décembre.



L'esprit de Noël

Normand PROVENCHER NProvencher@lesoleil.com

Alors, comment va le moral? J'espère que vous ne l'avez pas comme Nicole Martin dans sa vieille chanson rocooco où elle regarde le sapin et le trouve «insensé». Le mot est entre guillemets car c'est bien ce qu'elle dit, la Nicole. Un sapin «insensé», ayoye! Trouvez pas que ça fait pitié? Je veux bien croire que son chum l'a laissée, mais si elle commençait par l'arroser, son confrère qui n'a plus de sens, il prendrait peut-être du mieux. Et elle aussi.

Il existe des trucs encore plus insensés et sans guillemets. La carte de Noël de votre député, par exemple. J'en ai reçu une, la semaine dernière, du nouveau représentant bloquiste de Louis-Hébert aux Communes, Roger Clavet. Une carte qui baigne dans la poésie. Voyez plutôt: «Les rues enneigées s'animent de passants pressés/ Les devantures enluminées des commerces et des maisons font réver/ Ici et là, quelques frimousses anxieuses guettent par la fenêtre l'arrivée du père Noël.»

Touchant n'est-ce pas? Dans mon cas, comme Tex Lecor, je crois bien que si c'était pas de «c'maudit orgueil», je crois bien que je braille-rais. Mais personnellement, si un destin tordu m'amenait à devenir un jour député de la région de Québec, je m'abstiendrais de faire de la prose avec les rues enneigées, quand on sait à quel point il s'agit là d'un point sensible chez beaucoup de monde depuis les fusions municipales. Monsieur Clavet, l'an prochain, si vous êtes

toujours à Ottawa, je vous conseillerais de parler plutôt de passant pressés qui s'animent dans des rues parfaitement dégagées, sur l'asphalte ou encore saupoudrées de gros sel et de sable. C'est avec des petits détails du genre que vous rendrez vos commettants heureux.

Toujours est-il qu'en ce 23 décembre, jour de gloire annuel pour Beau Dommage, Monsieur Côté et salut ti-eul, il me faut impérativement être dans le fol esprit des Fêtes. De toute façon, à seulement un dodo du grand soir, personne n'a la tête à autre chose. Regardez autour de vous, c'est pas mêlant, rien que des poules pas de tête. Et demain soir, comme chaque année, à la messe de minuit de sept heures et demie, vous allez encore vous demander comment vous avez réussi à arriver jusque-là avec tous vos morceaux.

Vous me lisez ce matin, mais je suis persuadé que vous le faites sans vraiment écouter ce que j'écris. Même si j'écrivais plus fort, vous ne m'entendriez pas. Vous avez l'esprit ailleurs. Vous pensez à votre liste de choses à faire. Au cadeau pour la gardienne que vous avez oublié. À l'épicerie du réveillon. Au pantalon chez le nettoyeur. Au rendez-vous chez la coiffeuse. À la bouteille de vin à acheter, à la SAQ ou non, selon que vous avez des principes ou pas.

La folie du temps des Fêtes, vous l'observez autour de vous, tous ces gens qui se bousculent pour acheter des chèques-cadeaux, tellement

pratiques les chèques-cadeaux. Les bras pleins de paquets, suivi dans le stationnement du centre commercial par un automobiliste qui roule à 2 km/h pour prendre votre espace de stationnement, la broue dans le toupet et de la gadoue plein le tapis de l'auto, vous avez hâte en maudissant d'arriver au réveillon, non pas pour vous reposer, mais pour entendre tout le monde dire: «Maudit ça c'est fatigant le temps des Fêtes, han? si ça de l'allure de flamber son argent comme ça.»

Une amie me disait, la semaine dernière, comment il serait plus intelligent, plutôt que d'acheter tous ces cadeaux, de s'offrir un billet d'avion pour une semaine dans le Sud. Fort bien, mais il arrive quoi si tout le monde décidait de faire la même chose en même temps? Tous ces hôtels qui déborderaient, ces plages bondées, ces bikinis en rupture de stock dans les magasins, voyons donc, ça ne tient pas debout, lui ai-je répondu, au beau milieu de la cohue de Place Laurier.

Je l'ai déjà dit dans cette chronique il y a deux ans et je le répète, arrêtez de vous plaindre, consommer dans le temps des Fêtes est devenu un acte patriotique. George W. Bush a dit la même chose après les attentats du 11/9: sortez, allez dans les magasins, achetez, consommez, c'est de cette façon que notre pays se sortira de la tourmente.

Imaginez un instant ou deux si tout le monde

décidait de ne plus se faire de cadeaux à Noël, de ne plus recevoir la famille et les amis. Imaginez encore, à la place, si tout le monde restait à la maison le jour de Noël, qui deviendrait un jour comme les autres, à regarder pour la centième fois un vieux film de Frank Capra et *Maman, j'ai raté l'avion*.

Si ce scénario devenait réalité, c'est toute notre économie qui tomberait sur le cul. Car à Noël, tout se vend plus qu'à n'importe quel moment de l'année, tout: des séchoirs à cheveux, des livres, des bijoux, des chaudrons, des légumes, des serviettes de bain, des chandelles, des carottes, des gilets, de la lingerie fine, surtout de la lingerie fine.

Si, du jour au lendemain, le peuple se convertissait à la simplicité volontaire, les répercussions seraient inimaginables. Les marchands seraient coincés avec des inventaires faramineux, il faudrait mettre des employés à pied, le chômage monterait en flèche, les Bourses s'effondreraient. Les paramètres économiques ne tiendraient plus, mes collègues de la section économie tomberaient en burn-out d'avoir trop cherché à comprendre l'inexplicable, en deux mots, ce serait le chaos total.

Alors mes poussins, prenez une grande respiration, direction le centre commercial, et dites-vous que c'est pour une bonne cause. Et répétez-vous cette célèbre parole de Jerry Seinfeld: «Le véritable esprit de Noël, ce sont les gens qui se font aider par d'autres que moi...»

NOËL

Les enfants sont trop gâtés

Trop de joujoux, pas assez de moments de partage, constate une ergothérapeute de Sainte-Justine

LOUISE LEMIEUX
Llemieux@lesoleil.com

Les enfants ont trop de cadeaux, «c'est désolant», remarque Francine Ferland, ergothérapeute à l'hôpital Sainte-Justine. «Ils en ont tellement que leur plaisir n'est pas le cadeau en soi, mais plutôt le plaisir de débarrasser.» La surabondance de cadeaux aux enfants est un corollaire de la société de consommation dans laquelle nous vivons, selon elle.

«Les parents ont souvent l'impression que donner beaucoup de cadeaux est un signe d'amour pour leur enfant. Penser ainsi, c'est passer à côté d'un moment de partage et d'activités familiales. Plutôt que de d'offrir 15 cadeaux, pourquoi ne pas proposer à l'enfant d'aller glisser avec lui, par exemple? On met trop de valeurs sur les cadeaux. Ce faisant, on apprend à l'enfant à être matérialiste. On l'imprègne de la notion de surabondance. L'enfant finira par s'imaginer que les cadeaux sont un signe de l'amour qu'on lui porte. Il finira par penser que tous ces beaux joujoux sont un dû et il risque de ne jamais être satisfait», souligne M^{me} Ferland.

Les plus beaux souvenirs d'enfance ne seront pas celui de la belle poupée ou du gros camion, mais bien plus de cet après-midi passé en famille à confectionner une maison en pain



Le petit Daniel Waurzycczek et sa mère Teresa ont choisi ensemble leur arbre de Noël dans cet enclos de Peterborough, en Ontario.

d'épice, à glisser dans le parc voisin, à patiner tous ensemble sur la rivière.

Pourquoi ce besoin de donner tant de cadeaux?

M^{me} Ferland glisse des hypothèses: pallier le manque de disponibilité du parent envers l'enfant? Ou encore, offrir à l'enfant un jeu dont le parent lui-même rêvait?

«Il y a une bonne raison d'offrir un

cadeau à un enfant: lui faire plaisir», rappelle l'ergothérapeute.

Mais encore faut-il choisir le bon jouet. Les jouets éducatifs sont bien beaux, mais ils ont le défaut d'être peu polyvalents. Au contraire, le ballon, les blocs, le bricolage, la pâte à modeler, la poupée présentent plein de possibilités créatrices. «Même essayer la vaisselle peut devenir un jeu pour l'enfant.»

À éviter, selon elle, les jeux où l'enfant est passif, comme les voitures télécommandées, par exemple.

Des cadeaux comme des skis ou des patins devraient être accompagnés d'un autre avec lequel l'enfant pourra jouer tout de suite.

Une bonne idée est de ranger les anciens jouets pour faire place aux nouveaux. Quand le parent les ressortira, l'enfant leur trouvera des usages différents.

Francine Ferland «travaille» avec le jeu auprès d'enfants malades de Sainte-Justine, particulièrement ceux atteints de paralysie cérébrale. Elle est l'auteure de *Et si on jouait? Le jeu chez l'enfant de la naissance à six ans*.

«Le jeu, pour l'enfant, est une super-vitamine. Il touche toutes les sphères de son développement. Il développe l'humour, le goût de jouer, la curiosité, l'initiative. Le jouet n'est que l'instrument du jeu.»

TROP D'INFORMATIQUE

Les jouets offerts aux enfants ont bien changé, constate M^{me} Ferland. Les jeux informatiques prennent maintenant beaucoup de place. Trop, même, au goût de M^{me} Ferland.

«Ils sont synonymes d'activités passives, virtuelles. Seule la vision est sollicitée. Quand l'adversaire est une machine, on est loin du jeu traditionnel de

Serpents et échelles qu'on joue avec son copain.»

L'autre grande différence dans la façon de jouer des enfants, c'est le peu de jeux dehors. «Les parents craignent pour la sécurité de leurs enfants, ils ne les laissent plus sortir seuls. Il n'y a plus de grands frères ou de grandes sœurs ni de voisins pour les surveiller.»

Francine Ferland ne saurait blâmer les parents. «La société de consommation est sur sa lancée. La vie actuelle, elle est folle. Les parents font pour le mieux», dit-elle.

VENTE FINALE
sur toutes nos collections
2003-2004

Rabais de
30% à
60%*

Tailles 6 à 20 ans
Toutes taxes incluses
Vente finale

OUVERT
LE DIMANCHE 26 DÉCEMBRE
de 13h à 17h

*Sauf sur nouveautés

LUCETTE LAMONTAGNE
boutique

828, avenue Myrand, Sainte-Foy
681-0249

Vos nouveaux meilleurs amis.

Le bonheur. Inspiré par Birks.

De la collection Birks Blue® à signature saphir: pendentif à solitaire étincelant, à partir de 1 700 \$; boucles d'oreilles, à partir de 2 700 \$; et bracelet orné de diamants, à partir de 6 500 \$.

BIRKS
Magasinez avec nous en ligne ou en vous rendant au Birks le plus près de chez vous. Visitez le www.birks.com ou composez le 1 800 882.2622.

LOTO QUÉBEC Résultats
Tirage du 2004-12-22

Célébration 2005

116B111
(non décomposable)

1 Grand Cherokee Laredo (ou 50 000 \$)

2004-12-01 094B898	2004-12-12 169B502
2004-12-02 822C125	2004-12-13 118A736
2004-12-03 316B210	2004-12-14 484B114
2004-12-04 547D218	2004-12-15 557D458
2004-12-05 807A264	2004-12-16 659D373
2004-12-06 278D217	2004-12-17 771A606
2004-12-07 289A080	2004-12-18 940A539
2004-12-08 241B070	2004-12-19 735D631
2004-12-09 712C567	2004-12-20 497D778
2004-12-10 723C012	2004-12-21 353C847
2004-12-11 524B879	

Les résultats d'encassement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.
En cas de départ en cas de loterie officielle de L.Q. cette dernière a priorité.
1 Grand Cherokee Laredo chaque jour du 1^{er} au 31^{er} déc. 2004

LOTO QUÉBEC Résultats
Tirage du 2004-12-22

1 ^{er} numéro 548295	2 ^e numéro 518284	3 ^e numéro 648810
25 000 \$	50 000 \$	100 000 \$

décomposables

Numéros «Télé»
218248 086896 882537

non décomposables

NUMÉRO BONI **11**

649 Tirage du 2004-12-22

11 17 35 38 43 47

Complémentaire: (42)

SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU 649

49 Tirage du 2004-12-22

28 37 38 39 48 49

Complémentaire: (16)

FINCO Tirage du 2004-12-22

01 03 06 15 19 29 31 34 35 37
39 40 45 47 51 53 61 64 65 69

Quintissime Tirage du 2004-12-22

3 4

Extra Tirage du 2004-12-22

NUMÉRO
006 8518 390768

Les résultats d'encassement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.
En cas de départ en cas de loterie officielle de L.Q. cette dernière a priorité.

Clinique Latitude

Épilation au laser

En cette période des fêtes, recevez nos meilleurs vœux et profitez de nos meilleurs prix

Aisselles: 300\$
Aines: 550\$
Lèvre supérieure: 300\$
Aines et aisselles: 800\$
Bikini complet: 850\$
Taxes incluses

* Offre valable jusqu'au 15 janvier 2005
Forfaits incluant 8 traitements • payables sur 4 à 6 mois sans intérêt

3000, Alexandra, bureau 101, BEAUPORT
667-0000

www.cliniquelatitude.com

SERVICES AMBULANCIERS DANS LA RÉGION DE QUÉBEC

L'ajout d'effectifs ne réglerait pas le problème, croit le ministère de la Santé

CLAUDE VAILLANCOURT
Cvaillancourt@lesoleil.com

Le ministère de la Santé ne croit pas que le seul ajout d'ambulances dans la région de Québec viendrait garantir automatiquement les chances de survie d'une personne en besoin.

« Les ambulances ne sont qu'une composante du système », fait remarquer le directeur des services préhospitaliers d'urgence au ministère de la Santé, l'urgentologue Daniel Lefrançois.

C'est pourquoi le ministère accueille avec un certain bémoi la dénonciation de l'Association des travailleurs du préhospitalier de la région de Québec qui qualifie d'alarmante la situation qui prévaut dans la région. Les ambulanciers réussissent seulement dans 47%

des cas à respecter le temps de réponse, qui est de moins de huit minutes pour un appel urgent de priorité 1.

Le médecin, qui note que les ambulanciers sont à la veille d'enclencher une nouvelle ronde de négociations, ne nie pas les chiffres publiés hier par LE SOLEIL. « Mais ce délai de huit minutes, c'est une balise que l'on a fixée en 1996 comme indicateur de performance. Elle est parfaite, certes, mais elle n'est valide, sur le plan médical, que pour les arrêts cardiorespiratoires. »

Le docteur Lefrançois ajoute que le délai passe à une heure quand il s'agit d'un accident. « Il est évident que plus l'accidenté est conduit à l'hôpital dans un délai rapide, plus ses chances de

survie s'accroissent. »

L'urgentologue précise que différentes mesures s'ajoutent à celle de l'intervention des ambulanciers pour assurer de meilleurs services préhospitaliers. Entre autres choses, le médecin parle de l'instauration prochaine de cours en RCR dans les écoles secondaires. « On a du chemin à faire dans ce cas précis », dit le responsable des services préhospitaliers d'urgence.

Parmi les autres critères, le médecin mentionne les services de communications qui se sont nettement améliorés par l'implantation du service téléphonique 9-1-1 et la défibrillation précoce.

Dans ce dernier cas, d'autres organisations que celle des techniciens ambulanciers peuvent venir à la rescousse. À titre d'exemple, une entente vient d'être conclue avec la direction du service des incendies de Montréal pour que les pompiers jouent un rôle de premiers répondants, une occupation qui ne plaît guère aux ambulanciers qui ambitionnent de se faire appeler des paramédics.

« À Montréal, ça va s'échelonner sur quelques années, de dire le D^r Lefrançois. L'entente de principe est conclue mais les détails quant au fonctionnement sont à préciser. »

Une telle démarche n'est pas encore en vue pour Québec. « Il faut que la demande origine des milieux municipaux », précise le grand patron des services préhospitaliers d'urgence.

Selon lui, le ministère n'est pas contre les ambulanciers. « Chacun doit occuper la case qui est sienne, de dire M. Lefrançois. Les pompiers ne

remplaceront pas les ambulanciers. »

Mais le ministère, insiste le docteur Lefrançois, se réserve le droit de poser les questions sur l'argent qu'on veut distribuer dans le réseau. « On a investi 14 millions \$ dans l'amélioration des services ambulanciers ces dernières années. C'est beaucoup de sous. Et ce n'est pas parce qu'on peut faire des choses qu'on doit faire ces choses. La région de Québec n'a pas été mise en priorité par le syndicat dans un comité formé sur la question par la convention collective de travail. »

TEMPS DE RÉPONSE

La Coopérative des travailleurs ambulanciers du Québec métropolitain a dressé un tableau des temps de réponse dans la région de Québec pour la période allant du 1^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2004. Dans la zone centrale, les délais sont près de huit minutes mais sont beaucoup plus longs en périphérie.

Les délais moyens de réponse s'affichent comme suit: L'Ancienne-Lorette 10 min 12 s, Beauport 9:00, Charlesbourg 8:42, Québec 7:54, Sillery 9:35, Sainte-Foy 8:54, Vanier 6:43, L'Ange-Gardien 13:28, Boischatel 12:08, Cap-Rouge 13:10, Saint-François (île d'Orléans) 31:28, Saint-Jean 23:55, Saint-Laurent 17:00, Saint-Pierre 14:04, Sainte-Famille 19:55, Sainte-Pétronille 15:13, Lac-Beauport 14:53, Lac-Delage 21:59, Lac-Saint-Charles 15:08, Loretteville 12:39, Saint-Augustin 15:46, Saint-Émile 12:27, Saint-Gabriel-de-Valcartier 19:49, Sainte-Brigitte-de-Laval 19:34, Stoneham-Tewkesbury 19:28, Val-Bélair 13:22 et Village Huron 14:38.



Lucien Leclerc

DÉCÉDÉ EN ATTENDANT L'AMBULANCE

Enquête du coroner

Le Bureau du coroner a ouvert une enquête pour clarifier les circonstances de la mort d'un octogénaire de Québec que deux ambulanciers attribuent au manque d'effectifs dans les services ambulanciers de Québec.

Selon le journaliste Nicolas Vigneau, du réseau TVA, l'Agence des services de santé et des services sociaux de Québec attend le résultat de l'enquête du coroner pour déterminer la suite des choses.

Lucien Leclerc, résidait, selon les ambulanciers, à proximité de l'hôpital Laval, dans l'arrondissement Sainte-Foy. Les services du 9-1-1 ont, selon TVA, reçu l'appel, le samedi 11 décembre, à 6h 51.

Comme il s'agissait, rapporte-t-on, d'un appel de niveau 3, cela supposait un délai maximum de 10 minutes pour transmettre le message aux ambulanciers et, pour ceux-ci, d'une période maximale de 20 minutes pour se rendre sur les lieux. D'après les ambulanciers Luc Fortier et Louis Fortier, les techniciens ambulanciers n'ont reçu l'appel qu'à 8h 19, soit plus d'une heure et demie plus tard.

Les deux ambulanciers ont imputé au manque d'effectifs le long délai. À leur arrivée, ils ont trouvé l'homme inconscient, dans un fauteuil, la carte d'assurance-maladie à la main. M. Leclerc avait, dit-on, sorti aussi la liste des médicaments qu'il consommait.

Son décès a été constaté à son arrivée à l'hôpital. Claude Vaillancourt

MONTBLANC

DÉCOUVREZ

STARWALKER
NOUVELLE GÉNÉRATION D'INSTRUMENTS D'ÉCRITURE
CORPS ET CAPUCHON EN RÉSINE PRÉCIEUSE NOIRE,
LIGNE FUTURISTE, NOUVEAU SYSTÈME DE DIFFUSION
D'ENCRE AVEC PLUME RHODIÉE, ÉTOILE MONTBLANC
SUSPENDUE DANS UNE BULLE TRANSPARENTE.

Stylo

977, RUE SAINT-CATHERINE OUEST, MONTRÉAL (NIVEAU MÉTRO - SIMONS)
• CARREFOUR LAVAL • MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD
• PLACE LAURIER À SAINT-FOY, QUÉBEC
TÉL.: (418) 651-1295 www.stylo.ca

www.cyberpresse.ca

à surveiller

dès janvier

Joyeuses fêtes!

En ce temps de rassemblement, de paix et d'amour, toute l'équipe du gouvernement du Québec se joint à moi pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes.

Notre gouvernement continuera, en 2005, à faire équipe pour développer le Québec avec équité envers toutes les générations.

Jean Charest

Jean Charest
Premier ministre du Québec

Québec

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

CONTREBANDE DE PRODUITS DU TABAC

Élisabeth Vincent, son fils et un employé déclarés coupables

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ Au terme d'un procès entrepris il y a environ six ans, Élisabeth Vincent, son fils Gill et un de leurs employés ont été déclarés coupables hier d'avoir illégalement offert en vente des produits du tabac, et de possession illégale de sommes totalisant plus de 55 000 \$.

En 1995, les trois personnes ont été accusées d'infractions à la Loi sur l'accise découlant de la contrebande du tabac sur la réserve indienne de la nation huronne-wendate. Une importante quantité de produits du tabac avait été saisie au domicile d'Élisabeth Vincent, la principale instigatrice, dans le véhicule de son fils Gill, et à l'un de ses points de vente où travaillait le troisième accusé, Ghislain Gagnon. En tout, la GRC avait saisi 3587 cartouches de cigarettes, 1485 boîtes et 1272 sacs de tabac ainsi que 5220 cigares.

Dès le début du procès, les accusés ont présenté diverses requêtes fondées sur la Charte canadienne des droits et libertés, sur les privilèges autochtones dérivant de droits ancestraux et sur les dispositions de la Loi des Indiens. Le juge Alain Morand les a toutes rejetées.

C'était le seul moyen de contrecarrer les accusations pour Gill Vincent et sa mère, en fuite à l'extérieur du pays mais dirigeant leurs affaires à distance, puisque ni l'un ni l'autre n'a présenté de défense sur le fond de l'affaire. Quant à Gagnon, il a soutenu qu'il croyait agir en toute légalité, compte tenu de la

conjoncture qui prévalait à l'époque et des prétentions de certains Indiens sur leurs droits. Le juge Morand, toutefois, n'a pas accepté sa défense.

Dès 1987, des perquisitions effectuées par la GRC démontraient qu'Élisabeth Vincent s'adonnait à la vente illégale de produits du tabac à partir de deux commerces sur la réserve.

Faisant déjà face à plusieurs accusations pendant des années devant les tribunaux, en 1995, et après avoir été déboutée en Cour d'appel de l'Ontario, Élisabeth Vincent estimait que les Indiens étaient exemptés de l'application de certaines dispositions de la Loi sur l'accise, rappelle le juge Morand dans son jugement.

En surveillant, en juillet 1995, la résidence d'Élisabeth Vincent et ses deux boutiques, Créations la Huronne et le Smoke Shack, les policiers de la GRC ont vu Gill Vincent transporter des produits du tabac avec son véhicule d'un endroit à l'autre. Les cartouches de cigarettes portaient la mention « Vente interdite au Canada ».

Les parties doivent revenir devant le tribunal le 17 février pour la détermination des peines.



Elisabeth Vincent



L'hôtel de ville de Québec, inauguré en 1896 rue Des Jardins, subit une coûteuse cure de jeunesse depuis trois ans.

HÔTEL DE VILLE DE QUÉBEC

Une cure de jouvence de 10 millions \$

Les rénovations auront coûté trois fois plus cher, surtout à cause de la climatisation

ISABELLE MATHIEU

IMathieu@lesoleil.com

■ Trois ans après la fusion, les travaux à l'hôtel de ville de Québec approchent 10 millions \$, soit trois fois plus que ce qui avait été envisagé au départ. C'est le prix, dit-on, pour que les employés n'aient plus à travailler dans un four l'été venu.

Dessiné par l'architecte Georges-Émile Tanguay, le vieil hôtel de ville de Québec, inauguré en 1896 rue Des Jardins, subit une coûteuse cure de jeunesse depuis trois ans.

Pas le choix, dit Hervé Brosseau, directeur général adjoint responsable notamment de la gestion des immeubles. « C'était une nouvelle ville, il fallait pouvoir accommoder le double d'élus, y compris une opposition qui était de 23 conseillers à l'époque, fait-il remarquer. On parle de travaux majeurs. »

Il fallait rénover et climatiser la salle du comité exécutif — le « conseil des ministres » s'étant élargi —, aménager une section au quatrième étage pour l'Action civique de Québec, ajouter des chaises et des pupitres dans la salle du conseil, au coût de 250 000 \$, refaire certains bureaux administratifs.

Le tout premier règlement d'emprunt, adopté le 21 mai 2002, prévoyait des travaux de 3 295 000 \$ à l'hôtel de ville de Québec. Les autres édifices municipaux se voyaient octroyer un budget de 5,1 millions \$, pour un grand total de 8,4 millions \$.

UN FOUR DURANT TROIS MOIS

Déjà à ce moment, on avait dépassé l'évaluation faite par le comité de transition en mars 2001, où le simple aménagement des locaux pour faire démarrer la nouvelle ville devait coûter 7 millions \$, dont 1,2 million \$ à l'hôtel de ville de Québec. La facture a grimpé en flèche lorsque la Ville a décidé de régler une fois pour toutes le problème d'absence de climatisation, qui transformait les étages supérieurs de l'hôtel de ville en four durant au moins trois mois, malgré les petites unités murales.

« Tout le monde, y compris l'opposition, réclamait de la climatisation », dit Hervé Brosseau.

L'hôtel de ville de Québec était le dernier hôtel de ville du territoire sans climatisation. « On ne l'avait pas fait parce qu'on savait que c'étaient des coûts considérables, indique Hervé Brosseau. Là, on a pu profiter du fait que, de toute façon, il fallait faire des travaux majeurs dans les murs et dans les systèmes, pour intégrer la climatisation. »

En décidant de climatiser tout l'hôtel de ville, la petite chambre mécanique prévue dans le stationnement n'était plus suffisante ; il fallait en construire une au grenier.

Vu le changement d'orientation, les ouvriers n'ont eu d'autre choix que de repercer des murs fraîchement faits. « Des raccords ont dû être modifiés et on ajoutait les conduites d'air frais », explique Gilles Hamel, ingénieur responsable des travaux.

Avec un coût d'aménagement de 65 \$ du pied carré, auquel il faut ajouter 50 \$ le pied carré pour la climatisation, Hervé Brosseau n'est pas gêné du tout des travaux, dont le gros devrait être terminé en 2005. « Il fallait préserver le cachet historique du bâtiment, précise le directeur adjoint. Mais on a pu le faire à bon prix. »

Au bout du compte, les travaux à l'hôtel de ville de Québec auront coûté près de 10 millions \$, dont le tiers du budget pour la climatisation.

Les travaux de rénovation dans les autres édifices municipaux, un peu partout sur le territoire, s'élèveront à environ 15 millions \$.

Peine de 18 mois avec sursis à l'agresseur d'une jeune trisomique

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

Condamné à six ans de pénitencier, en 2001, pour avoir agressé sexuellement une jeune trisomique durant plusieurs années, Florent Fournier, 64 ans, a vu sa condamnation être réduite hier à une peine avec sursis de 18 mois après que la Cour d'appel l'eût acquitté de trois des quatre chefs d'accusation. De plus, l'individu devra faire 150 heures de travaux communautaires et verser un don de 500 \$ au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

À l'origine, Fournier, sa femme et son fils avaient été accusés d'avoir agressé la jeune fille qu'ils hébergeaient comme famille d'accueil, entre 1981 et 1997, à Lac-Saint-Charles. Alors que le fils a plaidé coupable, Françoise Fournier a été acquittée des crimes dont elle avait été accusée conjointement avec son mari.

Considérant qu'il s'agissait des mêmes événements relatés par la plaignante, la Cour d'appel a décidé de faire bénéficier Fournier du doute raisonnable au même titre que sa femme. Sa déclaration de culpabilité n'a été retenue qu'au sujet d'un événement durant lequel il y a eu agression sexuelle et dont sa femme n'a pas été accusée. Le dossier a alors été retourné devant le juge Carol St-Cyr, en Cour du Québec.

En déterminant la nouvelle peine, hier, ce dernier a considéré comme

faits aggravants la situation d'autorité dans laquelle se trouvait l'accusé par rapport à la victime qui, elle, était fort vulnérable, compte tenu de son handicap. Par contre, Fournier ne possédait pas d'antécédents judiciaires en semblable matière, et il s'est toujours conformé à ses conditions de mise en liberté provisoire.

« Je vous remercie pour l'esprit qui vous a aidé dans votre jugement », a sarcastiquement déclaré l'accusé au juge, en déplorant que le ministère public n'ait jamais produit dans sa cause le fait que son fils ait plaidé coupable. À sa sortie de la salle d'audience, Fournier a de nouveau clamé son innocence en annonçant qu'il ira jusqu'en Cour suprême s'il le faut.

Durant le premier tiers de sa peine, le sexagénaire devra demeurer chez lui 24 heures sur 24 et, durant le deuxième tiers, il sera soumis à un couvre-feu entre 23 h et 7 h. Tant durant la peine de 18 mois que durant la probation de trois ans qui la suivra, il sera interdit à Fournier de communiquer avec la victime et avec sa nouvelle famille d'accueil.

Durant la même période, il lui sera interdit de posséder des armes. Le juge St-Cyr a en outre ordonné que des échantillons de substances corporelles soient prélevés pour fins d'analyse génétique, et que Fournier s'enregistre au registre des délinquants sexuels durant 20 ans.

ENQUÊTE SUR LA MORT DE TERRY LALO

Les policiers de Québec ne seront pas cités en déontologie

■ Le commissaire à la déontologie policière a finalement décidé de ne pas citer les policiers de Québec Yves Pelletier et Rook Gravel devant le Comité de déontologie policière. La famille de Terry Lalo, ce jeune Innu qui avait été happé mortellement par une voiture de patrouille de la Sûreté du Québec en avril 2002, reprochait aux deux policiers d'avoir fait une enquête « bâclée ». Selon la sœur du jeune

Innu, Johanne Lalo, l'enquête menée par les policiers Pelletier et Gravel manquait de rigueur, d'objectivité et de professionnalisme. L'enquête de la coroner Catherine Rudel-Tessier avait d'ailleurs mis en lumière des lacunes dans l'enquête menée par les deux policiers, rappelle M^{me} Lalo, qui compte demander une révision de la décision du commissaire. *Élisabeth Fleury*

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

« Dans le silence de la nuit »



Cahier
Zoom

Un jour, le Bon Dieu a trouvé que son ciel manquait de musique et il est venu engager papa pour se divertir et divertir tous les autres anges moins intéressants. Tout un contrat! Papa ne pouvait pas refuser et il est parti là-bas pour un temps indéterminé. Laissez-vous emporter par le conte de Noël de Lyne Fortin.

Un centre grec sans but lucratif verse 24 000\$ en appels érotiques

■ MONTRÉAL — C'est l'émoi au Centre communautaire hellénique de Montréal: cette organisation sans but lucratif a dû verser 24 000\$ pour payer les coûts de quelque 400 appels à des centrales érotiques qui ont été faits entre août 2003 et octobre dernier par des personnes encore non identifiées. De plus, une étude des livres de celle-ci révèle que l'organisation a versé 33 000\$ pour de la publicité à une entreprise de communication et à une station de télévision dans lesquelles étaient impliqués deux dirigeants du centre. Pourtant, en juin, l'organisation, qui loge dans le quartier Parc-Extension, a eu du mal à réunir les fonds nécessaires pour rémunérer quatre enseignants de l'école privée grecque Socrate qu'elle finance. PC

Rodrigue Girard jugé inapte à subir un procès

Un psychiatre doit le rencontrer pour évaluer sa dangerosité

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ Après un peu plus d'une journée de délibérations, le jury a déclaré hier Rodrigue Girard inapte à subir un procès. Bien qu'il s'interrogeait sur la dangerosité de l'individu, le juge Benoît Moulin l'a laissé en liberté au moins jusqu'à cet après-midi.

Tôt ce matin, l'homme de 57 ans doit se présenter à l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour rencontrer un psychiatre. Celui-ci doit ensuite produire un rapport évaluant la dangerosité, et le transmettre au tribunal en vue de l'audience de cet après-midi.

L'enseignant à la retraite est accusé d'avoir menacé deux avocats et un fonctionnaire municipal de la région de Portneuf, ainsi que d'avoir harcélé deux avocates. Ces événements auraient eu lieu entre 1994 et 2002.

Le jury de quatre femmes et huit hommes a tranché en toute fin d'après-midi. L'expertise du psychiatre Sylvain Faucher, selon lequel Girard souffre d'un trouble délirant de type persécutoire, semble avoir été bien reçue par les jurés. Le D^r Faucher a demandé l'autorisation de traiter le quinquagénaire contre son gré en milieu hospitalier, car l'accusé ne se reconnaît aucune pathologie.

La saga judiciaire de Girard dure depuis le début des années 90. Il prétend

que depuis cette date, il a découvert l'existence de liens privilégiés entre avocats et juges. Il a englouti presque tout ce qu'il avait, c'est-à-dire 296 000\$, dans les quelque 70 procédures qu'il a engagées.

Ses échecs judiciaires, selon lui, découleraient de la corruption des avocats qu'il a engagés, ou de la collusion de juges et d'avocats qui ont manœuvré pour l'empêcher de révéler leurs activités immorales, sinon illégales. Dans son délire de persécution, l'individu se croit épié et victime d'un complot.

Selon Girard, les accusations contre lui découlent d'une manœuvre pour l'empêcher de révéler la corruption du système judiciaire. Le D^r Faucher croit qu'aux yeux de l'individu habitant Cap-Rouge, tous les avocats sont liés au complot ou à la prostitution juvénile... Le D^r Faucher estime qu'en l'absen-

ce de reconnaissance de pathologie, un sujet peut devenir dangereux s'il constate qu'il n'y a plus de combat possible et qu'il ne peut plus faire avancer sa cause. Si le traitement de Girard ne se fait qu'en externe, le psychiatre considère que le risque de danger serait « significatif ».

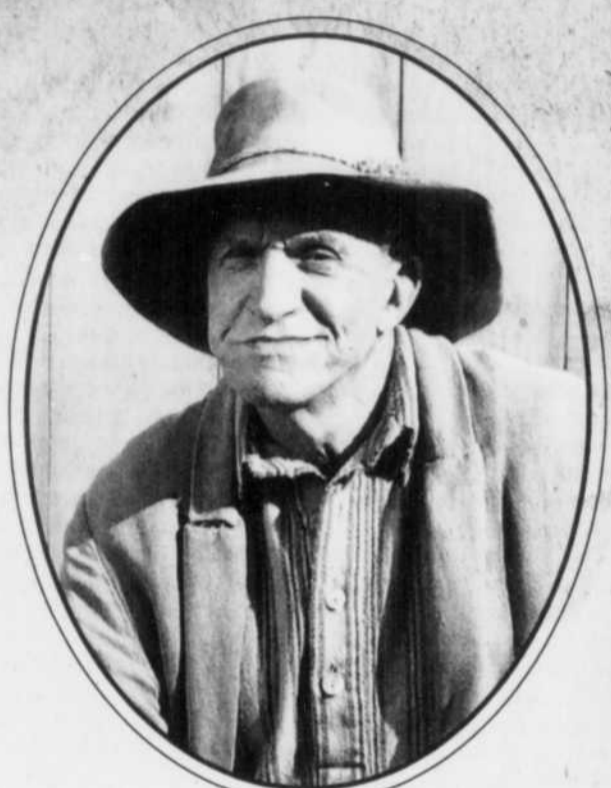
C'est pourquoi le procureur de la Couronne, M^r Alain Gaumont, demandait au juge Moulin d'ordonner que Girard soit amené sur-le-champ au Centre hospitalier Robert-Giffard. À l'opposé, l'avocat de l'homme, M^r Takioulah Eidda, soulignait qu'il y a déjà deux ans que Girard se trouve dans cette situation, et que dans l'immédiat, sa famille est disposée à veiller sur lui.

Fort de cette assurance, le juge Moulin a ordonné que Girard demeure avec son frère jusqu'à cet après-midi.

Le calme revient au village

« ON PEUT ENFIN DORMIR SUR NOS DEUX OREILLES »

Au lendemain de l'intrusion de malfaiteurs dans l'ordinateur de plusieurs villageois, ceux-ci ont employé les grands moyens pour se défendre. Notre bon Joseph-Aimé témoigne: « Avec l'attirail de Bell, j'ai le ciboulot tranquille. Pour les festivités, y a rien de mieux qu'une parenté bien protégée! »



Mobilité



- 3 premiers mois de service gratuits*1
- Pas de frais d'activation ni de frais mensuels cachés avec les forfaits Tout-en-un

La mobilité sans tracas. Seulement chez Bell.

Téléphone pliable à écran couleur à partir de

0\$*2

ExpressVu



Offrez-vous une meilleure télé!

- Plus de 400 canaux et 16 forfaits thématiques
- Service horaire variable gratuit sur les réseaux canadiens

Vous en aurez plein la vue!

À partir de **49\$**†

après crédits installation incluse††

Le Forfait

Combinez 2 ou 3 services

- Mobilité
- Sympatico™
- ExpressVu™

et économisez mois après mois avec Le Forfait*1 de Bell.

NOUVEAU

5\$ par mois*2

pour 1000 min d'interurbain Canada, É.-U., 24/7

Sympatico Intermédiaire



Libérez votre ligne téléphonique!

19.95\$ par mois les 12 premiers mois††

C'est le temps de brancher toute la maisonnée!

Service Internet plus pratique et sécuritaire que jamais.

Gratuit: 6 mois de notre gamme complète de services de sécurité†2 mis à jour automatiquement

- Antivirus • Coupe-feu • Anti-logiciels espions



Et bien simple.™

bell.ca/cadeaux • 1 866 880-5076 • Magasins Espace Bell et Bell Mobilité

Espace Bell

- Alma**
Plaza 1
(418) 662-0469
- Amqui**
14, rue St-Benoît O.
(418) 629-6054
- Baie-Comeau**
997, boul. Lafèche
(418) 295-1294
- Chicoutimi**
1915, boul. Talbot
(418) 696-0506
- Plage du Royaume**
(418) 693-1188
- Gaspé**
157, boul. de Gaspé
(418) 368-5004
- Havre-St-Pierre**
111 B, rue Boréale
(418) 538-1301
- Lévis**
Galeries Chagnon
(418) 833-3848

Maria
111, boul. Perron O.
(418) 759-5225

Matane
1105, rue du Phare O.
(418) 562-9000

Québec
1171, boul. Charest Ouest
(418) 687-2121
1100, rue Bouvier
Bureau 350
(418) 627-6000
Les Galeries de la Capitale
(418) 627-2555

Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292

Rimouski
341, 2^e rue Est
(418) 722-7717

Rivière-du-Loup
Centre commercial
Rivière-du-Loup
(418) 868-8888
Sept-Îles
1230, boul. Laure
(418) 962-6568

St-Georges-de-Beauce
Carrefour St-Georges
(418) 228-5521

Ste-Anne-des-Monts
561, boul. Ste-Anne Ouest
(418) 763-9415

Ste-Foy
2785, boul. Laurier
(418) 650-1000
Place Laurier
(418) 658-8678

Bell Mobilité

Beauport
Inter Cellulaire enr.
488, boul. Rochette
(418) 660-9909

Lévis
La Celluboutique Rive-Sud
104, route Président-Kennedy (bur. 101)
(418) 837-0222
Novicom Technologie
6610, boul. de la Rive-Sud
(418) 838-3999

Québec
CBCI Telecom inc.
710, rue Bouvier (bur. 103)
(418) 626-1800
Celluboutique Hamel
4885, boul. Wilfrid-Hamel
(418) 871-7776

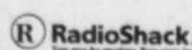
Roberval
Cellulaire Chic
612, boul. Marcotte
(418) 275-0606

St-Nicolas
La Celluboutique Rive-Sud
585, route 116
(418) 831-2355

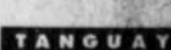
Ste-Marie
La Celluboutique Rive-Sud
530, boul. Vachon
(418) 386-3757

Vanier
La Celluboutique
850, boul. Pierre-Bertrand
(bur. 150)
(418) 682-2355

Aussi offert chez les détaillants autorisés:



Offre ExpressVu disponible aussi:



Les offres sont réservées aux nouvelles activations et prennent fin le 31 décembre 2004, sauf l'offre de 3 mois de service gratuits de Bell Mobilité qui prend fin le 24 décembre 2004. Services offerts aux clients résidentiels, là où la technologie le permet. Prix/offres sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. Jusqu'à épuisement des stocks. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent pour chaque engagement. D'autres conditions s'appliquent, y compris des exigences techniques minimales. Photos à titre indicatif. *1 S'applique à un engagement de 3 ans. Le tarif mensuel courant (maintenant 29,95\$) s'applique par la suite. 2 Go de téléchargement par mois, frais pour téléchargements en sus. *2 Le tarif mensuel courant (maintenant 12,90\$) s'applique par la suite. Les services doivent être activés dans les 90 jours suivant l'abonnement sans quoi ils seront automatiquement retirés du compte. Fournis avec Zero-Knowledge Systems, Inc. aux abonnés Sympatico. Aucun service n'offre une protection absolue. *3 Tarif mensuel du forfait, d'une valeur max. de 35\$, remis sous forme de crédits appliqués sur le compte. S'applique à un engagement de 3 ans. Le tarif alors courant s'applique par la suite. Frais d'interurbain en sus. *4 S'applique à un engagement de 3 ans. *5 Prix net basé sur le prix de détail suggéré du récepteur 3120 (129,99\$) moins les crédits d'équipement de 50\$ et de 10\$ à la carte de 30\$ avec un engagement de 2 ans. Les crédits sont appliqués sur le compte, avant les taxes, prévoir de 6 à 8 semaines. Le système doit être activé avant le 16 janvier 2005. Le crédit de télé à la carte n'est valide que pendant 90 jours après l'activation et s'applique à tous les films ou événements sur Vidéo ou Vu! jusqu'à un max. de 15\$ par commande. Une pièce d'identité avec photo valide et une autorisation doit être donnée sur une carte de crédit ou par prélèvement bancaire pour ouvrir un compte. *6 S'applique à un engagement de 2 ans. Visitez bell.ca/installationincluse pour savoir si vous êtes admissible. *7 Offert avec les services et forfaits de Bell sélectionnés. S'applique à un engagement de 2 ans pour chaque service. Pour les détails, appelez au 1 866 880-5076 ou visitez bell.ca/forfait. *8 S'applique aux appels interurbains résidentiels automatiques ou faits avec le service Contact famille™ au Canada et aux États-Unis. *9 L'installation professionnelle peut s'appliquer. Pour les détails, appelez au 1 866 880-5076 ou visitez bell.ca/forfait. *10 S'applique aux appels interurbains résidentiels automatiques ou faits avec le service Contact famille™ au Canada et aux États-Unis. Sympatico et Contact famille sont des marques de commerce de Bell Canada. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, s.e.c.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

CAMIONNEURS

Limite de 13 heures au volant

L'industrie et les Teamsters s'entendent

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ L'industrie canadienne du camionnage et Teamsters Canada se sont finalement entendus pour appuyer un ensemble de règles limitant à 13 le nombre d'heures de conduite des camionneurs par période de 24 heures.

Transport Canada a annoncé plus tôt cette semaine qu'il avait récemment intensifié ses discussions afin de parvenir à un consensus sur l'application d'un nouveau règlement qui réduirait de 16 à 13 le nombre d'heures de conduite quotidienne des camionneurs par période de 24 heures, et de 16 à 14 le nombre d'heures de service.

Le nouveau règlement ferait également passer de 8 à 10 le nombre minimum d'heures de repos que doivent prendre les camionneurs par période de 24 heures.

Le nombre minimum d'heures de repos passe de 8 à 10

Au bout du fil, le président de la section locale 106 du syndicat des Teamsters, Gérald Côté, s'est dit satisfait de l'issue des discussions. « C'est sûr que c'est encore beaucoup 13 heures de conduite, mais il fallait faire un compromis », a commenté M. Côté.

À la fin du mois de novembre, Teamsters Canada avait accusé l'industrie du camionnage de vouloir étendre le temps de travail quotidien des camionneurs sur 18 heures pour permet-



À la fin du mois de novembre, Teamsters Canada avait accusé l'industrie du camionnage de vouloir étendre le temps de travail quotidien des camionneurs sur 18 heures pour permettre de contourner les règles actuelles limitant les heures de conduite.

tre de contourner les règles actuelles limitant les heures de conduite.

L'Association du camionnage du Québec (ACQ) avait répliqué en accusant le syndicat de mener une campagne de désinformation. L'industrie, avait-elle expliqué, souhaitait que les chauffeurs aient la liberté de répartir leurs heures de travail sur une plage de temps plus longue pour qu'ils puissent se reposer, au besoin, sans être pénalisés par les employeurs.

Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires de l'ACQ hier.

À l'Association canadienne du camionnage, le vice-président principal, Graham Cooper, a indiqué que l'indus-

trie s'était rangée de bonne grâce aux préoccupations des camionneurs.

« On a tenté de faire avancer cette idée (des journées de travail de 18 heures), mais les camionneurs nous ont dit qu'ils préféreraient revenir au projet de règlement de 2001, qui maintenait le nombre maximal d'heures de conduite à 13 », a expliqué Graham Cooper.

Transport Canada continuera d'étudier les commentaires reçus au cours des prochains mois et suivra le processus normal de publication à travers la *Gazette du Canada*, a fait savoir hier une porte-parole du ministère. Si tout va bien, donc, le projet de règlement deviendra loi quelque part en 2005.

Le chalet de Monique Jérôme-Forget vandalisé

MARTIN OUELLET
Presse canadienne

■ La résidence secondaire de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a été la cible de méfaits mardi.

Des individus non identifiés ont placardé les murs et les fenêtres de la résidence d'autocollants aux couleurs de la CSN, en plus de laisser dans la cour des pancartes dénonçant à grand renfort de slogans les politiques du gouvernement, notamment l'introduction des partenariats public-privé (PPP).

Des œufs ont aussi été lancés contre les murs de la demeure située à Saint-Donat, dans les Laurentides.

Murs et fenêtres placardés d'autocollants aux couleurs de la CSN

M^{me} Jérôme-Forget, qui n'était pas à son chalet au moment où les actes ont été perpétrés, a condamné ces méthodes d'intimidation.

Des tels gestes n'ont pas leur place dans une société civilisée comme la nôtre, souligne-t-elle dans un communiqué transmis hier.

« Nous ne devons pas comme collectivité tolérer ce genre de comportement. Nous vivons dans une société démocratique et il existe d'autres moyens pour faire connaître ses positions », écrit le ministre.

M^{me} Jérôme-Forget presse également la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, de rappeler ses troupes à l'ordre.

« Il y a des moyens de faire valoir son opinion publiquement et d'exprimer son mécontentement contre le gouvernement sans s'en prendre à des biens privés », a fait valoir Isabelle Tasche-reau, attachée de presse de la ministre.

DOUTES

Mais de son côté, la CSN demeure perplexe, sinon sceptique, et n'a aucune intention de sermonner ses troupes.



Monique Jérôme-Forget, qui n'était pas à son chalet au moment où les actes ont été perpétrés, a condamné ce geste.

« Il n'y a pas de preuve qu'il s'agisse de militants syndicaux de la CSN. Si elle peut démontrer que l'acte a été commis par nos membres, on prendra les mesures conséquentes », a dit la porte-parole de la centrale, Michelle Filteau.

Les pancartes et les autocollants aux couleurs de la CSN ne prouvent strictement rien, a poursuivi M^{me} Filteau. « Cela peut être n'importe qui. De toute façon, nous ne cautionnons jamais ce genre de comportement. Nous invitons nos militants à manifester dans l'ordre. » La Sûreté du Québec, qui a ouvert une enquête sur cette affaire de méfaits, évalue à environ 1000 \$ les dommages causés à la résidence secondaire de la ministre.

« Il n'y a pas de bris comme tel, mais il y a beaucoup de nettoyage à faire », a commenté le porte-parole de la SQ, Gérard Carrier.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS

Les Ontariens beaucoup mieux payés

STÉPHANE PAQUET
La Presse

Comme les amateurs de vin en mal de bonnes bouteilles, les grévistes de la SAQ auraient tout intérêt à aller en Ontario. Les vendeurs de vin et spiritueux y sont beaucoup mieux payés.

Selon les calculs effectués par *La Presse* à partir des conventions collectives, l'écart est de près de 30% pour les employés permanents, qu'ils soient caissiers ou conseillers en produits.

Ainsi, le caissier de la SAQ au sommet de l'échelle salariale gagne 16,86 \$ l'heure contre 21,80 \$ pour l'employé de la Liquor Control Board of Ontario (LCBO), de l'autre côté de la rivière des Outaouais. La différence est encore plus importante à l'embauche : l'écart est alors de 4,49 \$ de l'heure.

Sur une base annuelle, la différence frôle les 10 000 \$ pour le caissier au sommet de l'échelle qui travaille 38 heures par semaine : 33 315,36 \$ pour le travailleur québécois contre 43 076,80 \$ pour celui de l'Ontario. Un fossé de 29%.

Pour les conseillers en produits, ceux qui donnent des conseils sur les vins ou les cognacs, la différence est de 28% au haut de l'échelle, soit 36 457,20 \$ contre 46 633,60 \$ pour le travailleur ontarien. Ce type d'emploi, plus payant que celui de caissier, est toutefois plus répandu au Québec qu'en Ontario. Les Ontariens ont une cinquantaine de postes du genre contre environ 175 au Québec, selon des données fournies par la LCBO et le président du syndicat des employés en grève, Martin Charron.

Pour les nombreux employés à temps partiel, dont le statut est au cœur du conflit à la SAQ, l'écart est moindre. Ils commencent à 14,14 \$ de l'heure contre 12,30 \$ en Ontario. Les Ontariens voient

toutefois leur salaire augmenter à 16,67 \$ après quatre ans. Au Québec, il n'y a pas d'augmentation, le salaire est fixe. Après quatre ans, l'Ontarien gagne donc 18% de plus que le Québécois.

À la SAQ, le vice-président aux ressources humaines, Philippe Duval, ne semble pas impressionné par ces écarts. « On est au Québec dans une fiscalité du Québec. C'est le contexte du Québec et on ne s'est jamais comparé à la LCBO », dit-il en entrevue.

En fait, la SAQ a d'abord fourni à *La Presse* des chiffres sur les salaires qu'auraient eus ses syndiqués le 1^{er} janvier prochain si ceux-ci avaient accepté des hausses de salaire rétroactives de 2% en 2003 et en 2004. Même avec ces augmentations — que les syndiqués n'ont pas acceptées —, la différence de salaire demeurait supérieure à 20% pour les employés à temps plein. Seuls les temporaires amélioreraient leur position par rapport à leurs confrères ontariens.

Le vice-président aux ressources humaines a aussi calculé les primes de vacances et de bénéfices sociaux qui s'additionnent aux salaires de base. Vérification faite, ces données — plus généreuses au Québec qu'en Ontario pour les temporaires — ne sont pas incluses dans les salaires mentionnés ici, pas plus au Québec qu'en Ontario. On compare donc des pommes avec des pommes.

Pour la SAQ, le véritable point de comparaison n'est pas l'Ontario, mais le reste du secteur du détail québécois. Et Philippe Duval y va de statistiques sur des employés d'autres secteurs : un conseiller senior chez Renaud-Bray? Entre 9,88 \$ et 11,60 \$ de l'heure. Une aide à la vente chez Archambault? De 7,60 \$ à 11,50 \$. Une cosméticienne chez Jean Coutu? De 7,45 \$ à 9,33 \$ de l'heure, selon les données de M. Duval.



L'écart salarial est de près de 30% entre les employés permanents du Québec et ceux de l'Ontario.

PLUS DE TEMPS PARTIEL

Dans la grève actuelle, la question des travailleurs à temps partiel est cruciale. Selon les données fournies par la SAQ et la LCBO, ces employés à horaires variables sont, toutes proportions gardées, plus nombreux au Québec qu'en Ontario.

Ainsi, 69% des employés sont à temps partiel au Québec contre 60% en Ontario. À ce nombre, la LCBO ajoute environ 3000 travailleurs à contrat pour le temps des Fêtes, contre 500 à 600 pour le Québec.

Dans ses dernières offres, la SAQ offrait à ses employés un minimum d'heures travaillées pour ses temps partiels allant de 16 à 19,5 heures dans une seule succursale. En Ontario, il n'y a pas de tel seuil, explique Jean Constantin, chef des services en français de la LCBO.

Pour le président du syndicat ontarien, c'est d'ailleurs un des problèmes de l'actuelle convention collective qui prendra fin en mars. « Ces travailleurs ont déjà eu entre 20 et 40 heures de travail. Maintenant, c'est de 7 à 12 ou 15 heures », déplore John Coones, qui voit bien des parallèles entre les points en litige en Ontario et au Québec. « S'ils perdent leur combat, dit John Coones, ça signifie que ce sera deux fois plus difficile pour nous de gagner le nôtre. »

Il a d'ailleurs envoyé un chèque aux camarades québécois pour les aider à passer les Fêtes. « Et s'ils ont besoin de plus, ils n'ont qu'à nous appeler », prend-il le soin de préciser.

Les employés de la SAQ pourraient bien en avoir besoin, les négociations étant au point mort. Le président du syndicat québécois, Martin Charron, dit être « en contact régulier » avec les conciliateurs. Mais, ajoute-t-il, « on ne rentrera pas à genoux. »

Landry séduit par Sarkozy

PARIS (PC) — La fascination qu'exerce le politicien français Nicolas Sarkozy sur certains de ses interlocuteurs a apparemment opéré sur Bernard Landry.

En visite à Paris, le chef péquiste a rencontré pour la première fois cette semaine le président de l'Union pour un mouvement populaire, candidat déclaré à l'élection présidentielle française de 2007.

Dressant le bilan de cette rencontre, M. Landry a reconnu avoir été « séduit » par « Sarkozy ». « C'est un personnage qui est effectivement fascinant, a-t-il expliqué. C'est passionnant de l'entendre et de voir son dynamisme. C'est un gars extrêmement dynamique. »

À Bernard Landry, Nicolas Sarkozy a « dit et redit son grand attachement envers le Québec ». Lui et sa compagne Cécilia y passeront d'ailleurs leurs vacances de Noël. Le couple est attendu à Montréal aujourd'hui.

Pendant cette visite privée, les Sarkozy se rendront notamment au domaine du président du comité exécutif de Power Corporation, Paul Desmarais, dans la région de Charlevoix.

« Il a des amis qui ne pensent pas exactement comme nous, a reconnu le chef péquiste. Mais ils lui ont présenté les choses d'une façon relativement objective. Il n'y a rien de négatif de son côté, d'autant qu'il fait partie d'une grande tendance (le gaullisme) qui a une histoire par rapport au Québec. »

Pendant leur entretien de 45 minutes, les deux hommes ont surtout discuté de l'Europe et de son élargissement. Sur ce dossier, comme sur bien d'autres, Nicolas Sarkozy s'oppose ouvertement au président Chirac, bien qu'ils soient tous les deux du même parti.



ESCAPE

AMENEZ-EN DES DÉTOURS.

SUSPENSION AVANT À ROUES INDÉPENDANTES À JAMBES MAC
 PUISSANCE ÉCURITÉ À
 CHEVAUX PACIEUX
 FIABILITÉ RAFFINÉ
 INTELLIGENT TIDÉMAR
 ON D'ASSI TECTI
 TUR CONFORT
 NQUIL UR V6
 URITÉ AÎTE
 SÉCUR



ESCAPE XLT 2005

Puissant moteur V6 de 3 L développant 200 chevaux • Boîte automatique • Jantes de 16 po en aluminium • Antibrouillards • Siège conducteur à réglage électrique en 6 directions • Radio AM/FM stéréo avec chargeur de 6 CD monté dans la planche de bord • Climatisation • Volant réglable avec commandes de programmeur de vitesse • Glaces et verrouillage des portes à commande électrique • Freins antiblocage aux 4 roues



299 \$ /mois
 Location 48 mois*
 Mise de fonds de 3 250 \$

L'utilitaire sport compact le plus vendu au pays**.

On pense plaisir de conduire pour que vous pensiez à Ford.



Bien pensé



Photo à titre indicatif seulement. *Dépôt de sécurité de 350 \$, mise de fonds de 3 250 \$ et première mensualité exigée à la livraison. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 80 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Cette offre s'applique à des particuliers sur approbation de Crédit Ford. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers en sus. Frais de transport inclus. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre en vigueur, à l'exception de la remise aux diplômés pour laquelle certaines conditions s'appliquent. Cette offre d'une durée limitée s'applique uniquement aux véhicules neufs en stock et peut être annulée en tout temps sans préavis. Votre conseiller Ford peut louer moins cher. Consultez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails. **Selon les données relatives aux ventes publiées par l'Association des constructeurs automobiles de janvier 2004 à ce jour (novembre 2004).

TEMPS DES FÊTES

La fermeture des garderies donne des maux de tête aux parents

SARA CHAMPAGNE
La Presse

■ Depuis le début du mois de décembre, le ministère de la Famille est inondé d'appels provenant de partout au Québec, de parents s'insurgeant contre la fermeture des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies durant le temps des Fêtes.

« C'est un vrai casse-tête pour plusieurs familles parce que Noël et le jour de l'An tombent un samedi cette année. Plusieurs parents doivent travailler entre les deux fêtes et ne savent pas à qui confier leurs enfants », a admis un fonctionnaire du ministère sous le couvert de l'anonymat.

Il reconnaît que peu de solutions de rechange s'offrent aux parents. Certains doivent prendre des congés, d'autres des vacances ou, en désespoir de cause, lancer un appel à la famille ou aux amis.

« À quand la conciliation travail-famille », lance sur un ton ironique un père de famille de l'est de Montréal, qui préfère ne pas être identifié de peur de perdre sa place en garderie, si difficilement acquise. L'homme raconte que son CPE est fermé à compter d'aujourd'hui jusqu'au 3 janvier. Il devra empiéter sur ses vacances d'été pour être à la maison avec son fils de deux ans la semaine prochaine. « Je ne peux quand même pas l'amener "travailler" avec moi au bureau », ajoute le père de famille qui travaille dans le secteur de la vente.

Au Québec, les services de garde ne sont pas assujettis à une réglementation en matière de jours fériés. C'est en quelque sorte le cas par cas et les CPE et garderies n'ont pas de compte à rendre au ministère. Normalement, une

entente contractuelle est signée entre les parents et la garderie à l'inscription de l'enfant au service de garde. D'autres services de garde choisissent de mener un sondage auprès des parents pour déterminer leurs besoins durant la période des Fêtes.

D'ici 2006, les façons de procéder en service de garde pourraient cependant évoluer. Le ministère de la Famille vient de compléter un sondage auprès de 14 385 familles québécoises, dont les résultats seront rendus publics au printemps 2005, afin d'identifier les besoins des parents. « Nous complétons présentement le parachèvement des 200 000 places promises au Québec. Ensuite, le ministère va développer son réseau, c'est-à-dire s'ajuster aux besoins des travailleurs de soir, de fin de semaine et aussi aux besoins des enfants handicapés », a expliqué le responsable des communications au ministère, Claude Morin.

En attendant, les garderies subventionnées peuvent continuer de réclamer aux parents 7 \$ par jour durant ces jours de congés fériés. Mais attention, précise M. Morin, l'argent doit servir, entre autres, à payer les vacances des éducatrices.

« Il ne faut pas oublier que les éducatrices ont elles aussi droit à des congés durant la période des Fêtes », a souligné Carole Paré, mère de famille qui siège au conseil d'administration de la garderie Chez Tantie, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dans les Basses-Laurentides. Cette garderie subventionnée de 80 places sera fermée à compter d'aujourd'hui jusqu'au 6 janvier. À cet endroit, ce sont les éducatrices qui en ont fait la demande au conseil d'administration. « La moitié d'entre elles ont des enfants. Aucun parent, à ma connaissance, ne s'est plaint, mais c'est vrai que cela demande de l'organisation », a précisé M^{me} Paré.

ÉLECTIONS PALESTINIENNES

Ottawa dépêchera une mission d'observation

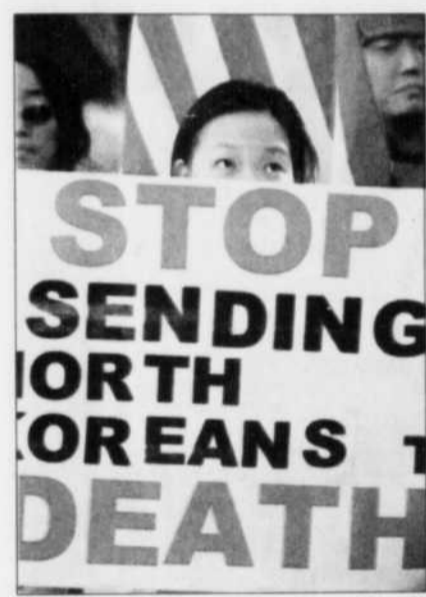
OTTAWA (PC) — Le Canada affectera 20 observateurs à la mission internationale d'observation des élections présidentielles de l'Autorité palestinienne qui auront lieu le 9 janvier, a annoncé hier le gouvernement fédéral. Les observateurs canadiens se joindront là-bas à la mission d'observation électorale de l'Union européenne qui devrait compter 260 membres. L'envoi des observateurs canadiens coûtera environ 350 000 \$. Ottawa accordera en plus 1,7 million \$ de programmes des Nations unies et des autorités locales devant financer les élections.

« Des élections présidentielles libres

et équitables contribueront grandement à établir la crédibilité de la reprise du processus de paix », a déclaré dans un communiqué le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew.

La mission d'observation électorale en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est organisée dans la même veine, mais à une échelle beaucoup plus petite, que celle qui est partie dimanche pour l'Ukraine.

Le porte-parole de M. Pettigrew, Sébastien Thériault, a expliqué que le nombre moins élevé d'observateurs envoyés au Proche-Orient comparativement à l'Ukraine est justifié par la différence de population des deux entités.



Des protestataires contre les politiques chinoises devant l'ambassade de Chine à Washington.

PÉKIN

Les réfugiés nord-coréens gagnent la Corée du Sud

OTTAWA (PC) — Le drame impliquant les Nord-Coréens qui ont risqué la prison, la torture, sinon l'exécution, pour se réfugier dans une ambassade canadienne a connu une fin heureuse, hier.

Un bref trajet en autobus jusqu'à l'aéroport a mis un terme à 84 jours d'attente éprouvante pour les 29 hommes, femmes et enfants qui avaient trouvé refuge à l'ambassade canadienne à Pékin, dans l'espoir de fuir le régime totalitaire de la Corée du Nord.

Ils étaient les derniers des quelque 44 Nord-Coréens qui ont escaladé le mur d'enceinte de l'ambassade à l'aide d'échelles de fortune, le 29 septembre dernier, malgré les efforts de policiers chinois pour les en empêcher.

Les réfugiés ont obtenu ce qu'ils demandaient, soit passer en Corée du Sud, en début de journée, hier, après des mois de tractations diplomatiques entre le Canada, la Chine et la Corée du Nord.

Lors de leur introduction dans l'enceinte de l'ambassade, les employés canadiens leur avaient fourni des lits, de la nourriture et des vêtements, et des jouets aux enfants, pendant que leur sort se retrouvait entre les mains des trois pays.

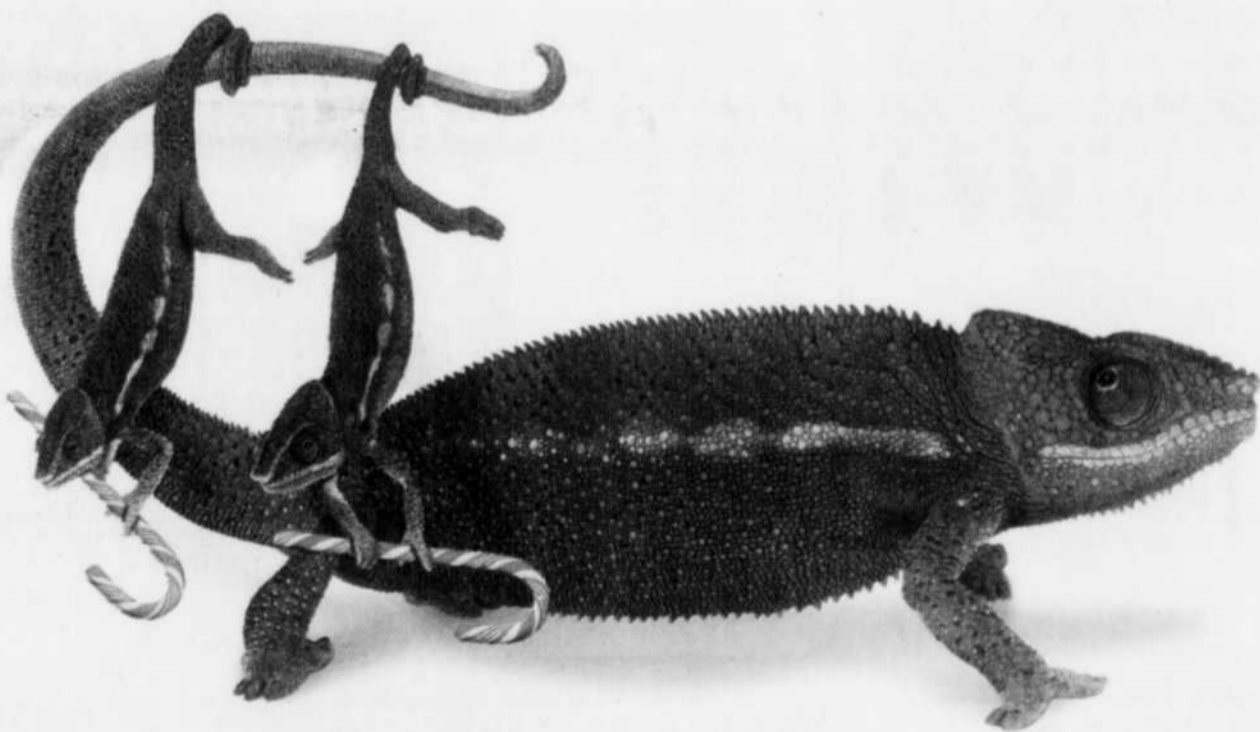
La Corée du Nord punit sévèrement — notamment par la peine capitale — ceux qui sont pris à tenter de fuir le pays. La Chine s'est retrouvée prise entre l'arbre et l'écorce — entre ses partenaires commerciaux occidentaux, d'une part, et son allié communiste, de l'autre.

Un traité sino-nord-coréen oblige la Chine à renvoyer chez eux les Nord-Coréens en fuite. Mais Pékin, sensible à l'opinion publique mondiale, ne l'a pas fait dans les cas qui avaient été rendus publics.

Le régime chinois a demandé aux ambassades étrangères de cesser d'héberger les demandeurs d'asile nord-coréens, qu'ils considèrent comme des immigrants illégaux conduits par des militants aux motifs ultérieurs.

Les réfugiés ont été accompagnés dans l'autobus par des représentants canadiens jusqu'à l'aéroport de Pékin, puis ils ont été transportés dans un autre pays d'Asie du Sud-Est — vraisemblablement Singapour — qui a servi de lieu de transfert vers la Corée du Sud.

Le forfait Parlez Famille de TELUS. Un cadeau qu'ils aimeront partager.



Avec les forfaits Parlez Famille de TELUS :

- Appelez les membres de votre famille gratuitement*
- Partagez beaucoup de minutes incluses
- Obtenez des extras tels que la messagerie vocale, l'appel en attente et l'appel conférence

2 personnes peuvent partager à partir de **20\$/mois**** pendant un maximum de 6 mois



Achetez un téléphone et obtenez un de ces téléphones GRATUITEMENT†

le futur est simple™

TELUS
mobilité™

Pour en savoir plus sur ces super offres, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilité.com

Certaines conditions s'appliquent. Le choix et la disponibilité des téléphones peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Offres valables jusqu'au 31 décembre 2004 avec nouvelles mises en service seulement dans le cadre d'un forfait Parlez Famille. *Le tarif mensuel inclut jusqu'à 2 500 minutes d'appels locaux d'un sans-fil à l'autre entre les membres inscrits au même compte. Prix net en vigueur avec un contrat de 3 ans après rabais obtenu en magasin ou crédit porté au compte sur un prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. **Les clients qui signent un contrat de 1 an, 2 ou 3 ans dans le cadre du forfait Parlez Famille 100 Week-end obtiennent un rabais de 50 % sur le tarif mensuel courant de 40 \$ de leur forfait pendant 2, 4 ou 6 mois respectivement. Taxes, frais d'inscription, temps d'attente additionnel, frais d'indépendance, frais pour les services payables à l'usage, redondances d'utilisation mensuelles et frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 (hors 4) en sus. © 2004 TELUS Mobilité.

BOUITQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

QUÉBEC

- Galerie de la Capitale**
Place Fleur-de-Lys
Place Laurier
Expert-Call Telecom
5237, boul. Hamel
F.M. Électroniques
41, rue Saint-Vallier Est
Informatique Mercier Inc.
4750, boul. Wilfrid-Hamel
Normand Nadeau Communication
900, boul. Pierre-Bertrand Sud, local 160
- Baie-Comeau**
Boutique Setcom
Centre régional Maricougan
600, boul. Laflèche
- Beauport**
Cité Sans Fil
Promenades Beauport
3333, rue du Carrefour
DOT Électronique
371, boul. Armand-Paris
- Charlesbourg**
F.M. Électroniques
Carrefour Charlesbourg
8500, boul. Henri-Bourassa
- Donnacona**
Clif de sol / Radio Shack
Place Donnacona
325, rue de l'Église
- Chicoutimi**
Place du Royaume
440, rue Racine Est
Communications Télésignal inc.
1660, boul. Saint-Paul, local 116
- Gaspé**
Eriso Informatique Inc.
Place Jacques-Cartier
167, rue de la Paix, local 2
- Carleton**
Radio Service M.B.C. Inc.
1051, boul. Héron
- La Malbaie**
Services Info-Comm
1005, boul. De Comporté
- Lévis**
Kiosque Normand Nadeau TV
Galeries Chagnon
1200, boul. Alphonse-Desjardins
- Montmagny**
Michel Proulx Meubles
80, boul. Taché Ouest
Stéréo Plus P. L. Chabot Inc.
4, boul. Taché Ouest
- Rimouski**
Kiosque La Maison d'Auto Fortier
- Rivière-du-Loup**
Kiosque Centre Commercial
Rivière-du-Loup
298, boul. Thériault
- Sainte-Foy**
Place Sainte-Foy
Communications Calweb
1365, rue Jean-Fabien Sud
Cyber PC
3280, ch. Sainte-Foy
- Saint-Georges**
Kiosque Normand Nadeau
Carrefour Saint-Georges
8585, boul. LaCroix
CJ Électronique
13175, boul. LaCroix
Dumoulin Électronique Lanfère
573, 90^e Rue
- Sainte-Marie-de-Beauce**
Les Galeries de la Chaudière
Kiosque Normand Nadeau
Normand Nadeau TV
Dumoulin Électronique & Informatique
500, boul. Veillon Nord
Napert Électronique
1076, boul. Veillon Nord
- Vanier**
Radio-Orde
550, rue Marsil

FUTURE SHOP

Deux derniers jours

Heures d'ouverture pour la période des Fêtes

jeudi : 9 h - 21 h vendredi : 9 h - 17 h

ÉPARGNEZ 120\$

SONY
FD Trinitron
WEGA

Téléviseur de 32 po à écran plat
• Mode DVD panoramique optimal
• Circuits Dynamic focus
• Son BBÉ haute définition
• Entrées : 1 à composants, 1 S-véo et 1 audio-véo
105120 CodeWEB: 1004912



▶▶ **679⁹⁹**

ÉPARGNEZ 400\$



HITACHI
Téléviseur à projection de 51 po à grand écran compatible à la TVHD*
• Affichage à balayage progressif compatible avec la TVHD
• Lentilles à luminosité élevée et tubes image Super-Contrast II
• Convergence numérique automatisée MagicFocus
• Entrées : HDMI, composants, S-véo, audio et vidéo
51510 CodeWEB: 10046762
*Source TVHD requise

▶▶ **1999⁹⁹**

ÉPARGNEZ 50\$



TOSHIBA
Téléviseur de 24 po à écran plat
• Entrées : 1 vidéo à composants ColorStream, 1 S-véo, 3 audio-véo
• Filtre en peigne numérique à 3 lignes • Modulation de la vitesse de balayage
• Télécommande universelle illuminée 244F44 CodeWEB: 10041382

▶▶ **299⁹⁹**

ÉPARGNEZ 150\$



TOSHIBA
Téléviseur à ACL de 14 po à écran plat
• Syntoniseur et haut-parleurs intégrés • Filtre en peigne à 4 lignes • Rapport de contraste de 500 : 1
• Entrées : à composants, S-véo et composite
14DL14 CodeWEB: 10046599

▶▶ **549⁹⁹**

En démonstration dans certaines succursales. En vente dans toutes nos succursales et en ligne à FUTURESHOP.ca.

BAS PRIX GARANTI



SYLVANIA

Combiné 3-en-1 DVD/CD/magnétoscope
• Lecture MP3 enregistrée sur CD enregistrable et CD ré-inscriptible
• Magnétoscope Hi-Fi à 4 têtes • Entrée audio/vidéo avant
• Sorties : 1 à composants et S-véo DVX43E CodeWEB: 10055187

▶▶ **99⁹⁹**

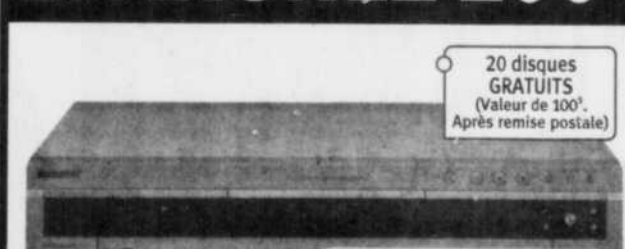
ÉPARGNEZ 100\$



SONY
Système de cinéma maison avec lecteur DVD à 5 disques
• SACD à multiples canaux
• Puissance du système de 680 watts
• Sortie à composants et S-véo
DAVRC250 CodeWEB: 10045372

▶▶ **499⁹⁹**

ÉPARGNEZ 200\$



SONY

Lecteur/enregistreur DVD
• Enregistrement DVD+ ou DVD- ré-inscriptibles et -enregistrables
• Fonction « Time Slip » (écoute en différé)
• VCR Plus+™ • Balayage progressif
RDRC6300 CodeWEB: 10045979

▶▶ **394⁹⁹**

20 disques GRATUITS (Valeur de 100\$. Après remise postale)

mpio

Lecteur MP3 de 128 Mo
• Lecteur portatif genre porte-clé
• Affichage à ACL rétroéclairé
• Compatible aux formats WMA/DRM
• Étui de transport
DMK 128MB CodeWEB: 10046306

▶▶ **119⁹⁹**

CHUTE DE PRIX SUR TOUS LES IPOD



Apple iPod
Apple iPod de 20 Go avec roulette à cliquetis
• Accepte jusqu'à 5 000 chansons
• Anti-saut de 25 minutes
• Écouteurs genre bouton
• Affichage à DEL bleu-blanc
iPod 20GB CodeWEB: 100470145

30\$ CHUTE DE PRIX
▶▶ **399⁹⁹**

ÉPARGNEZ 10\$



Halo 2 (Xbox)
CodeWEB: 10046619

Grand Theft Auto: San Andreas (PS2)
CodeWEB: 10041339

▶▶ **49⁹⁹ Ch.**



Les Galeries de la Capitale
1475, boul. Lebourgneuf
(418) 263-1044

Notre garantie des plus bas prix

Nous battons le prix de n'importe quel détaillant autorisé.

Renseignez-vous en magasin.

Prix et produits en vigueur les 23 et 24 décembre 2004. *Taxes applicables sur prix et paiements avant rabais et crédits de programmation.
Une offre par client, aucun détaillant, ne peut être jumelée à une autre promotion, ne s'applique pas aux achats antérieurs. Voir détails en magasin. **Sous réserve de l'approbation du crédit pour les achats effectués avec la carte de crédit Future Shop. Des frais de cotisation annuels de 25 \$ s'appliquent. Les offres de financement prolongé ne s'appliquent pas aux achats effectués à FUTURESHOP.ca. Un achat d'au moins 99 \$ est exigé du détenteur de carte pour qu'il bénéficie de toutes les offres de financement à aucun intérêt sur des périodes pouvant aller jusqu'à 35 mois. Les versements mensuels doivent être faits avant la date d'échéance tous les mois. La date d'échéance mensuelle dépend des cycles de facturation de SDTC. Les taxes sont payables au moment de l'achat. Nous renonçons à l'intérêt à condition que : (1) les mensualités minimales (s'il y en a) soient versées avant la fin de la période de l'offre promotionnelle sans intérêt, (2) le solde soit payé avant la fin de la période promotionnelle sans intérêt. Dans le cas où les conditions précitées ne sont pas respectées, l'intérêt devient exigible et il est alors calculé au taux de 28,8 % par année sur les sommes financées, selon la plus élevée de ces sommes. Pour nos offres « versements égaux, aucun intérêt », une mensualité égale sera facturée à votre compte jusqu'à la fin de la période de l'offre promotionnelle sans intérêt et le paiement intégral devra être versé au plus tard à la date d'échéance mensuelle. Pour notre option « versements égaux, aucun intérêt » de 36 mois, un achat minimum de 999 \$ est requis. Les versements mensuels minimums correspondent à 1/36e (2,777 %) du montant qui est financé arrondi au cent supérieur le plus près. Les versements mensuels minimums sur les achats ordinaires qui ne sont pas faits à l'intérieur de l'une de nos offres de financement ou les montants en souffrance ayant trait à des achats faits à l'intérieur d'offres de financement sont de 10 \$ ou de 3 % du solde impayé, selon la plus élevée de ces sommes. **POLITIQUE D'EXACTITUDE DES PRIX:** Là où des rabais ou crédits de programmation sont indiqués, toutes les taxes devant s'appliquer sont calculées et doivent être payées sur le prix avant rabais ou crédit. Les frais de franchise appropriés doivent être payés pour les remises postales. Les remises payables en dollars américains sont sujettes aux fluctuations dans la valeur des devises et peuvent faire l'objet de frais de traitement par les banques canadiennes. Future Shop n'est pas responsable des remises postales des fabricants. La disponibilité des produits varie selon le magasin. © 2004, Future Shop. Tous droits réservés. Le présent document ne peut être reproduit ni en tout ni en partie, ceci incluant l'information sur les prix, sous quelque forme que ce soit et par quelque procédé que ce soit sans l'obtention préalable d'une autorisation écrite de Future Shop. Les prix, produits et offres annoncés par l'InterBoutique de notre site web peuvent différer de ceux offerts dans les magasins Future Shop. Toutes références à des épargnes ou des prix solides ne sont que des comparaisons avec les prix réguliers de Future Shop. **INTEL:** Intel, le logo «intel inside», Intel Centrino, le logo Intel Centrino, Pentium et Celeron sont des marques déposées ou des marques de commerce de la corporation Intel ou de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays.

Si le solde quotidien moyen est de...	250 \$	500 \$	750 \$	1 000 \$
...les frais de crédit pour une période de 30 jours seront de...	5,92 \$	11,84 \$	17,75 \$	23,67 \$
...les frais de crédit avec l'assurance FutureGuard pour 30 jours seront de...	8,90 \$	17,79 \$	26,68 \$	35,57 \$

LE MONDE

Abou Ghraïb n'était que la pointe de l'iceberg

WASHINGTON (d'après AFP) — Plus d'une centaine de militaires américains ont été sanctionnés de diverses façons pour des mauvais traitements infligés à des prisonniers, a indiqué hier le Pentagone.

Jour après jour, les militaires américains se voient forcés de publier de nouvelles informations sur des sévices infligés, de Guantanamo à l'Irak, indiquant que le scandale mondial d'Abou Ghraïb n'est que la partie émergée d'un problème généralisé.

Si le processus de cours martiales pour les militaires impliqués dans les sévices de la prison d'Abou Ghraïb est déjà largement enclenché, en revanche, des dizaines d'autres affaires sont traitées beaucoup plus discrètement, pour la plupart par de simples sanctions administratives.

La grande organisation de défense des droits civils ACLU affiche dans son site Internet une cinquantaine de documents émanant des services du Pentagone, énumérant les scandales grands et petits commis par les militaires américains depuis 2002, presque tous en Irak, mais aussi en Afghanistan et à Guantanamo.

On découvre en vrac, grâce à la loi américaine sur la liberté de l'information, qu'en avril 2003, deux soldats auraient ainsi tué sur ordre un prisonnier de guerre à Camp Bucca (Irak), Yāsiree Ahmes Al-Haddi, accusé notamment de tentative de meurtre et d'émeute.

Cinq mois plus tard, à Tikrit (nord de Bagdad), un soldat a été renvoyé de l'armée avant même l'ouverture d'une enquête formelle sur la mort du détenu Obed Hethere Radad.

Dans une autre affaire, la mort d'Abdurezaq Lafta Abdul Kareem, un Irakien de 44 ans arrêté à Mossoul le 5 décembre 2003 et mort quatre jours plus tard, des officiers ont annulé une demande d'autopsie et se sont abstenus de toute enquête.

D'INNOMBRABLES MÉFAITS

Parmi les autres méfaits, l'armée a été contrainte par l'ACLU de révéler qu'en juin 2003, sept soldats auraient frappé un Irakien jusqu'à lui fracturer la mâchoire, avant de tirer en pleine ville contre des véhicules et des chiens.

En juillet 2003, trois soldats auraient cambriolé une maison de Balad, à 70 km au nord de Bagdad, et cinq mois plus tard un autre aurait volé du valium et de l'argent à un Irakien à Bagdad.

On apprend aussi des détails sur le scandale d'Abou Ghraïb : un policier militaire aurait expliqué que les maîtres-chiens étaient engagés dans un concours, à celui qui pousserait le plus de prisonniers à uriner de peur.

Interrogé, le Pentagone a souligné hier que ces informations provenaient de ses propres services — le signe que « les écarts de conduite ne sont tout simplement pas tolérés », car « notre politique a toujours été et restera toujours de traiter humainement les détenus », selon un porte-parole.

« Mais même pour les affaires qui ont fait l'objet d'une enquête, la question se pose : pourquoi les abus sont-ils si répandus ? », a dit hier un avocat travaillant pour l'ACLU. Ce sont les responsables chargés de décider la politique qui ont créé cette culture, dans laquelle les mauvais traitements ne sont pas seulement acceptables, mais dans certains cas encouragés. »

Les attentats du nord au sud ébranlent les Américains en Irak

■ MOSSOUL (AFP et AP) — L'armée américaine a lancé hier une opération antirebelles à Mossoul au lendemain d'une attaque revendiquée par un groupe extrémiste qui a fait 22 morts, dont 18 Américains, dans une base militaire de cette ville du nord de l'Irak.

Dans la soirée, un attentat meurtrier a secoué la ville de Mahmoudiyah, dans la zone surnommée « le triangle de la mort » au sud de Bagdad, faisant au moins cinq morts.

À la suite de l'attaque contre la base de Mossoul (370 km au nord de Bagdad), l'armée américaine a annoncé la fermeture des ponts enjambant le Tigre dans la ville dans le contexte d'une opération destinée à traquer les rebelles. « Tous les ponts ont été fermés dans le contexte de l'opération », a dit le lieutenant-colonel Paul Hastings.

Le groupe Ansar Al-Sunna, lié au réseau terroriste Al-Qaïda, a revendiqué l'attaque de Mossoul, en affirmant qu'il s'agissait d'un attentat suicide.

Hier, le chef d'état-major interarmées Richard Myers a déclaré, au cours d'une conférence de presse au Pentagone, que l'attaque contre la base à Mossoul était vraisemblablement un attentat suicide.

« Les enquêteurs s'apprentent à conclure leur examen sur les raisons de l'explosion. À ce stade, il semble qu'il s'agisse d'un engin explosif artisanal porté par un agresseur », a déclaré le général Myers.

Ce dernier a indiqué que 69 personnes avaient été blessées, dont 44 militaires américains, dans cette attaque, la plus meurtrière contre l'armée américaine en Irak depuis le 1^{er} mai 2003, date à laquelle le président américain George W. Bush avait décrété la fin des opérations militaires importantes dans le pays.

Un nouvel attentat à la voiture piégée a secoué hier soir la ville de Mahmoudiyah, à 30 km au sud de Bagdad, faisant cinq morts et 20 blessés.

Selon un responsable de la sécurité, l'attentat a été commis par un « camion citerne piégé ».

« On a cinq morts et 20 blessés, mais ce bilan risque de s'alourdir », a déclaré

un membre du personnel de l'hôpital de la ville, faisant remarquer que les recherches pour d'éventuelles autres victimes se poursuivaient sous les décombres de quatre maisons détruites.

Dix autres personnes ont été tuées hier dans diverses attaques en Irak.

Par ailleurs, le chef de la police de la province sunnite d'Al-Anbar (à l'ouest de Bagdad), foyer de la rébellion, a démissionné pour protester contre la réduction du nombre de ses effectifs, a affirmé un officier de la police.

Enfin, deux oléoducs alimentant Bagdad ont été endommagés par des sabotages lundi et mardi, a affirmé hier le porte-parole du ministère irakien du Pétrole.

Une fête de Noël a néanmoins été organisée hier à Bagdad pour les troupes américaines, avec de la musique, un sapin et même la visite du père Noël à la base de l'aéroport international de Bagdad. Des soldats ont joué des airs dansants de circonstance au piano et à la clarinette. Des journalistes irakiens, des responsables et des civils travaillant dans le camp avaient été invités mais ils ont refusé d'être filmés.

Iouchtchenko craint « certaines forces » dimanche en Ukraine

KIEV (AP et AFP) — Le chef de l'opposition ukrainienne, Viktor Iouchtchenko, a rendu hommage à ses partisans à Kiev hier, leur disant qu'ils avaient transformé le pays sans violence. Mais il a aussi lancé une mise en garde : le scrutin de dimanche, « troisième tour » de la présidentielle, risque d'être perturbé par « certaines forces ».

« Le vote du 26 décembre ne sera pas une promenade politique facile », a-t-il lancé à la foule, réunie sur la place de l'Indépendance au cœur de la capitale, pour marquer son anniversaire : il y a un mois, les manifestations de masse de la « révolution orange » commencent.

« Il y a certaines forces qui se préparent à semer le trouble, elles préparent des brigades, des groupes qui s'apprentent à venir à Kiev », a-t-il dit, sans préciser qui il soupçonnait.

Le leader de l'opposition, qui prône l'intégration du pays à l'Union européenne, prévoit s'il est élu président d'effectuer sa première visite à l'étranger en Russie, a annoncé hier son service de presse.

Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères néerlandais, Ben Bot, dont le pays préside l'Union européenne, s'attend à ce qu'en cas de victoire aux présidentielles en Ukraine, M. Iouchtchenko nomme un premier ministre proche de son opposant, Viktor Ianoukovitch.

« Que Dieu nous garde de toute effusion de sang le jour du vote, cela m'inquiète beaucoup et j'ai fait des propositions » (pour éviter un tel scénario à Iouchtchenko), a dit Ianoukovitch.



Iouchtchenko embrasse son allié, Julia Timochenko, au centre de Kiev.

L'armée d'Israël mobilisée par l'extrême droite pour faire échec au retrait de Gaza

■ JÉRUSALEM (AFP et AP) — Le mot d'ordre de désobéissance civile lancé par la direction des colons pour faire échec au retrait de Gaza s'est renforcé avec une campagne de signatures au sein de l'armée israélienne pour rallier l'engagement de 10 000 soldats à refuser d'évacuer des colons par la force.

Le nouveau mouvement ultranationaliste, baptisé Rempart, à l'origine de cette initiative, estime que si cet objectif est atteint, l'armée israélienne sera dans l'impossibilité d'évacuer manu militari les colons de Gaza devant un tel refus d'obéissance massif et sans précédent.

« L'armée ne pourra pas mettre 10 000 hommes aux arrêts », a déclaré hier à la radio militaire le dirigeant du mouvement, Noam Livnat, 49 ans, habitant de la colonie d'Eilon Moreh, dans le nord de la Cisjordanie.

« Plusieurs milliers de signatures ont déjà été recueillies auprès des militai-

res d'active et du cadre de réserve », a-t-il indiqué. Il espère recueillir les 10 000 signatures d'ici deux mois et adresser ensuite la pétition au chef d'état-major, le général Moshe Yaalon, pour éviter que les premiers signataires ne fassent l'objet d'éventuelles mesures punitives.

Dans cette pétition, a-t-il souligné, les signataires donnent leur nom, leur matricule et leur grade.

Le chef des unités terrestres de l'armée israélienne, le général Yiftah Ron Tal, a dénoncé cette campagne en la qualifiant « d'appel illégitime à la révolte ». Il a averti que l'armée n'hésite-

rait pas à « sanctionner sévèrement » les militaires qui refuseraient d'obtempérer à des ordres d'évacuer des colons, tout en soulignant qu'en principe cette tâche incomberait à la police, les militaires étant chargés d'assurer la sécurité de la zone.

Le plan de désengagement israélien prévoit l'évacuation en 2005 de la bande de Gaza et des 8000 colons de ses 21 colonies ainsi que celle de quatre petites colonies isolées du nord de la Cisjordanie.

C'est dans la foulée de l'appel à la désobéissance lancé récemment à l'armée par l'ex-grand rabbin d'Israël, Avraham Shapira, considéré comme une très haute autorité religieuse et morale, que Noam Livnat a démarré sa campagne. Le grand rabbin Shapira avait exhorté les militaires à refuser de « commettre un péché », en évacuant des colons de parcelles d'Eretz

Israël, la terre d'Israël dans ses frontières bibliques, incluant la Cisjordanie et Gaza.

Depuis, des dizaines de rabbins ont rallié l'appel du grand rabbin Shapira, ainsi que le mot d'ordre de désobéissance civile lancé en début de semaine par la direction des colons.

CONFÉRENCE DE LONDRES

Par ailleurs, le premier ministre britannique Tony Blair a proposé hier d'organiser une conférence début mars à Londres, afin d'aider l'Autorité palestinienne à se réformer.

Le dirigeant intérimaire palestinien Mahmoud Abbas a salué cette idée, qui sera selon lui une première étape vers la reprise des pourparlers, même s'il aurait souhaité un ordre du jour élargi. La conférence devrait être consacrée à l'économie, à la sécurité et aux réformes administratives.

EN BREF

MARS

Activité volcanique

■ NEW YORK — Des photos prises par la sonde européenne Mars Express permettent de penser que la planète rouge pourrait encore connaître une activité volcanique dans certaines régions, qui pourraient constituer des lieux de choix pour rechercher d'éventuelles traces de vie sur l'astre. Les images de la sonde orbitale martienne de l'Agence spatiale européenne (ESA) révèlent une activité géologique relativement récente pour cinq volcans martiens. Dans certains cas, cette activité remonterait à quatre millions d'années, ce qui est très récent à l'échelle de la planète, et permet de penser que Mars a encore une capacité d'activité volcanique. AP

CHILI

Pinochet est sorti

■ SANTIAGO — Augusto Pinochet est sorti de l'hôpital hier, cinq jours après son admission pour une attaque, tandis que la Cour suprême chilienne mettait en délibéré sa décision sur le maintien ou non de l'inculpation de l'ancien dictateur pour enlèvements et homicide. La date de la décision n'a pas été fixée mais ce devrait être avant la fin de la semaine. Les cinq juges de la haute instance ont entendu pendant trois heures l'avocat de la défense, M^o Palo Rodriguez, selon qui le général Pinochet n'est pas en état de santé de supporter un procès. Il a exhorté la Cour à « éviter que cette situation n'ait une issue fatale ». Sept juges de l'accusation ont demandé en revanche aux magistrats de confirmer l'inculpation et l'assignation à résidence prononcées la semaine dernière par le juge Juan Guzman et maintenue lundi par la Cour d'appel de Santiago. AP

ÉTATS-UNIS

Abuseur défroqué

■ BALTIMORE, Maryland — Un prêtre qui avait été blessé par balle en 2002 par un enfant de chœur qu'il avait agressé sexuellement plusieurs années auparavant a été défroqué par le pape Jean-Paul II, a déclaré hier un porte-parole de l'évêché de Baltimore. Le souverain pontife a décidé en octobre de défroquer Maurice Blackwell, mais l'évêché n'a reçu la confirmation par courrier du Vatican qu'en décembre, selon le porte-parole Sean Caine. Le prêtre doit être jugé à partir du 3 janvier pour des abus sexuels commis sur le jeune Dontee Stokes entre 1989 et 1992. Dix ans plus tard, l'ancien enfant de chœur avait tiré sur Blackwell devant chez lui. La révocation, appelée laïcisation par le Vatican, n'est décidée que dans les cas de fautes graves de la part de membres de l'Église catholique. Elle n'intervient qu'après un long processus auquel participe le Saint-Siège. AP

Un bouclier mitigé

■ WASHINGTON — Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a assuré hier que le bouclier antimissiles aurait « bientôt » une capacité « modeste », en dépit de l'échec la semaine dernière d'un nouvel essai. « Ce que nous avons pour le moment, c'est un système en développement qui est bien avancé », a déclaré M. Rumsfeld. « Il y a des intercepteurs dans le sol, et bientôt il aura une capacité modeste, mais il sera toujours en phase d'essai », a ajouté Rumsfeld. Le Pentagone a déjà consacré 130 milliards de dollars à son programme de défense antimissiles et devrait encore consacrer plus de 50 milliards de dollars. Sur huit tests d'interception, cinq ont réussi, mais jamais dans les conditions réelles d'une situation d'attaque. Le système est censé défendre les États-Unis contre une attaque par un petit nombre de missiles lancés par un pays ennemi, comme la Corée du Nord. AFP

Fisher Island vendue

■ MIAMI — Une société basée au Luxembourg, Euro Fund Properties, a acheté l'île privée et très prisée de la jet-set Fisher Island qui fait face à Miami, a indiqué hier le quotidien *The Miami Herald*. L'achat, au montant non précisé, inclut l'île, ses maisons et marinas ainsi qu'un hôtel. En 1998, cette même île avait été vendue 50 millions de dollars. Les acheteurs sont « plus jeunes, entrepreneurs et engagés à améliorer l'île » en lui apportant « une saveur européenne, ce qui est bien », a déclaré le vendeur, John Melk. L'île abrite 672 propriétés. Elle n'est accessible que par mer ou par avion. Les villas privées les moins chères s'y vendent à 3,9 millions de dollars. Plusieurs vedettes y ont acheté une maison dont le ténor italien Luciano Pavarotti et l'acteur américain Robert de Niro. AFP

Des vétérans opposés à la vente de décorations militaires

Ils appuient un député du NPD souhaitant déposer un projet de loi privé interdisant cette pratique

HALIFAX (PC) — Treize anciens combattants ont donné hier leur appui à un député fédéral qui veut rendre illégale la vente de décorations militaires canadiennes.

Reid Myers, 82 ans, fait partie de ce groupe qui est venu soutenir le néo-démocrate Peter Stoffer, un député de Halifax qui souhaite déposer un projet de loi privé à ce sujet aux Communes.

« Je sais que je me souviendrai toujours de mes camarades tombés au combat », dit M. Myers, la voix brisée par l'émotion en expliquant ce que signifient pour lui les décorations qu'il porte.

M. Myers, qui a combattu en Europe durant la Seconde Guerre mondiale, affirme que ses médailles ont pris une signification particulière avec les années.

« On dirait qu'elles sont devenues plus importantes, avec le temps, étant donné qu'on était trop occupés pour y penser alors qu'on était jeunes et vigoureux. »

M. Stoffer a expliqué que son projet de loi était inspiré par une récente campagne contre la vente d'une Croix de Victoria à un collectionneur britannique.

Des Canadiens ont recueilli 300 000 \$ pour que la médaille demeure au pays.

Pour M. Stoffer, la vente de tels symboles constitue un manque de respect envers les anciens combattants et leurs états de service pour le Canada.



Les vétérans Allison Morash, Ivan Smith, Allan Moore et Doug Ritchie, lors de la conférence de presse annonçant l'éventuel dépôt du projet de loi du député Peter Stoffer, hier.

« Les médailles que portent ces hommes et ces femmes ne constituent pas une monnaie d'échange », a dit le député lors d'une conférence de presse.

Bien que les projets de loi privés soient rarement adoptés aux Communes, M. Stoffer s'est dit confiant de recevoir l'appui de tous ses collègues députés lorsque sa proposition sera déposée, en février prochain. L'année 2005 a d'ailleurs été proclamée Année de l'ancien combattant.

La législation actuelle interdit aux anciens combattants de vendre leurs décorations militaires, mais celles-ci peuvent être vendues par leurs héritiers.

Les cols bleus de Montréal déboutés devant la Cour supérieure

MONTRÉAL (PC) — Les 5000 cols bleus de Montréal ont été déboutés: le juge Maurice Lagacé, de la Cour supérieure, a rejeté hier la requête de leur syndicat pour faire annuler la sentence de l'arbitre Gilles Lavoie, déposée en octobre, qui imposait la première convention collective des cols bleus de la ville fusionnée.

Après analyse, les cols bleus l'ont dénoncée, affirmant entre autres qu'elle leur ferait perdre 88 millions \$, soit l'équivalent de 14 500 \$ pour chacun des quelque 6000 syndiqués. Certains perdaient aussi la semaine de quatre jours.

Le syndicat avait entrepris une contestation judiciaire de la décision Lavoie. Il avait d'abord tenté d'en faire suspendre l'application, ce que le juge Denis Durocher a refusé le 12 novembre. C'est ce qui a permis à la Ville d'appliquer les nouveaux horaires et les nouvelles règles qui en découlaient dès le 4 décembre, date prévue dans la sentence, ce qui a mis les cols bleus en fureur.

Le syndicat avait aussi déposé une requête pour faire annuler la décision. Le syndicat a tenté de démontrer qu'elle contenait au moins 10 erreurs justifiant son annulation et un retour au processus d'arbitrage ou de négociation. Or, le juge a donné tort hier au syndicat sur les 10 points, employant à son endroit, à plusieurs reprises, un ton cinglant.

Au contraire, il qualifie la sentence de « bien mûrie » et considère que l'arbitre s'est de plus soucié « de protéger, pour le futur et en toute équité, le droit des parties, en prévision de certaines questions qu'il a dû laisser en plan ». Il note ensuite qu'il est « rare qu'un jugement ou une décision arbitrale puisse satisfaire les deux parties ».

Les parties commenteront aujourd'hui. Le syndicat pourra en appeler du jugement.

Passeport révoqué pour incapacité de payer sa pension alimentaire

MONTRÉAL (PC) — Un homme incapable de payer sa pension alimentaire a vu son passeport révoqué par le fédéral même s'il ne venait à terme qu'en juillet 2007.

Le ministère des Affaires étrangères, qui délivre les passeports, ainsi que les procureurs généraux du Québec et du Canada se retrouveront ce matin en Cour supérieure pour faire valoir que ce tribunal n'a pas l'autorité nécessaire pour entendre la contestation de Francisco Daniel Caruso. Les autorités gouvernementales veulent discuter de cette question devant la Cour fédérale.

Selon la poursuite déposée auprès de la Cour supérieure, M. Caruso doit verser une pension alimentaire pour ses trois enfants. Ce qu'il a fait jusqu'en 2001, année où il perdait son emploi et où il sombrait dans un état dépressif. Mais depuis, il a tenté de mettre sur pied une société d'importation de bois exotique avec l'Amérique latine. Le 7 décembre dernier, une lettre l'attendait, disant que son passeport n'était plus valide puisqu'il n'a pas payé les pensions alimentaires qu'il devait verser.

Le fédéral agit ainsi à la demande de Québec, qui fait valoir la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.

EN BREF

Condamné pour avoir filmé les ébats d'un couple et d'une jeune fille

MONTRÉAL — Un individu qui agissait comme cameraman lors d'ébats sexuels impliquant un couple et une jeune fille a reconnu sa culpabilité et a été sanctionné de trois mois de prison avec sursis, lundi, à Saint-Jérôme. C'est là le seul rôle de Marc-André Coderre dans cette affaire un peu particulière au cours de laquelle un enseignant d'un collège avait entrepris une relation sexuelle avec une étudiante à laquelle il faisait éventuellement participer son épouse. Le tribunal a imposé trois mois de sursis à Coderre et deux ans de probation. PC

Trop de jeux de hasard, selon 58% des Canadiens

OTTAWA — La plupart des Canadiens sont d'avis qu'il existe trop de jeux de hasard et de maisons de jeu relevant du gouvernement au pays, et que les recettes que l'État en retire ne valent pas les coûts sociaux du jeu, indique un sondage pancanadien. La plupart des personnes interrogées pour le sondage — 58% — estiment que la multiplication des occasions de jeu a entraîné une augmentation du jeu compulsif, selon une étude de la firme de recherche Decima, rendue publique hier. Seulement une personne sondée sur quatre — 23% — pense que la hausse des revenus fiscaux compense l'impact négatif du jeu. PC



La maison du piano au Québec



Pianos neufs et usagés:
Sauter, Schimmel, Petrof, Kohler & Campbell, Young Chang, Bejmann.

230, côte des Fermes, Saint-Joseph-de-Beauce (à 30 min. des ponts)
1 888 397-5057

NOËL, C'EST MAGIQUE
FORFAITS MÉGA-MINUTES À PARTIR DE ROGERS

20 \$ APPELS LOCAUX SANS FRAIS
PAR MOIS ENTRE ABONNÉS ROGERS SANS-FIL*

- 6 mois d'APPELS LOCAUX ILLIMITÉS*
- SANS-FIL PHOTO ET VIDÉO à partir de 49⁹⁹ \$¹¹

ROGERS EN PRIME: LECTEUR MP3**

ROGERS SANS-FIL

QUÉBEC

Place Fleur-de-Lys
(418) 266-1333

2700, boul. Jean-Perrin
(418) 843-0000

Galeries de la Capitale
(418) 628-0888

398, boul. Charest Est
Centre-Ville
(418) 524-7777

LÉVIS

Les Galeries Chagnon
(418) 838-4553

SAINTE-FOY

3062, ch. des Quatre-Bourgeois
(418) 263-1991

Place Laurier

(418) 659-2132

BEAUPORT

Carrefour Beauport
(418) 660-0623

CHICOUTIMI

1021, boul. de l'Université
(418) 690-0535

Place du Royaume

(418) 690-3155

ALMA

241, avenue du Pont Nord
(418) 662-9993

ROGERS SANS-FIL

AGENT AUTORISÉ

LIBERTÉ ÉLECTRONIQUE

1007, rue Fontaine
Saint-Jean-Christophe
(418) 839-4328

COMMUNICATIONS SPECTROCOM

99, boul. des Bois-Francis Sud
Victoriaville
(819) 752-6935

SANS-FIL

ROGERS
Votre monde. Maintenant.

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL OU ROGERS PLUS.

RadioShack

ROGERS plus

LA CABINE TELEPHONIQUE

Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et peut changer sans préavis. Les forfaits Méga-minutes sont offerts dans le cadre d'un abonnement de un an, de deux ans ou de trois ans. Des frais uniques de mise en service s'appliquent. Les frais mensuels d'accès au système de 69\$ et au service d'urgence 911, les frais d'entretien et de déplacement, les frais liés aux services additionnels en option et les taxes s'appliquent et seront facturés mensuellement. *Appels locaux sans frais entre abonnés Rogers pour la durée de l'abonnement, jusqu'à consommation de 1000 minutes par mois. Disponible avec tout abonnement de un an, de deux ans ou de trois ans à un forfait Méga-minutes de 20\$ et plus. **Offre d'utilisation illimitée s'applique aux nouveaux abonnés de deux ans ou de trois ans pour les forfaits de 20\$ et plus par mois et comprend le temps d'attente local illimité. ***Dans le cadre d'un abonnement de trois ans. Sans abonnement ou avec l'achat à la carte. ****Le lecteur MP3 est offert sans frais à l'achat d'un téléphone sans fil sélectionné d'une valeur de 49\$ ou plus dans le cadre d'un abonnement de trois ans et n'est pas offert à l'achat d'un téléphone secondaire ou avec un téléphone à 0\$. Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 ou jusqu'à épuisement des stocks et disponible uniquement dans les magasins participants. Le lecteur MP3 peut diffuser du matériel illégal. Les appareils illégaux peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins. ©2004 Rogers Sans-Fil Inc. Tous droits réservés. **Rogers, Rogers Sans-Fil, le ruban de Mōbius et « VOTRE MONDE. MAINTENANT » sont des marques de commerce de Rogers Communications inc. Utilisés sous licence.

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial PIERRE-PAUL NOREAU
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Les tueurs



Jean-Marc
Salvat

JMSalvat@lesoleil.com

Les tueurs ont libéré deux otages français, les journalistes Georges Malbrunot et Christian Chesnot. Ils n'en sont pas moins des tueurs pour autant. Les preneurs d'otages qui sévissent en Irak sont de purs assassins. Ce sont des barbares qui ont perdu tous codes moraux et éthiques. Ils ont sombré dans l'inhumanité la plus profonde, multipliant depuis des mois les décapitations d'innocentes victimes dans d'horribles mises en scène.

La joie des proches de Georges Malbrunot et de Christian Chesnot est partagée par tous. Les deux Français sont demeurés captifs pendant quatre mois dans l'inférieur triangle sunnite irakien. Pendant près de 125 jours, les deux otages ont été de simples objets dans les mains de l'Armée islamique. Le bonheur de leurs familles et de leurs amis est d'autant plus compréhensible que ce genre de dénouements est trop souvent l'exception depuis que des fanatiques ont lancé la « guerre des otages ».

L'actualité récente a été marquée par l'exécution de centaines d'Irakiens et d'une trentaine d'otages occidentaux. Pensons au jeune Américain Nick Berg, à la responsable de CARE, Margaret Hassan, au reporter italien Enzo Baldoni, tous sauvagement et lâchement égorgés. Et à tous les autres. Il faut actuellement aussi songer à la vingtaine d'étrangers qui croupissent encore dans des caches aménagées par des terroristes. Les mystères de la libération des deux journalistes ne seront jamais totalement éclaircis. Les rumeurs de rançon courent longtemps.

Les autorités politiques françaises ont parfois lancé des messages aux résonances plus que douteuses dans cette affaire. Comme si ces enlèvements ne pouvaient être qu'une erreur, puisque la France s'était opposée à la guerre en Irak. Comme si, finalement, il pouvait y avoir des prises d'otages justes et d'autres pas.

C'était oublier que des otages venant de pays membres de la coalition américano-britannique ont parfois aussi été libérés. C'était faire peu de cas des ignobles calculs des jihadistes, trop heureux de semer la zizanie chez leurs ennemis en libérant les uns et pas les autres. C'était négliger le fait que le dénouement n'aurait probablement pas été aussi heureux si l'Armée islamique avait « vendu » les deux journalistes à Ansar Al-Sunna, un groupe encore plus radical dirigé par le Jordanien Al-Zarqawi.

Cette prise d'otages a eu un effet inattendu en France. Les musulmans de l'Hexagone, toutes tendances confondues, se sont mobilisés pour cette cause. Ils ont dénoncé d'une seule voix la revendication de l'Armée islamique, qui réclamait l'abolition de la loi sur la laïcité interdisant les signes religieux à l'école, et notamment le port du voile. Leur mobilisation a constitué une défaite pour les tueurs.

Leçon de Walkerton



Brigitte
Breton

BBreton@lesoleil.com

Les frères Koebel ont reçu cette semaine leur sentence pour le rôle qu'ils ont joué dans la tragédie de l'eau contaminée à Walkerton, en Ontario. Le dossier ne devrait pas pour autant être considéré clos, mais plutôt servir de rappel constant à tous les élus et responsables de la qualité de l'eau potable partout au pays, notamment au Québec.

Nous ne pouvons ici nous penser exempts du type de drame vécu par la petite localité ontarienne où sept personnes sont décédées et 2500 sont devenues malades, parfois de façon chronique, après avoir consommé de l'eau contaminée par la bactérie *E. coli*, en mai 2000.

Certes, la tragédie de Walkerton a donné un coup de pouce au gouvernement québécois pour rafraîchir en 2000 un règlement sur l'eau potable, datant de 1984. Avec Walkerton, il devenait évident pour tous, citoyens comme élus, que le laisser-faire et le laxisme pouvaient se révéler fort coûteux.

Les intentions et les règlements adoptés par le gouvernement péquiste à l'époque allaient dans le bon sens. Les normes et la surveillance étaient accrues. Il fallait des investissements et Québec était prêt à mettre 600 millions \$. La province se distinguait de sa voisine, où Mike Harris avait reflé les yeux fermés des responsabilités au secteur privé, et réduit le budget du ministère de l'Environnement.

Nous pouvions ici nous sentir en sécurité et boire de l'eau du robinet sans craindre d'en mourir. C'était un faux sentiment de sécurité. La vérificatrice générale Doris Paradis, dans son rapport de novembre 2003, dressait un tableau moins rassurant. La fréquence des contrôles bactériologiques de l'eau, au cours desquels peuvent être détectés les *E. coli* et *Cryptosporidium*, n'était pas ce qu'elle devait être. Entre janvier 2002 et juin 2003, la vérificatrice a noté 18270 dérogations dans les échantillonnages mensuels, soit dans le tiers des cas. Qui plus est, la publication d'un avis pour faire bouillir l'eau avait été dans six cas de 5 à 17 jours, alors que le délai maximal devrait être de quatre. On peut bien sûr répliquer que les ratés sont rares. Pourtant, il suffit d'une seule lacune pour contaminer toute une population.

Bref, malgré les beaux discours et les règlements du gouvernement précédent, tout n'était pas au point sur le terrain pour assurer une eau de qualité. Et rien ne permet de croire que la situation s'est grandement améliorée depuis le changement de garde. Le budget du ministère de l'Environnement a été coupé dans le premier budget Séguin. Il subsistait une autre réduction de 14 millions \$ pour se chiffrer à un maigre 166 millions \$, en mars dernier. Depuis quatre ans, le Québec a donc des règlements plus sévères et une politique de l'eau, mais pas assez de moyens pour s'assurer qu'ils soient vraiment respectés par les municipalités. Faudra-t-il ici un Walkerton plus funeste pour nous inciter à prendre toutes les précautions nécessaires ?



RÉFLEXION

« Les rois mages y penseraient à deux fois... »

Claude Bergeron

L'auteur habite Québec.

Ah ! L'esprit de Noël... ces convois de cadeaux et d'étranges qui circulent sous les sapins des foyers québécois, ces sœurs gargantuesques qui réunissent toute la smala autour des bons vieux thèmes éculés ; bons vœux, bonne santé et le paradis à la fin de vos jours...

Je ne voudrais pas faire l'empêchement de tourner en set carré autour de votre party, mais avez-vous pensé aux lendemains qui déchantent, aux cartes de crédit déjà bourrées à ras bord, aux maux de tête garantis avec l'état de compte qui envahira votre boîte aux lettres dès la bise venue ?

L'esprit des Fêtes est de plus en plus accompagné d'une nauséabonde odeur de mercantilisme vicieux de la part des charmants vendeurs du temple. Vous n'avez pas assez de sous pour vous permettre de gâter tout votre entourage ? Pas grave, la fée Visa ou le lutin MasterCard vous procurera un four micro-ondes ou la télé au plasma si nécessaire pour meubler vos soirées postnativité.

Comprenez-moi bien, je n'ai rien contre le crédit ou la consommation par procuration, mais il me semble que de constater à quel point cela affecte nos rapports avec l'esprit des Fêtes me chagrine au



Une scène du traditionnel magasinage du temps des Fêtes

plus haut point. Je lisais dernièrement, dans votre journal, un article pertinent sur la consommation à outrance et les problèmes que cela occasionne aux détenteurs de cartes. Je suis sûr que si le p'tit Jésus se retrouvait de nouveau dans une crèche, les rois mages y penseraient à

deux fois avant d'apporter leurs présents. Surtout au prix de l'or actuellement. Si l'esprit des Fêtes nécessite l'apport du crédit pour semer le bonheur autour de soi, je veux bien devenir le grincheux de service, mais garder le paradis pour la fin de mes jours... sans intérêts !

POINT DE VUE

Et si un employé syndiqué de la SAQ vous racontait...

Michel Morency

L'auteur est employé à temps partiel dans cinq succursales de la SAQ depuis cinq ans. Il habite Sainte-Anne-des-Plaines.

En tant qu'employé de la SAQ, j'en ai assez d'entendre seulement les propos de la SAQ, comme ceux de M^e Bouchard samedi dernier : « Les arbitres devront se référer aux paramètres qui ont cours dans le secteur privé du commerce au détail. »

C'est le secteur privé qui mérite de meilleures conditions. C'est d'ailleurs pour cela que plusieurs tentatives de syndicalisation sont en cours. Une société d'État se doit de donner un exemple de respect de ses employés.

« Les employés de la SAQ ont une rémunération globale de 35% plus élevée que dans le secteur privé du commerce au détail. »

Tous les employés de la SAQ doivent accomplir un ensemble diversifié de fonctions selon les circonstances et les besoins : une bonne connaissance des vins et spiritueux, une courtoisie auprès des clients, un sens de l'éthique (que les clients soient âgés de 18 ans et plus), une manutention importante (caisses de vin), une compréhension des systèmes informatiques et une prise en charge du rôle du directeur lors de ses nombreuses absences.

Dans le commerce au détail, ces tâches sont assumées par différents employés.

« L'arbitrage n'est pas la solution idéale puisqu'une tierce partie rend la décision. »

Le syndicat veut simplement conserver ses acquis, principalement en ce qui concerne les horaires de travail, alors que la SAQ propose un recul à ce sujet. Celle-ci a donc peur que l'arbitre entende avec raison la partie syndicale.

« La société d'État veut rattacher les employés à temps partiel à une seule succursale plutôt qu'à une division qui en compte cinq ou six. »

Les négociations achoppent principalement sur cet enjeu. Considérant que 68% des employés de la SAQ sont à temps partiel, ce qui n'est pas normal dans une entreprise, ces employés cherchent à conserver leurs conditions de travail déjà en vigueur. Les propositions de la SAQ détérioreraient les conditions actuelles. L'enjeu n'est pas du tout relié au salaire !

Les conséquences d'un tel changement seraient très importantes. Voici un exemple d'un employé à temps partiel ayant depuis cinq ans environ 35 à 38 heures par semaine, réparties dans cinq succursales. S'il est amené à ne travailler que dans une seule succursale, les employés permanents prenant les heures les plus intéressantes, cet employé à temps partiel se verrait obligatoirement travailler les jeudis et vendredis soir, les samedis et les dimanches, à toutes les semaines de l'année, en plus de n'avoir qu'une vingtaine d'heures qui lui seraient offertes.

La SAQ n'arrive d'ailleurs pas à prouver que les heures seraient maintenues. Elle garantit donc ce salaire pour la prochaine année... et l'an prochain, qu'arrivera-t-il ? D'autant plus que cette convention serait signée pour 10 ans, du jamais vu pour une durée de convention collective!!!

« C'est compliqué de faire des horaires selon les disponibilités et l'ancienneté de chacun alors qu'un employé peut travailler à cinq succursales. »

GASPER, le logiciel informatique super performant de la SAQ, crée les horaires en fonction de toutes les demandes et contraintes et gère tout ce dossier chaque semaine ! Un directeur a, au maximum, une heure à consacrer pour les horaires à chaque semaine.

« Ce mode d'affectation dans cinq succursales compromet la fidélité entre les clients et les employés. »

Il faudrait, au départ, une stabilité au chapitre des directions de succursales. En ce qui concerne les employés, ils circulent dans des succursales très rapprochées les unes des autres (parfois deux dans la même petite ville : Express, Classique ou Sélection). Les clients vont à différentes succursales selon le moment de la journée ou du besoin et reconnaissent les employés d'une succursale à l'autre.

« Les pertes financières causées par la grève représentent de l'argent qui n'est pas versé en santé et en éducation. »

Quelle sournoiserie de nous faire porter ce blâme, surtout venant de M^e Bouchard, personnage si imposant et respecté ! Il fait preuve ici de démagogie puisque la négociation de conditions de travail est un droit et que la grève du SEMB s'exerce en respect des lois. Il ne faut pas tout mêler.

En espérant que ces quelques précisions auront pu éclairer les Québécois soucieux de bien comprendre les enjeux de cette grève afin de faire leur choix pour s'approvisionner dans le temps des Fêtes : passer devant les piquets de grève, aller à l'épicerie et au dépanneur, aller dans un vignoble privé ou dans une LCBO de l'Ontario, découvrir les bières des microbrasseries ou... les boissons du terroir sans alcool !

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

La ministre Julie Boulet s'en tire-t-elle à trop bon compte ?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

OPINIONS

Un temps difficile pour les humanitaires

François Audet

Chargé des programmes à CARE Canada et chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangères et de défense canadiennes (PEDC) de l'Université du Québec à Montréal

La mort de notre amie et collègue de CARE Irak, Margaret Hassan, nous a tous profondément bouleversés. C'est d'autant plus troublant qu'il est de plus en plus courant que des travailleurs humanitaires soient attaqués ou séquestrés. Le 2 juin dernier, cinq volontaires de Médecins Sans Frontières ont été assassinés au nord-ouest de l'Afghanistan, ce qui s'ajoutait à la trentaine d'humanitaires Afghans et étrangers tués au cours de la dernière année dans ce pays.

Plus récemment en Irak, deux humanitaires italiennes et leurs deux collègues irakiens ont été libérés après plusieurs semaines de captivité. Que ce soit là, à Haïti ou en Colombie, les humanitaires ne jouissent plus d'aucune immunité, au contraire. L'hostilité est grandissante, l'espace humanitaire ne cesse de se réduire. L'époque où l'on signifiait un cessez-le-feu pour laisser passer les convois de la Croix-Rouge est terminée. Aujourd'hui les humanitaires sont utilisés comme monnaie d'échange.

Non seulement cela suscite-t-il une réflexion sur leur rôle dans un contexte de lutte au terrorisme mais aussi une profonde remise en question sur les enjeux de sécurité liés au travail

des humanitaires, vecteur à la base du droit à l'assistance humanitaire. Le déclenchement de la guerre au terrorisme, le 11 septembre 2001, a profondément altéré les opérations des organisations humanitaires.

Le droit à l'assistance, régi par le «droit international humanitaire» (DIH), prime sur toutes les actions des organisations à vocation humanitaire. Son postulat est basé sur l'ensemble des règles qui, en temps de guerre ou de crise humanitaire, protègent les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités. Il vise avant tout à limiter et prévenir les souffrances des victimes en période de conflit armé ou de catastrophes naturelles.

Les règles doivent être respectées non seulement par les gouvernements et leurs forces armées «légitimes», mais aussi par les groupes d'opposition armée et toute autre partie à un conflit (guérilla, paramilitaires, etc.). Les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux Protocoles additionnels de 1977 sont les principaux instruments du droit humanitaire.

Si la nature des relations internationales a bien changé et explique en partie ce nouvel environnement, il ne l'explique pas complètement. On constate effectivement que ces actions de violence auprès d'organisations humanitaires «neutres», correspondent à une tendance grandissante de la militarisation de l'aide. Il n'est plus rare mainte-



L'époque où l'on signifiait un cessez-le-feu pour laisser passer les convois de la Croix-Rouge est terminée. Aujourd'hui les humanitaires sont utilisés comme monnaie d'échange.

nant de voir des bailleurs de fonds gouvernementaux financer des contingents militaires pour effectuer des activités d'aide aux civils. Le gouvernement canadien, via l'ACDI, finance les forces armées canadiennes pour la réalisation d'activités d'aide aux civils dans plusieurs pays en conflit. Des budgets de l'aide humanitaires sont ainsi canalisés pour financer des activités menées par des militaires au moment où le ministère de la Défense cherche désespérément à renflouer ses coffres.

D'où, dans certains pays, la confusion entre militaires et humanitaires. Les ONG (organisations non gouvernementales) peuvent être perçues par certains groupes locaux comme servant les ambitions des régimes d'occupation

ou des coalitions alliées. Elles sont à tort accusées de se livrer à l'espionnage, d'être corrompues et de ne pas faire leur travail. Ces accusations sont soit parfois suivies de menaces ou d'agressions violentes. Il est d'autant plus paradoxal que ces agressions sont la manifestation malheureuse d'une extrême pauvreté et que, finalement, ces mêmes humanitaires représentent une partie de la réponse à leur problème.

L'instrumentalisation de l'humanitaire par les militaires enlève toute la crédibilité des fondements mêmes de cette action d'aide. Le chantage à l'aide est un bon exemple, puisqu'il établit une distinction illégitime entre les supplicants «bonnes victimes», celles qui collaborent, et les «mauvaises victimes».

Il ne s'agit donc pas uniquement d'un problème théorique et intellectuel, car cette confusion crée des conséquences très négatives. D'une part, certaines victimes n'obtiennent plus aucune aide parce qu'elles se retrouvent «du mauvais côté». D'autre part, les humanitaires sont pris pour cibles pour des groupes plus radicaux qui utilisent les frustrations de ces communautés pour étendre leur influence.

Laissons aux humanitaires le rôle qui leur revient : appuyer sans distinction toute personne qui a besoin d'assistance, et laissons-leur le budget pour y répondre. Et laissons aux militaires le rôle d'assurer un climat d'intervention sécuritaire et le maintien de la paix.

Juste en Afghanistan, une trentaine d'humanitaires ont été tués cette année

par les groupes d'opposition armée et toute autre partie à un conflit (guérilla, paramilitaires, etc.). Les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux Protocoles additionnels de 1977 sont les principaux instruments du droit humanitaire.

Si la nature des relations internationales a bien changé et explique en partie ce nouvel environnement, il ne l'explique pas complètement. On constate effectivement que ces actions de violence auprès d'organisations humanitaires «neutres», correspondent à une tendance grandissante de la militarisation de l'aide. Il n'est plus rare mainte-

CARREFOUR DES LECTEURS

Au sujet de l'aéroport de Gaspé...

(À Jean-François Néron)

Votre article du 20 décembre 2004 concernant l'accident d'avion à Gaspé a, une fois de plus suscité notre intérêt. Nous déplorons tellement les conditions qui sévissent actuellement à cet aéroport comme à bien d'autres endroits au Québec. Le maire de Gaspé a bien raison d'être inquiet pour la sécurité des passagers, puisque Gaspé est en fait un endroit très différent pour les conditions météorologiques changeantes, comme vous le mentionniez d'ailleurs.

Encore une fois, je crie haut et fort qu'il est aberrant que NAV Canada ait pu fermer son bureau d'informations de vol à Gaspé. Je dois vous dire que nous sommes très concernés pas ce sujet, ayant perdu notre fils dans l'accident d'avion de Gaspé en 1999 (quatre morts dont le pilote Alain Bergeron, notre fils). Nous avons intenté une poursuite contre NAV Canada, essayé de sensibiliser les députés, tant au fédéral qu'au provincial, contacter les médias, mais sans résultat sauf un «trou financier» pour nous, laissé à des avocats qui, nous le réalisons maintenant, n'étaient pas de taille à affronter NAV Canada.

Nous n'avons plus les moyens de nous battre contre cette entreprise privée mais nous pouvons, chaque fois qu'un autre accident se produit, clamer qu'il est temps que les autorités réagissent. Mais que fait Transports Canada face à une telle situation? Si les deux gouvernements se dérobent, qui verra à y remédier? Car des morts, malheureusement, il y en aura encore tant et aussi longtemps que rien ne se fera pour changer la situation à Gaspé.

Raymond Bergeron et Thérèse Huot
Saint-Romuald

L'Allier n'est jamais venu...

Je suis profondément déçu, mais pas du tout surpris des «propos» de M. L'Allier sur Saint-Augustin-de-Desmaures. Je suis certain qu'il connaît davantage Paris qu'il a visité plus souvent avec mes taxes que Saint-Augustin dont l'aller-retour avec Québec ne coûte qu'environ 58 en transport en commun. Combien de fois êtes-vous venu M. L'Allier, voir, rencontrer et discuter avec les citoyens, les gens ordinaires, le bon peuple, les agriculteurs, les contribuables? Combien de fois êtes-vous venu à Saint-Augustin-de-Desmaures durant votre dernier mandat?

Au sujet du vote sur les défusions, le maire affirme que la partie paroisse



Un lecteur se dit déçu, mais pas du tout surpris, des «propos» du maire L'Allier sur Saint-Augustin-de-Desmaures.

(les Bocages) a voté comme Cap-Rouge or, au contraire, le vote au référendum du 20 juin dans les Bocages, donnait 51 % pour le Non et 49 % pour le Oui à la défusion. Si M. L'Allier avait voulu ne serait-ce qu'un instant venir discuter des enjeux de la défusion, des avantages de la fusion forcée avec les citoyens de Saint-Augustin... il n'avait qu'à venir... Durant toute la période préférendaire nous l'avons attendu! Lors de la période de signature des registres nous l'avons attendu? Lors de la période référendaire nous l'avons attendu? Mais le maire L'Allier n'est pas venu une seule fois expliquer les soi-disant bienfaits des fusions municipales.

M. L'Allier, vous avez eu la chance durant quatre ans d'être notre maire... mais jamais vous n'êtes venu pour apprendre à nous connaître. J'espère seulement que le prochain maire de Québec travaillera en collaboration et en complémentarité avec Saint-Augustin. Car si nous formons une grande agglomération qui soit économiquement forte... ce sera bon pour les citoyens de Québec et pour les citoyens de Saint-Augustin.

Denis Lapointe
Saint-Augustin-de-Desmaures

La moutarde me monte aussi au nez...

(À Jean-Paul Desbiens)

Vous avez fait le choix de moucher Jean-Simon Gagné, comme vous le faites dans LE SOLEIL du 22 décembre 2004. C'est votre droit, mais ce droit ne vous permet pas de le faire à moitié, de façon démagogique en nous prenant, nous lecteurs, pour des valises.

Il est vrai que le cardinal a donné le ton! Louis O'Neil est intervenu pour défendre son chef, Jean-Paul Desbiens fait de même. C'est de bonne guerre quand un chef a besoin de se faire défendre. Pourquoi pas Brigitte Bardot quant à faire!

Une première: l'Église a été victime des pressions sociales au cours des âges. Ben voyons, c'est entendu. C'est la faute au peuple! Si la médecine a réussi à progresser, c'est sûrement grâce au support d'évêques qui excommuniaient à qui mieux mieux ceux qui osaient s'intéresser à l'anatomie: une terrible occasion de péché. C'est aussi un fait reconnu que les peuples du Moyen Âge, dans un effort commun, ont réussi à faire de la terre une boule, juste pour contredire le pape! Ces peuples sans scrupules auraient aussi fait tourner le soleil autour de la terre: quelle ignominie! Mon cher Jean-Paul, c'est à ton tour de te laisser parler d'amour! Vite la relève, la moutarde a dépassé le niveau du nez.

Yves Labrecque
Sainte-Foy

Ces persécuteurs...

Vous avez le droit de parole, mais le chef de l'Église catholique l'a aussi et doit s'en servir pour exprimer son opinion. Dans les avancées sociales dont vous parlez, vous oubliez de mentionner que ce sont les prêtres, religieuses et religieux catholiques qui ont ouvert les écoles aux jeunes et aux moins jeunes, qui se sont battus pour ouvrir aux femmes les portes des universités, qui ont enseigné pour un salaire que vous, du haut de votre chaire journalistique, n'auriez pas voulu.

Lors de sa venue sur la terre, Jésus avait prédit que son Église serait persécutée: ne seriez-vous pas en train de devenir un de ces persécuteurs par ces propos infâmes?

Gilberte Gingras
Québec

Écrivez-nous!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle? Écrivez-nous à opinion@lesoleil.com

Adresse postale:
Carrefour des lecteurs
Journal LE SOLEIL
410, boulevard Charest Est, C.P. 1547
Succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

POINT DE VUE

L'école publique commune: une question de justice

Réjean Parent

Président, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Dans son éditorial du 15 décembre 2004, «Gare au nivellement», Brigitte Breton s'en prend à la CSQ parce qu'elle critique la multiplication, à l'école publique, de projets particuliers qui sélectionnent les élèves les plus performants. Selon elle, de tels projets seraient nécessaires pour éviter que l'école publique soit uniforme et ennuyeuse, pour faire face à la concurrence du réseau privé et pour offrir aux élèves des défis à la hauteur de leurs capacités. La CSQ devrait plutôt se réjouir que ces projets soient accessibles à des enfants «doués» de milieu modeste.

C'est là un point de vue malheureusement assez largement partagé, si l'on en juge par le développement récent de tels projets. Mais c'est oublier quelques principes éducatifs de base et éviter de soulever les questions de justice en cause.

La CSQ défend depuis longtemps une école publique de qualité largement accessible et qui offre à tous les élèves des défis à la hauteur de leurs capacités et de leur intérêt. Mais elle défend qu'une formation commune jusqu'à la fin de la troisième secondaire et une diversification des parcours de formation par la suite constituent la meilleure façon d'y arriver, convaincue qu'une telle école est possible et souhaitable.

Nous voyons mal comment on peut souhaiter l'intégration généralisée des enfants en difficulté dans les classes ordinaires et admettre que celles-ci soient expurgées des élèves les plus performants et les mieux adaptés à l'école.

D'une part, il s'agit d'une question de justice. L'intégration des élèves en difficulté est un choix de société. Il est vrai qu'une intégration généralisée rend la classe ordinaire plus difficile. Pourquoi les élèves les mieux adaptés à l'école ne partageraient-ils pas également le poids de cette décision collective? Pourquoi le principe du «milieu le plus normal possible» qui vaut pour les élèves que l'on souhaite intégrer, ne le vaudrait-il pas pour tous les élèves?

D'autre part, rien n'indique que des classes hétérogènes conduisent à un «nivellement par le bas». On ne compte plus les études démontrant que des classes ouvertes à des élèves aux performances scolaires variées étaient plus favorables à la réussite des plus

faibles sans pour autant nuire aux élèves plus performants.

La sélection des élèves sur la base de leurs performances scolaires n'est pas neutre socialement. Toutes les études internationales, comme les données du ministère de l'Éducation, démontrent que plus les élèves proviennent d'un milieu socio-économique favorisé, mieux ils s'en tirent à l'école. Plus la sélection scolaire est précoce, plus elle favorise les élèves déjà favorisés. On peut toujours se réjouir que certains élèves de milieu modeste fassent partie des élus, la généralité n'en vaut pas moins.

Certes, la concurrence d'une école privée grassement financée à même les fonds publics encourage la création de projets sélectifs à l'école publique. Mieux vaudrait alors combattre le problème à la source et cesser progressivement de financer l'école privée à même les fonds publics. Le mimétisme n'est pas la solution. La croissance fulgurante de projets sélectifs à l'école publique ne fait qu'aggraver la situation d'une école inégalitaire, car elle n'a nullement freiné la croissance du réseau privé.

La sélection scolaire est inévitable; c'est là une des fonctions de l'école. Elle a des conséquences sociales importantes. Il faut donc qu'elle soit la plus juste possible, qu'elle ne conduise pas à accroître les inégalités sociales et qu'elle prenne en compte le développement de tous les élèves. C'est pour ces raisons que la CSQ défend l'idée d'une formation commune jusqu'à la fin de la troisième secondaire, sauf pour les élèves en graves difficultés.

Ce n'est pas là une école ennuyeuse, et de nombreux projets le démontrent. Même un projet d'école internationale peut être ouvert à tous, sans pour autant empêcher les élèves de postuler au baccalauréat international.

La formation de base ne vise pas d'abord une sélection précoce des élites. Il faut plutôt tout mettre en œuvre pour que le plus grand nombre possible d'élèves réussissent leurs études et obtiennent un diplôme d'études secondaires. L'école québécoise est encore loin du compte, puisqu'en 2002-2003, seulement 65,8 % des élèves obtenaient un tel diplôme avant l'âge de 20 ans.

Il y a encore beaucoup à faire sur la voie de la réussite. L'école publique offre une formation de qualité qui répond à la diversité des élèves. Elle peut faire encore mieux, si on lui en donne les moyens.

« Les 1^{ers} à s'intéresser au 3^e »

« Il fallait y penser. Dans les années 70, on ne s'imaginait pas que les aînés prendraient une place aussi active dans la société. À l'Université de Sherbrooke, ils ont été les premiers à s'intéresser à eux en créant l'Université du troisième âge. La retraite peut effectivement servir à autre chose qu'à bercer ses vieux souvenirs. Aujourd'hui, l'UTA de l'Université de Sherbrooke compte 25 antennes au Québec et fait le bonheur de 7000 personnes aînées avides d'apprendre. »

 **BROOKS**
Pharmacy



Michel Coutu
Président de Brooks Pharmacy
Diplômé de l'Université de Sherbrooke



La Fondation  UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

www.USherbrooke.ca

L'EST ET LA CÔTE-NORD

Vieillir... sur une liste d'attente

Les CHSLD affichent complet pour encore longtemps

MARC LAROUCHE

Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Bien qu'ils accueillent plus de 2000 personnes âgées, les centres d'hébergement en soins de longue durée (CHSLD) de l'Est du Québec et de Charlevoix-Côte-Nord voient presque tous leurs listes d'attente s'allonger.

S'il est difficile d'obtenir des données très précises, la recherche effectuée tout récemment par LE SOLEIL auprès d'une vingtaine de CHSLD démontre qu'il faut parfois beaucoup de patience pour dénicher une place dans l'un de ces centres, à l'exception de la région des Basques et de la Haute-Gaspésie.

Prenons l'exemple de Sept-Îles. Selon la directrice adjointe aux soins infirmiers, secteur hébergement, la liste d'attente est longue. « Nous avons une dame qui attend une place depuis février 2002 », lance M^{me} Marie-France Chénard.

À Gaspé, la liste d'attente varie de 6 à 12 usagers. Faute de place immédiate en CHSLD, ces personnes âgées doivent occuper des lits de courte durée. « Il faudra trouver une solution à moyen et long terme pour libérer nos lits de courte durée. Peut-être en regroupant des personnes âgées dans une salle de notre CHSLD ou dans une ressource privée », précise Louis-Phi-



Paul Sasseville se dit très bien au CHSLD de Saint-Antonin. Son épouse, Thérèse Dupont, est aussi très satisfaite du milieu de vie dans lequel son époux évolue.

lippe Sainte-Croix, directeur général du Centre hospitalier régional de Gaspé.

À Saint-Antonin, au Bas-Saint-Laurent, une vingtaine de personnes attendent une place. Dans Charlevoix, elles sont 15 à attendre une place aux CHSLD de Baie-Saint-Paul, Clermont, La Malbaie ou Saint-Siméon. Au Kamouraska, la liste d'attente des centres Thérèse-Martin, à Rivière-Ouelle, Villa Maria, à Saint-Alexandre et au Centre D'Anjou, à Saint-Pacôme, comprenait 39 noms lors du récent relevé du SOLEIL.

À Rimouski, ils sont 32, à Matane moins de 10, à Gaspé une douzaine et seulement quelques-uns dans la baie des Chaleurs. À Baie-Comeau, la liste d'attente compte une dizaine de noms. L'attente moyenne est de deux mois.

SYSTÈME DE SUIVI

Dans les centres de Trois-Pistoles et de Saint-Jean-de-Dieu, dans la MRC des Basques, on a cependant réussi à répondre à tous les besoins, résultat d'une approche préventive et en réseau intégré. « Nous avons instauré un système de suivi en médecine familiale, grâce auquel plusieurs aînés peuvent demeurer à leur domicile plus longtemps », dit M^{me} Thérèse Beaulieu, du réseau santé des Basques.

Là comme ailleurs, les bénéficiaires sont de plus en plus âgés, et les cas sont présentés comme étant de plus en plus lourds.

Partout, le personnel accepterait volontiers de l'aide supplémentaire. Lors d'une récente ren-

contre syndicale, les employés du CHSLD de l'hôpital Saint-Joseph de Rivière-du-Loup se sont dits débordés, tout comme ceux de Sept-Îles. « Nous sommes vraiment en manque de ressources. Les 150 employés, dont une dizaine d'infirmières, ne suffisent pas », affirme M^{me} Marie-France Chénard, directrice adjointe aux soins infirmiers au Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles.

PERSONNEL ÉPUISE

« Le défi est multiple et faudra faire suivre les ressources matérielles et financières nécessaires au-delà des approches du type milieu de vie.

Il y a du personnel épuisé parce que les cas se sont alourdis, alors que le ministère en est encore à un ratio comptable d'heures/soins par usager », conclut Robin Côté, porte-parole de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN) pour la région Bas-Saint-Laurent.

Le personnel des CHSLD fait des piouettes pour le bien-être des personnes hébergées. Dans Charlevoix, le directeur des CHSLD, M. Guy Thibodeau, s'estime chanceux. « Nous avons du personnel de bonne volonté et qui a du cœur. Le bout de chemin que l'on a à faire, c'est de leur donner davantage pour aller plus loin dans l'approche de milieu de vie ». L'embauche d'un conseiller en milieu de vie à temps plein devrait être réalisée bientôt.

Les seules exceptions: la région des Basques et la Haute-Gaspésie

La participation des bénévoles devenue essentielle

L'approche de « milieu de vie » de plus en plus préconisée dans les centres publics de soins prolongés

MARC LAROUCHE

Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Les responsables des centres d'hébergement en soins de longue durée (CHSLD) publics de l'Est du Québec, de Charlevoix-Côte-Nord, multiplient les efforts pour répondre aux besoins de nos personnes âgées. Mais les cas sont de plus en plus lourds et le personnel en est d'autant sollicité. Leurs efforts permettent de faciliter la vie à nos aînés. Partout, la participation des bénévoles est pratiquement devenue essentielle.

« Depuis que mon mari est au Foyer de Saint-Antonin, ce n'est plus le même homme. Il s'est très vite adapté et participe à toutes les activités », témoigne M^{me} Thérèse Dupont, dont l'époux, Paul Sasseville, est confiné à un fauteuil roulant à cause du diabète. Ce qui ne l'a pas empêché de s'amuser avec le musicien Yves Michaud, qui, lors de la visite du SOLEIL, égayait le quotidien des 46 résidents avec un concert de Noël.

« Souvent, les responsables des centres blâment en me disant que les Jean Coutu et Pharamprix de ce monde ne m'aimeraient pas, parce que les personnes âgées qui ont participé ont oublié de prendre leurs médicaments ! La joie de vivre, ça soulage bien des maux. Ça m'apporte beaucoup », dit-il.

Guyline Tardif est intervenante en loisirs à Saint-Antonin. Elle se dit choyée. « Tout le personnel reconnaît l'importance des activités. Notre comité de bénévoles existe depuis 15 ans. » Parmi ces derniers, sœur Rose Michaud, 83 ans, qui y propage le bonheur quotidiennement depuis 35 ans. « Cela m'apporte la joie et la santé. Je suis heureuse. Si vous saviez comme je les aime ! »

À l'hôpital Saint-Joseph, le plus important CHSLD de Rivière-du-Loup, deux techniciens en loisirs organisent des activités quotidiennes. À Sept-Îles et à Baie-Comeau, des éducatrices spécialisées font de même. « Il est prouvé que les troubles de comportement, comme l'agitation, l'agressivité et l'hyperactivité, surviennent lorsque les gens ne sont pas occupés », explique M^{me} Jacynthe Roy, responsable du programme Personnes âgées à Rivière-du-Loup.

Les bénévoles n'œuvrent pas que dans les loisirs, comme c'est le cas à Baie-Comeau, où les 170 employés, dont 12 infirmières, sont, comme partout, débordés. « Une cinquantaine de bénévoles les aident et ils sont très importants », admet la directrice de l'hébergement, M^{me} Jacynthe Bastien.

Dans Charlevoix, le directeur des centres de soins de longue durée, M. Guy Thibodeau, ne s'en cache pas. Si on soigne bien, le milieu de vie n'est pas encore ce qu'il devrait être.

« Avec les visites surprises de l'an dernier, on a

très bien vu nos forces et nos faiblesses. Bien qu'au chapitre des soins infirmiers et d'assistance nous sommes très bons, il nous faudra améliorer le secteur occupationnel, nous avons un bon bout de chemin à faire de ce côté. »

Les 187 employés à temps plein des cinq CHSLD de Charlevoix satisfont aux critères ministériels. Mais les trois éducatrices et les deux travailleurs sociaux qui y sont affectés, souvent à temps partiel, sont insuffisants, même si une tradition de bénévolat assure une certaine animation. « Il faudra changer la mentalité. L'objectif, c'est de faire comprendre que nous ne sommes pas des mouirois, dit-il, en s'excusant d'utiliser ce terme péjoratif. Les gens sont chez eux. Plutôt que le client s'adapte à la structure, la structure doit s'adapter à la clientèle. »

Dans la MRC de Rivière-du-Loup, on privilégie l'approche dite de « milieu de vie ». Les activités y sont nombreuses. Là aussi, on veut recréer la vraie vie. « Nous croyons beaucoup à cette approche. Tout le personnel s'y engage », poursuit M^{me} Roy, ajoutant qu'à Saint-Antonin, par exemple, les infirmières ne portent pas un costume spécial pour leur travail.

« J'ai adopté ce concept il y a 20 ans, et les journaux ont alors fait état d'un manque d'hygiène. Lorsque le premier chien est entré, j'ai aussi passé pour une illuminée. Mais jamais personne n'a eu aucun problème. Souvent, on cherche à aseptiser des milieux de vie qui, pourtant, devraient être les plus naturels possible. »

UNE APPROCHE DIFFÉRENTE

Cette approche requiert un service personnalisé. L'histoire de vie devient aussi importante que l'histoire médicale. « Même si la personne ne se souvient pas de ce qu'elle a mangé il y a une heure, si elle a plié des serviettes toute sa vie, elle s'acquittera avec plaisir de cette tâche, qui est devenue un automatisme, comme manger ou marcher », poursuit la responsable loup-rivoise.

Avec cette approche, on tente de regrouper les résidents qui souffrent des mêmes maux, comme c'est le cas au Kamouraska et à Rivière-du-Loup.

Au CHSLD de Saint-Antonin, d'ici le mois de mai, 10 lits en hébergement de soins de longue durée seront transformés en « lits de récupération de l'autonomie globale », occupés par des personnes âgées qui ont séjourné à l'hôpital. « Aussitôt qu'elle n'aura plus besoin de soins actifs, la personne quittera l'hôpital. Si elle ne peut retourner tout de suite à son domicile, elle occupera un lit de récupération, où tout sera fait pour lui permettre de retourner chez elle rapidement. Pour un aîné, le meilleur endroit où demeurer, c'est là où il a vécu toute sa vie. Les CHSLD auront encore leur place, mais ce ne sera qu'en dernier recours, et ce ne sera plus pour y vivre 10 ou 15 ans. »

qui souffrent des mêmes maux, comme c'est le cas au Kamouraska et à Rivière-du-Loup.

Au CHSLD de Saint-Antonin, d'ici le mois de mai, 10 lits en hébergement de soins de longue durée seront transformés en « lits de récupération de l'autonomie globale », occupés par des personnes âgées qui ont séjourné à l'hôpital. « Aussitôt qu'elle n'aura plus besoin de soins actifs, la personne quittera l'hôpital. Si elle ne peut retourner tout de suite à son domicile, elle occupera un lit de récupération, où tout sera fait pour lui permettre de retourner chez elle rapidement. Pour un aîné, le meilleur endroit où demeurer, c'est là où il a vécu toute sa vie. Les CHSLD auront encore leur place, mais ce ne sera qu'en dernier recours, et ce ne sera plus pour y vivre 10 ou 15 ans. »



Guyline Tardif, intervenante en loisirs à Saint-Antonin, peut compter sur le support de bénévoles, comme sœur Rose Michaud, qui égayait le quotidien des personnes âgées depuis 35 ans.

Mais alors qui s'occupera des personnes âgées ? « Les proches aidants devront collaborer. Ils seront épaulés par des bénévoles, dépendant des services requis. Dans quelques années, le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus aura beaucoup augmenté. »

Parce que la gérance des CHSLD coûte une fortune. Le montant que défraie chaque bénéficiaire ne réussit pas à payer la moitié des frais fixes. L'État n'a, semble-t-il, plus les moyens de se payer de tels centres. Aussi, les ressources intermédiaires, des résidences privées où les services sont payés par l'État, seront de plus en plus sollicitées.

À Rivière-du-Loup, une centaine de places sont disponibles dans neuf centres. Une 10^e ressource, dédiée uniquement aux personnes mobiles mais souffrant de démences semblables, comme l'Alzheimer, ouvrira au printemps.

CONTENTION MOINS UTILISÉE

Longtemps identifiée comme la solution à tous les maux, la contention est de moins en moins utilisée. « Toutes les études démontrent qu'il y a énormément de dangers potentiels à attacher quelqu'un : infections urinaires, pneumonie, incontinence, perte de l'estime de soi, sont décuplés par la contention », confie M^{me} Roy, qui fulmine lorsqu'elle aborde ce sujet.

« Jamais une personne ne devrait être attachée systématiquement. Les directives gouvernementales sont très claires. La contention ne doit être utilisée qu'en tant que mesure minimale et temporaire, lorsque toutes les autres solutions ont été envisagées. À Saint-Antonin, on n'attache

même pas le chien. Les intervenants doivent faire preuve d'imagination. La clientèle ne peut s'adapter à eux. Ce sont eux qui doivent le faire. On ne me convaincra jamais qu'il faut utiliser la contention à cause d'un manque de personnel. Au contraire, le protocole à suivre est très strict et demande plus de disponibilité. »

Dans les établissements de la Côte-Nord, la contention doit être la moins contraignante possible et utilisée seulement en dernier recours. Dans Charlevoix, M. Thibodeau avoue que la contention est utilisée, mais que, depuis l'adoption de la politique des mesures de contrôle, en septembre, « on regarde comment on peut faire autrement. »

En Haute-Gaspésie, le personnel reçoit, comme dans la baie des Chaleurs, une formation précise, afin de garder un juste équilibre entre la sécurité et la liberté de l'usager.

« Depuis Saint-Charles-Borromée, nous avons entrepris des actions préventives auprès du personnel, pour discuter de leur réalité quotidienne afin de parer à de mauvaises attitudes envers les résidents », souligne Gilles Tremblay, directeur général du réseau de santé de la vallée de la Matapédia.

Au Kamouraska, la directrice générale, M^{me} Francine Rancourt-Morin, affirme qu'une grande surveillance est adoptée à ce chapitre, et que la façon de faire est graduellement revue.

NDLR — Ont collaboré à cette recherche: Carl Thériault (Rimouski), Henri Michaud (Matane), Steeve Paradis (Côte-Nord) et Sylvain Desmeules (Charlevoix)



Allez! Économisez.

Trouvez votre circulaire Espace Bell dans ce journal et économisez en magasin.

Espace Bell

Le Carnaval confirme la syndicalisation de Bonhomme

JEAN-SIMON GAGNÉ
JSGagne@lesoleil.com

■ Bonhomme Carnaval et son escorte sont désormais syndiqués! Le Carnaval a publié en douce un communiqué pour annoncer la nouvelle en fin de journée, hier, à quelques heures de Noël.

Au fond, le Carnaval a confirmé ce dont tout le monde se doutait depuis un mois. Bonhomme et sa suite appartiennent désormais au local 503 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ). En termes officiels, la nouvelle unité regroupe les « personnalités » de Bonhomme et leur escorte, dont font partie les Knuks.

Peu loquace, le président du Carnaval de Québec, Yvon Hudon, s'est borné à dire que Bonhomme et ses sbires se contentaient d'exercer un droit « reconnu à n'importe quel travailleur ». Selon lui, une quinzaine d'employés seraient concernés. Quant au contenu de la future convention collective, il refuse d'en dévoiler les détails. « Nous n'en sommes pas encore là. Tout cela se fera ultérieurement. »

Au cours des dernières semaines, la discrétion des patrons du Carnaval n'a eu d'égale que celle des nouveaux syndiqués. D'un côté comme de l'autre, on craignait de « briser la magie ». On voulait garder intacte l'image de Bonhomme. Pas question, par exemple, de donner une liste des emplois concernés, qui permettrait de déterminer le nombre de personnalités de Bonhomme. En-

core moins d'expliquer les insatisfactions qui ont pu conduire à la syndicalisation.

Le communiqué du Carnaval assure que le « processus » en cours n'entravera pas la bonne marche de la présentation 2005 de l'événement, qui doit débiter le 28 janvier. Il rappelle aussi que ses employés d'ateliers sont déjà syndiqués. La FTQ, pour sa part, avait annoncé la syndicalisation imminente de Bonhomme de manière très discrète, dans un communiqué publié le 8 décembre. La démarche entreprise par le célèbre Bonhomme de neige y passait presque inaperçue, au milieu d'une liste comprenant une quarantaine de groupes.

PÈRE NOËL

Sur un mode moins sérieux, en cette période de Noël, la syndicalisation de Bonhomme Carnaval laisse songeur. Ne risque-t-elle pas de donner des idées au père Noël? À cause des différents fuseaux horaires de la planète, le pauvre homme ne travaille-t-il pas au moins 31 heures durant la nuit de Noël? Mais ce n'est pas tout. Pour accomplir sa mission à la grandeur du globe, il a été établi que son attelage devait voyager à une vitesse moyenne de 1040 kilomètres à la seconde, soit environ 3000 fois la vitesse du son.

À cette vitesse, il a été établi que le père Noël était soumis à une force centrifuge égale à 17 500 fois la gravité terrestre. Autant dire qu'il est éparpillé au fond de son traîneau par 2275 tonnes de pression. Sans parler des rennes, dont la température atteint rapidement celle d'une navette spatiale entrant dans l'atmosphère. Admettez tout de même qu'on songerait à se syndiquer pour moins que cela...



Les personnalités de Bonhomme et leur suite appartiennent désormais au local 503 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ).

EN BREF

45 000 litres d'huile sur l'autoroute 20

■ L'autoroute 20 Est à la hauteur de Saint-Louis-de-Blandford, près de Victoriaville, a été rouverte vers 15 h, hier, après avoir été fermée à la suite d'un accident. En tout début de journée, un train routier transportant quelque 45 000 litres d'huile s'est renversé. Environ le tiers du chargement s'est écoulé sur la chaussée. Un bris mécanique expliquerait la sortie de route du camion. Le chauffeur du camion a été légèrement blessé. PC

Un Québécois trouvé pendu aux Bahamas

■ NASSAU, Bahamas — Un Québécois a été retrouvé mort dans sa chambre, dans une station balnéaire des Bahamas où il venait de commencer à travailler comme chef, selon la police. Une enquête préliminaire indique que ce résident de Laval âgé de 21 ans, qu'on a trouvé pendu mardi, s'est suicidé, a déclaré le chef de police, Hulan Hanna. L'homme était arrivé aux Bahamas dimanche, pour travailler au Club Med de l'île San Salvador. PC

Le hold-up du siècle pourrait être l'œuvre de paramilitaires nord-irlandais

BELFAST (AFP) — Un groupe paramilitaire pourrait être à l'origine de l'attaque à main armée du siècle en Irlande du Nord, où un gang d'une vingtaine de voleurs s'est emparé de quelque 22 millions de livres (52,2 millions \$), sans même entrer dans la banque, après avoir pris deux familles en otages.

L'ancien chef de la police antiterroriste nord-irlandaise, Bill Lowry, a estimé hier que le *modus operandi* du vol, commis lundi soir, portait la marque des paramilitaires protestants ou catholiques. Et il a souligné que l'IRA (Armée républicaine irlandaise), côté catholique, était la plus puissante de ces organisations.

« Il s'agit d'une opération bien organisée, exécutée avec une précision militaire, impliquant probablement 20 personnes », a déclaré Bill Lowry.

« Les criminels les mieux organisés en Irlande sont les paramilitaires, et de tous les groupes, l'IRA est celui qui a la meilleure capacité de mener à bien ce type d'opération et de gérer ensuite une somme de 20 ou 30 millions de livres sterling », a souligné l'ancien directeur de la cellule antiterroriste de Belfast, aujourd'hui retraité.

Officiellement, sans preuve formelle, la police comme les élus restent prudents. « Dans le contexte nord-irlandais, la piste des paramilitaires est clairement l'une de celles que nous suivons », a déclaré hier à la presse Sam Kincaid, chef adjoint de la police.

Selon les experts, le cambriolage du quartier général de la Northern Bank, sur Donegall Square West dans le centre de Belfast, serait le vol d'argent liquide le plus important de l'histoire du Royaume-Uni.

Le gang a commencé dimanche soir par prendre en otages simultanément les familles de deux cadres de la banque, l'une à Dunmurry, dans la banlieue ouest de Belfast, l'autre à Loughinisland, un village à majorité catholique à 20 km au sud-est de la ville.

Les deux hommes, qui ont accès à la salle des coffres, auraient été forcés de se rendre à la banque lundi, à ouvrir les coffres, puis à placer l'argent liquide dans des sacs et des caisses.

L'un des employés est d'abord sorti avec un million de livres dans un sac qu'il a donné près de la banque à un complice du gang. Une camionnette est ensuite venue chercher le reste de la somme devant une entrée secondaire.

Une fois l'argent en sécurité, le gang a libéré ses otages vers 23 h 45 GMT lundi. Une voiture découverte incendiée dans la forêt de Drumkeeragh, dans le comté de Down, près du domicile de l'une des deux familles prises en otage, aurait servi à l'opération.

Personne n'a été blessé. Mais une femme — probablement l'épouse d'un cadre de la banque — qui a reçu un traitement médical pour hypothermie, aurait été abandonnée par le gang au cœur de la forêt de Drumkeeragh et contrainte de rentrer à pied chez elle dans la soirée de lundi.

Quarante-cinq inspecteurs épluchaient hier des centaines d'heures d'images enregistrées sur le circuit vidéo de la banque et un appel a été lancé pour essayer de retrouver une camionnette blanche, qui aurait servi à transporter l'argent.

Joyeuses fêtes 36 versements

derniers jours

RCA
Lecteur DVD (361495)
• Lecture des DVD, DVD-R, CD, CD-R, VCD, WMA, MP3 et JPEG
• Balayage progressif • Télécommande

89⁹⁵

Panasonic
Enregistreur DVD (346591)
• Fonction de glissement temporel (TimeSlip™)
• Enregistrement DVD-R haute qualité et lecture express
• Lecture MP3 • Balayage progressif
• Lecture DVD-Audio (2 canaux)

399⁹⁵
courant: 449,95

2
12 mois
3333 Épargnez **50\$**

TOSHIBA
Combo enregistreur DVD et magnétoscope (352172)
• Enregistrement DVD-R haute qualité et lecture express
• Lecture DVD/RW, RAM, VCR, CD-R/RW et MP3
• Balayage progressif • Magnétoscope 4 têtes HI-FI stéréo

549⁹⁵
courant: 599,95

36 mois
15²⁸ Épargnez **50\$**

Pioneer
Enregistreur DVD (353507)
• Enregistrement DVD-R et DVD-RW
• Disque dur 80 Go
• Lecture DVD-Vidéo, DVD-R/RW, CD, CD-R/RW, VCD, WMA, MP3 et JPEG • Balayage progressif
• Convertisseur vidéo numérique-analogique à 10 bits
• 3 entrées AV • 1 entrée S-Vidéo • 2 sorties AV
• 2 sorties S-Vidéo • 1 sortie vidéo composite
• Entrée et sortie DV (IEEE1394)

749⁹⁵
courant: 899,95

36 mois
20⁸³ Épargnez **150\$**

SONY
Caméra Digital 8 (343842)
• Zoom numérique 990x/optique 20x
• Écran couleur ACL de 2,5 po
• Entrée et sortie DV i.LINK
• Borne USB • Stabilisateur d'image SteadyShot

549⁹⁵
courant: 699,95

36 mois
15²⁸ Épargnez **150\$**

HORAIRE DES FÊTES
Jeudi: 9h à 21h
Vendredi: 9h à 17h
Samedi: FERMÉ
Dimanche: 13h à 17h

MAGASINEZ EN LIGNE
www.tanguay.ca

TANGUAY ELECTRONIQUE

PLACE LAURIER ÉLECTRONIQUE • INFORMATIQUE
2700, boul. Laurier, Centre 2
1-877-506-0111 • (418) 650-0111

LES SAULES
4875, boul. de l'Ormeau
1-800-563-4411 • (418) 871-4411

BEAUPORT
777, rue Clemenceau
1-800-563-6262 • (418) 966-4411

LÉVIS
5720, boul. Étienne-DuLaitre (angle Kennedy)
1-800-563-4511 • (418) 833-4511

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
8950, boul. Lévesque
1-877-295-4411 • (418) 226-4411

RIMOUSKI
822, boul. Sainte-Anne, Route 132
1-800-463-4411 • (418) 725-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
216, rue de la Rivière
1-800-910-4711 • (418) 867-4711

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Résistants
1-800-465-2200 • (819) 373-1111

CHICOUTIMI
1900, boul. Talbot
1-800-363-4711 • (418) 696-4411

* Sur approbation du service du crédit Accord D Desjardins. Ne payez que les taxes de vente (TPS et TVQ). Si un versement vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5% et sera chargé mensuellement au compte du client. (Exemple: solde en souffrance de 100\$, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63 \$). Achat minimum requis: 100 \$ - 12 versements, 500 \$ et plus, et items sélectionnés - 36 versements. Photos à titre indicatif. En vigueur pendant un temps limité. Détails en magasin.